

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

ALGÉRIE (p. 2)

MM. Gilbert Biessy, Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

DÉLINQUANCE ET CRIMINALITÉ (p. 3)

Mme Marie-Josée Roig, M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

KOSOVO ET ALBANIE (p. 3)

MM. René André, Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

EXPORTATION DES MATÉRIELS DE DÉFENSE (p. 4)

MM. Jacques Boyon, Charles Millon, ministre de la défense.

CRÉATION D'EMPLOIS PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES (p. 5)

Mme Simone Rignault, M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS INDUSTRIELS (p. 5)

MM. Jean-Claude Bateux, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

AMÉNAGEMENT DU SITE DU CARNET (p. 6)

MM. Jean-Marc Ayrault, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

BILAN DE LA LOI ROBIEN (p. 7)

MM. Joseph Klifa, Alain Juppé, Premier ministre.

HONG KONG (p. 8)

Mmes Bernadette Isaac-Sibille, Margie Sudre, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie.

EXTENSION DU CHÈQUE EMPLOI-SERVICE (p. 8)

MM. Aymeri de Montesquiou, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

MONNAIE UNIQUE ET SOUVERAINETÉ (p. 9)

MM. Georges Sarre, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

ÉCONOMIE MIXTE (p. 10)

MM. Gérard Saumade, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

Suspension et reprise de la séance (p. 10)

2. Concept franco-allemand de sécurité et de défense. – Communication du Gouvernement (p. 11).

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

MM. Jacques Boyon,

Laurent Fabius,
Arthur Paecht,
Alain Bocquet,
Jean-Pierre Chevènement.

M. le ministre.

3. Réforme du service national. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 22).

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 22)

Exception d'irrecevabilité de M. Fabius : M. Paul Quilès.

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

Exception d'irrecevabilité (*suite*) : MM. Paul Quilès, Pierre Lellouche, Gérard Voisin, Paul Mercieca, Jean Glavany, Charles Millon, ministre de la défense. – Rejet.

QUESTION PRÉALABLE (p. 29)

Question préalable de M. Alain Bocquet : MM. Jean-Claude Lefort, Alain Moyné-Bressand, Charles Cova, Jean Glavany, le ministre. – Rejet.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 36)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 36)

MM. Olivier Darrason,
Jean-Pierre Chevènement,
René Galy-Dejean,
Paul Mercieca.

Rappels au règlement (p. 46)

MM. Jean-Claude Lefort, le président, Paul Quilès, le ministre.

MM. le président, Paul Mercieca.

Suspension et reprise de la séance (p. 48)

Reprise de la discussion (p. 48)

M. Jean Glavany.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Dépôt d'un projet de loi (p. 52).

5. Dépôt d'une proposition de loi (p. 52).

6. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 52).

7. Dépôt de rapports (p. 52).

8. Dépôt d'un rapport d'information (p. 52).

9. Ordre du jour (p. 53).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

La situation en Algérie nous bouleverse tous. L'assassinat du secrétaire général de l'UGTA constitue un pas de plus dans l'horreur et une atteinte supplémentaire au potentiel démocratique de ce pays.

On ne peut se satisfaire de l'attitude de la communauté internationale, faite de positions en demi-teinte, de silences gênés et d'un affligeant manque de solidarité face au drame que vit ce peuple.

S'agissant de l'Algérie, la France n'est pas un pays comme les autres. Son passé et son identité lui confèrent un rôle particulier.

Comment ne pas penser aux ressortissants algériens qui vivent ici, à leur inquiétude quant au sort de leurs familles restées là-bas ?

Comment ne pas penser à nos liens profonds, si anciens, et à notre responsabilité de partenaire économique de l'Algérie ?

Premièrement, la France doit dénoncer avec vigueur le terrorisme intégriste, qui veut dicter sa loi à tout un peuple en semant l'effroi, la souffrance et la mort. Elle doit aussi mesurer que l'on ne répond pas au terrorisme par un contre-terrorisme, et que l'issue du drame algérien passe par le dialogue et l'ouverture à toutes les forces démocratiques de ce pays, une voie que l'Etat algérien n'emprunte pas aujourd'hui.

Deuxièmement, la France doit repousser les tentatives visant à isoler l'Algérie. Cela ne pénaliserait, une fois de plus, que le peuple, en donnant des arguments au terrorisme, qui se nourrit de la misère et du désespoir. Alors que des voix se sont prononcées pour une réduction de l'aide, nous réaffirmons la nécessité d'un approfondissement de la coopération avec ce pays, qui doit constituer un axe majeur de la politique méditerranéenne de la France.

Troisièmement, la solidarité de la France passe par une prise en compte de la demande des démocrates algériens qui doivent momentanément quitter leur pays pour échapper à la menace pesant sur eux et leurs familles.

Quelles initiatives le gouvernement entend-il prendre pour que l'Etat algérien ouvre le dialogue avec les forces démocratiques de ce pays, seul moyen d'éradiquer effectivement le terrorisme, pour consolider la coopération économique et culturelle avec l'Algérie, pour annuler sa dette, pour favoriser l'accueil des démocrates algériens et l'obtention du statut de réfugié politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Nous ressentons tous, Gouvernement et Parlement, la même épouvante et la même émotion devant une horreur et une sauvagerie qui ne cessent de croître. Au côté des 250 Algériens sauvagement tués depuis le 10 janvier, début du ramadan, nous pensons aussi à nos compatriotes français qui ont été touchés, aux sept pères de Tibéhirine et à Mgr Claverie.

Comme vous, monsieur le député, nous avons la conviction que l'assassinat, il y a quelques heures, de M. Benhamouda est une étape supplémentaire dans l'aggravation de la situation. M. Benhamouda était une personnalité politique et syndicale remarquable, et nous avons eu l'occasion d'exprimer à sa famille et à ses amis notre sympathie. J'ajoute qu'il va beaucoup manquer dans le débat politique algérien et la recherche d'une solution.

Oui, monsieur Biessy, la France condamne fermement, résolument, le terrorisme, d'où qu'il vienne et quel qu'il soit.

Oui, le drame que vit l'Algérie bouleverse la France et tous les Français.

Oui, la France et l'Algérie ne sont pas l'un pour l'autre des pays comme les autres, les liens entre eux, que nous connaissons tous, et l'importante communauté algérienne vivant en France en témoignent. Voilà pourquoi nous avons exprimé à de nombreuses reprises, depuis plusieurs années, le souhait d'un vrai dialogue politique dans ce pays,...

M. Jean-Claude Lefort. Pas avec le FIS !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... le souhait d'une réconciliation, c'est la condition du retour à la paix. Mais ce retour à la paix dépend d'abord des Algériens, et d'eux seuls.

M. Jean-Claude Lefort. Qu'on se rappelle de la rencontre de Rome !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur Biessy, ce que je vous ai dit au nom du Gouvernement, en pesant bien le fait que l'Algérie est et restera pour nous un pays proche et important, ne traduit pas un silence gêné, et encore moins une quelconque

indifférence : c'est simplement la reconnaissance du fait que l'Algérie est un pays indépendant et souverain. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

DÉLINQUANCE ET CRIMINALITÉ

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josée Roig.

Mme Marie-Josée Roig. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Pendant de nombreuses années, les gouvernements de la majorité précédente ont, soit par laxisme, soit par conviction, mené, en matière de sécurité, une action basée sur le concept du « tout prévention ».

Nous connaissons tous le résultat de cette politique : une montée de la petite délinquance et une flambée du sentiment d'insécurité chez nos concitoyens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) En tant que maire d'Avignon, j'en suis malheureusement trop souvent le témoin !

Je sais, monsieur le ministre, que, depuis votre arrivée au ministère de l'intérieur, vous n'avez cessé de modifier, avec détermination, cette politique...

Mme Martine David. On voit le résultat !

Mme Marie-Josée Roig. ... et de privilégier la présence des forces de l'ordre sur la voie publique par rapport aux différentes actions administratives. Je m'associe à l'ensemble de mon groupe et je félicite les policiers pour leur action sur le terrain et pour le courage dont ils font preuve quotidiennement.

(*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour nous tous, pour l'ensemble de nos compatriotes, qui vous écoutent, je vous demande, monsieur le ministre, de dresser le bilan de votre action pour 1996. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. Quelle marque de cirage utilisez-vous ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Cette question est à peine téléphonée !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Le Premier ministre avait, il y a près de deux ans, demandé aux services de police et de gendarmerie de tout faire pour que diminue le niveau de la criminalité et de la délinquance.

En 1996, celle-ci a diminué de 2,88 % et, en deux ans... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous criez, messieurs, parce que, lorsque vous étiez au pouvoir, la délinquance n'a fait qu'augmenter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la*

République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Je comprends que vous ne soyez pas contents que nous ayons démontré notre volonté de faire diminuer la délinquance alors que, vous, vous avez, par votre inaction, démontré votre incapacité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En deux ans, la délinquance et la criminalité ont globalement diminué de près de 10 %.

Certaines tendances sont encourageantes. On remarque une diminution sur l'ensemble du pays du nombre des vols et une régression de la délinquance dans la région parisienne. Mais certains phénomènes sont préoccupants, tel le nombre des délits dans lesquels sont impliqués des mineurs de plus en plus jeunes. Nous sommes également inquiets devant la persistance d'un degré élevé de délits liés à la toxicomanie et nous sommes préoccupés par la menace terroriste.

Je profite de l'occasion pour dire que l'action de la gendarmerie et de la police nationale en 1996 a été exemplaire. Pour la délinquance et la criminalité liées aux attentats en Corse, 104 personnes ont été interpellées, 37 écrouées. Pour le terrorisme lié à l'ETA, 178 personnes ont été interpellées, 26 écrouées. En ce qui concerne le terrorisme islamiste, 370 personnes ont été interpellées, 77 écrouées. Et nous allons continuer. Ainsi, en ce qui concerne le terrorisme corse, 53 personnes ont été interpellées au cours du mois de janvier 1997 et 19 écrouées, en ce qui concerne le terrorisme islamiste, 44 personnes ont été interpellées et 4 écrouées.

Ces résultats encourageants ne sont pas le fruit du hasard mais de la volonté politique du Gouvernement que vous soutenez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

KOSOVO ET ALBANIE

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

La région des Balkans, instable depuis des siècles, est à nouveau plongée dans une tourmente contagieuse qui est née à Belgrade et a gagné la Bulgarie, le Kosovo et l'Albanie.

Je limiterai ma question au Kosovo et à l'Albanie.

Le Kosovo, région qui dépend de la République fédérale de Yougoslavie, est peuplé à 90 % d'Albanais et un désir récurrent d'autonomie, sinon d'indépendance, y règne.

De très graves attentats viennent d'y être commis récemment. Certains y voient la main du président Milosevic, qui souhaiterait, grâce à ces attentats, restaurer une sorte d'union nationale sacrée autour du Kosovo, berceau de l'orthodoxie serbe.

Les différents leaders de l'opposition serbe ont, ce qui est tout à fait nouveau, évoqué la possibilité d'accorder au Kosovo une très large autonomie.

Monsieur le ministre, votre ministère a rappelé que la France était favorable à une très large autonomie du Kosovo. Pourriez-vous nous préciser votre position et

nous dire si notre pays est prêt à favoriser l'installation d'une mission de l'OSCE au Kosovo, comme l'Albanie le demande ?

De très graves événements se sont déroulés dans ce pays à la fin de la semaine dernière. L'opposition albanaise, animée par d'anciens membres du parti d'Enver Hodja, accuse le parti communiste d'être à l'origine de ces troubles.

M. Maxime Gremetz. Allons ! Un peu de respect !

M. René André. Les anciens du parti communiste, qui sont regroupés au sein du parti socialiste, accusent le régime du parti démocratique d'être à l'origine de ces événements.

Pourriez-vous nous indiquer la position de la France à cet égard ?

M. le président. La situation est effectivement très complexe !

La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur André, vous avez raison de souligner que, à la porte de l'Europe, la région des Balkans est actuellement fragile, tant sur le plan politique que sur le plan économique. On le voit à Belgrade, où se multiplient avec une grande ténacité et une grande persévérance les manifestations, simplement pour que la démocratie soit respectée. On le voit au Kosovo, où des troubles importants ont eu lieu.

Dans cette région, il faut en effet progresser vers une très large autonomie. Celle-ci passe par un vrai dialogue, que nous encourageons, entre les autorités de Serbie, d'une part, et les partis kosovars, d'autre part. Oui, nous souhaitons favoriser, par tous les moyens dont nous pouvons disposer de l'extérieur, ce dialogue politique.

Quant à l'Albanie, les manifestations s'y multiplient. Vous en avez rappelé l'origine : elle réside dans la faillite en chaîne d'un système d'épargne qui a trompé les gens, faillite dont un Albanais sur trois est victime. Il est compréhensible que les gens descendent dans la rue, et le président albanais hésite entre l'indemnisation et la répression.

Peut-on faire porter la totalité de la responsabilité sur les anciens communistes ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Oui !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je n'en suis pas sûr. Là aussi, les autorités européennes et la France veulent favoriser le dialogue et la mise en place de vraies réformes sur des bases assainies à tous les égards. (*Applaudissement sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

EXPORTATION DES MATÉRIELS DE DÉFENSE

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le ministre, lors de la discussion de la loi de programmation militaire, vous avez accepté, vous vous en souvenez, un amendement parlementaire vous demandant de préparer un plan de soutien à l'exportation des produits de l'industrie de défense.

La rigueur qui préside à l'évolution du budget de l'équipement du ministère de la défense rend particulièrement nécessaire pour l'avenir de notre industrie et de ses emplois un formidable effort sur les marchés extérieurs, chacun le sent bien.

Vos efforts et, surtout, l'implication forte et personnelle du Président de la République ont déjà donné des résultats que les industriels ont appréciés. Mais cela ne suffit pas car il faut un accompagnement en amont et en aval, sur le plan administratif comme sur le plan financier.

Je sais que vous tiendrez l'engagement que vous avez pris, même si vous n'avez pas tout à fait respecté la date que vous aviez choisie, et je crois savoir qu'un conseil de défense se tiendra sur ce sujet.

Pouvez-vous nous donner aujourd'hui quelques indications sur l'état de vos réflexions et sur le calendrier que vous prévoyez, mais aussi sur les consultations et les concertations que vous comptez engager ? Car j'ai le sentiment que ni les industriels ni les parlementaires n'ont été induits à vous faire part de leurs idées et de leurs suggestions. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président de la commission de la défense, comme je m'y étais engagé, en acceptant un amendement parlementaire lors du débat sur la loi de programmation militaire, mes services ont engagé la préparation d'un plan d'aide à l'exportation de nos matériels de défense. Il est en effet urgent – nous en étions convenus – de mettre en place une action d'ensemble. L'exportation est à la fois une des conditions de la réussite du redressement de nos entreprises de défense et une des conditions de notre indépendance et de notre autonomie en matière de défense.

Nous devons intégrer – je me permets de le rappeler – les nécessités de l'exportation dans les programmes nationaux d'armement, consolider nos résultats dans les pays où nous avons déjà remporté des succès commerciaux, réaliser un effort exceptionnel de prospection sur les marchés nouveaux et, enfin, valoriser nos remarquables atouts technologiques. Tout cela – vous le savez bien, monsieur le président Boyon – implique une démarche globale qui inclue, d'une part, la coopération militaire et les accords qui en découlent et, d'autre part, un accompagnement financier et juridique, avec de nouvelles mesures à concevoir puis à mettre en œuvre.

Ce premier travail sera présenté prochainement au Gouvernement. Je viendrai ensuite devant la commission de la défense nationale, comme cela avait été convenu avec vous-même, monsieur le président Boyon, et les membres de la commission, pour lui soumettre l'état de nos réflexions et solliciter son avis.

Nous mènerons également une consultation approfondie auprès des industriels. Ce n'est qu'après avoir recueilli l'avis de la commission et les suggestions des industriels que nous mettrons définitivement au point le plan stratégique d'exportation des armements.

Ce sera le premier plan mis en place en France – j'insiste sur ce point – qui aura pour ambition de prendre en compte l'ensemble des problèmes politiques et financiers, industriels et stratégiques de l'exportation de matériels d'armement.

Il répondra ainsi, je l'espère, à la volonté du Président de la République dont l'implication personnelle, vous l'avez rappelé, monsieur Boyon, est essentielle dans ce domaine et permet à notre industrie d'enregistrer les succès qu'on lui connaît. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CRÉATION D'EMPLOIS
PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. le président. La parole est à Mme Simone Rignault.

Mme Simone Rignault. Monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, nos expériences d'élus de terrain nous démontrent au quotidien l'ampleur des désastres économiques, sociaux et familiaux engendrés par le chômage, notamment parmi les jeunes générations.

Lors de ses vœux et au cours de ses récents déplacements, le Président de la République a souhaité que la lutte contre le chômage des jeunes soit l'action prioritaire du Gouvernement cette année.

En milieu rural, comme dans les banlieues difficiles, le monde sportif est, au-delà de sa vocation d'intégration socioculturelle, un secteur d'activités particulièrement attractif pour nombre de nos enfants. On se le représente quelquefois comme une seconde chance lorsque les difficultés scolaires ou les sinistres économiques locaux assombrissent les perspectives professionnelles.

Monsieur le ministre, vous avez lancé l'année dernière le Plan Sport Emploi qui a suscité de nombreux espoirs parmi les jeunes, les élus et les responsables sportifs. Quel bilan dressez-vous de l'application de ce plan ? Quelles sont les perspectives d'action de votre ministère en faveur de l'emploi pour 1997 ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Madame le député, pour le président de la République, pour tous les ministres du Gouvernement, notamment pour le premier d'entre eux, l'emploi est la priorité (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), n'en déplaise aux pleureuses.

M. Didier Boulaud. Farceur !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Nous pouvons nous féliciter de l'efficacité du plan sport-emploi, puisque ce sont 3 100 créations d'emplois que nous pouvons revendiquer pour l'année 1996 : 2 600 dans les clubs et 500 dans les fédérations.

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. En outre, plus de 50 % des emplois créés sont des temps pleins et près de 30 % au moins des mi-temps.

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. L'émergence de ces nouveaux postes d'animateurs, d'éducateurs et d'entraîneurs confirme, si besoin était, la qualité du gisement d'activité que constituent les associations sportives, qu'il faut désormais réellement encourager et prendre au sérieux.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

Pour 1997, nous avons au moins le même objectif. Mais, connaissant l'esprit sportif qui nous anime, vous pouvez imaginer que nous souhaitons faire largement mieux. Nous souhaitons aussi aller plus loin et nous inscrire dans la durée. C'est la raison pour laquelle je fonde beaucoup d'espoirs sur le « passe-sport emploi », qui est actuellement à l'essai dans le département de la Manche. Il sera aux associations ce qu'est le chèque emploi-service aux particuliers. Les associations et les communes auront la possibilité d'embaucher un animateur et de n'avoir que deux lignes à remplir, à savoir le nombre d'heures effectuées et le salaire perçu. C'est l'administration des sports et celle de l'emploi qui régleront toutes les formalités qui ennuiement tellement nos bénévoles.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

Voilà, madame le député, l'action que je suis à même de vous proposer : notre objectif de créer plus de 3 000 emplois – même si certains esprits chagrins trouvent le chiffre insuffisant – ...

M. Robert Pandraud. Mais non !

M. Didier Boulaud. Lesquels ?

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

... peut s'inscrire dans l'espoir et dans la durée. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Robert Pandraud. Excellent ministre !

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS INDUSTRIELS

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bateux.

M. Jean-Claude Bateux. Monsieur le ministre de l'industrie, en Haute-Normandie, où vos amis assument depuis plus de quinze ans la responsabilité de la gestion, au niveau de la région comme à celui des départements, 113 200 chômeurs sont recensés. Le chômage est passé de 13,4 % à 15,1 % depuis octobre 1995. Il atteint 15,5 % en Seine-Maritime avec des sommets de plus de 17 % et 18 % dans les villes. Nous savons tous que les chiffres de janvier 1997 seront mauvais.

L'actualité n'est que débâcle, avec son cortège de fermetures d'entreprises, de suppressions d'emplois et de menaces. Je ne pourrai les citer toutes. Chez Valeo, 350 salariés quittent Evreux. Chez Ozona, à Yvetot, 218 employés sont dans l'ignorance de leur sort. A la SMEN, à Barentin, 111 emplois sont supprimés. A Akaï, à Honfleur – nous vous en avons déjà entretenu – ce sont 312 emplois qui sont supprimés. Et cela continue avec Carnaud Metalbox – 51 emplois –, Vallourec – 85 emplois –, Atohaas – 111 emplois –, Chandelier à Gaillon, Les verreries de Nesle Normandeuse, la Générale Sucrière à Etrépagne – 95 emplois –, l'Altifagienne à Auffay, 47 emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Louis Mexandeu. C'est triste !

M. Jean-Claude Bateux. La Société des dockers de Normandie au Havre, Danone, SPI à Bolbec, les Ateliers et Chantiers du Havre et bien d'autres sont en pleine incertitude sur leur sort (*Exclamation sur les mêmes bancs*).

Je comprends qu'une telle liste vous dérange.

Tout cela va encore frapper des centaines de familles – lesquelles ne seront sans doute pas satisfaites de vos protestations – et aggraver une misère qui s'étend.

Cette situation n'est pas unique. La France entière subit la même évolution. Le budget que vous avez voté pour 1997 est lui-même porteur d'aggravation.

Monsieur le ministre, vous vous refusez à réduire vraiment le temps de travail, à relancer l'emploi. Que proposez-vous pour contrecarrer les résultats catastrophiques que vous enregistrez ? Que répondez-vous aux cris de détresse des Français, désespérés par votre politique ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, il faut regarder la situation telle qu'elle est. Entre 1990 et 1994, on comptait 35 000 suppressions d'emplois industriels par trimestre. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 15 000.

M. Louis Mexandeau. Tout va bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Puisque vous avez parlé des quinze dernières années et comme vous semblez aimer les souvenirs, puis-je vous rappeler que vous resterez les *recordmen* absolus de la destruction d'emplois industriels ? Vous en avez supprimé un million ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Vous pouvez protester, c'est la vérité !

Par ailleurs, face à la nécessité d'adapter nos entreprises industrielles à l'évolution du marché, il y a trois attitudes possibles.

La première attitude consiste à ne rien faire, ce qui revient à condamner à mort les entreprises qui ne s'adaptent pas au marché.

La deuxième attitude, c'est de s'engager dans la voie de la délocalisation généralisée des emplois. Nous n'en voulons pas.

La troisième solution est celle sur laquelle nous travaillons : elle consiste à permettre aux entreprises de s'adapter aux conditions de la concurrence et, par conséquent, de s'adapter au marché et de préserver, pour chaque entreprise, un projet industriel et donc des emplois industriels.

Vous avez évoqué le cas de Valeo. Voilà une entreprise dont l'une des activités est de créer des feux de signalisation pour les automobiles. Dans l'usine d'Evreux, se posait un problème de qualité et la société a perdu des parts de marché.

M. Didier Boulaud. C'est sans doute de la faute des ouvriers !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. La société a donc pris la décision de concentrer la production à Sens et à Mazamet pour rétablir les conditions propres à une production de qualité et a proposé à ses 300 salariés un emploi dans une autre entreprise de Valeo situé sur le territoire français.

Enfin, monsieur le député, nous sommes aujourd'hui engagés dans une très forte politique de restructuration industrielle...

M. Didier Boulaud. Cela fait quatre ans qu'elle est engagée !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... qu'il s'agisse des industries de l'armement, des télécommunications, de l'électronique de défense ou de l'électronique publique, du secteur automobile, de l'aéronautique ou encore du nucléaire civil, lequel est nécessaire pour adapter ces grandes entreprises aux exigences du temps. Et s'il faut le faire aujourd'hui, c'est parce que, pendant quinze ans, vous n'avez rien fait ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

AMÉNAGEMENT DU SITE DU CARNET

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

M. Jean-Marc Ayrault. Madame le ministre de l'environnement, plus de 6 000 personnes ont défilé, samedi dernier, dans les rues de Nantes, pour protester contre l'autorisation donnée par le Gouvernement à EDF de remblayer la zone humide du Carnet dans l'estuaire de la Loire.

Pourquoi ce remblaiement ? On ne le dit pas alors qu'il est présenté comme d'utilité publique.

S'agit-il d'un projet de construction d'une centrale nucléaire ? Ce projet, on le sait, est dans les cartons depuis des décennies. Ni EDF ni le Gouvernement n'osent l'avouer car ils savent que la population y est très hostile.

La déclaration d'utilité publique est-elle sans objet ? Cette décision est tout à fait antidémocratique. La méthode du saucissonnage des dossiers permet, certes, d'avancer masqué, mais est en totale contradiction avec les principes de notre droit public. Même s'il ne devait pas y avoir de remblaiement du tout, le projet causerait des dommages irréversibles sur le plan écologique.

Madame le ministre de l'environnement, pouvez-vous peser de tout votre poids pour arrêter cette décision néfaste ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Il est en tout cas un reproche, monsieur le député, que vous ne pouvez pas me faire, c'est d'avancer masqué. Ne projetez pas sur les autres ce que vous faites trop souvent vous-mêmes ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Didier Boulaud. Zéro !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Vous savez, cher monsieur, les zéros, vous les avez collectionnés. Vous en connaissez un bout en la matière. (« Zéro ! Zéro ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous en prie.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. L'affaire du Carnet est simple.

En 1988, une déclaration d'utilité publique a été prise pour un site qui doit accueillir des moyens de production d'électricité. En 1995, il a été décidé de la prolonger jus-

qu'en 1998. Le Gouvernement vient de confirmer que ce site a vocation à accueillir une usine et des moyens de production d'électricité.

Mme Martine David. Sans compensation ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Pourquoi ? Parce que la région Ouest va être à moyen terme déficitaire en électricité. Il faudra donc, au tournant du vingt et unième siècle, équiper celle-ci pour lui permettre de faire face à ses besoins. C'est pourquoi, nous avons décidé d'engager les travaux de remblaiement sur le Carnet. Ceux-ci vont durer quatre ans car, après avoir tassé la vase et remblayé, il faudra laisser reposer pour que cet emplacement puisse, le moment venu, accueillir le moyen de production d'électricité qui aura été décidé. S'agira-t-il d'une centrale nucléaire ou d'une autre forme de centrale, je ne puis le dire. Aucune décision n'a encore été prise.

Le coût de l'opération va représenter entre 250 et 300 millions d'investissement. Pendant tout le temps des travaux, 150 emplois seront créés, représentant entre 130 et 150 millions de francs en masse salariale.

Le site retenu ne fait pas l'objet d'une protection spéciale en matière d'environnement. Des mesures compensatoires importantes, de l'ordre de 50 millions, vont être prises, notamment pour protéger l'environnement du site, rétablir à l'identique la roselière sur l'ensemble de cet espace et renvoyer l'eau, une fois qu'elle aura été clarifiée à l'intérieur de la Loire. De toute façon, toutes les précautions ont été prises pour protéger l'environnement et le site. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons au groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

BILAN DE LA LOI ROBIEN

M. le président. La parole est à M. Joseph Klifa.

M. Joseph Klifa. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales et concerne la loi n° 96-502 du 11 juin 1996 sur l'aménagement et la réduction conventionnelle du temps de travail.

Force est de constater que, malgré les critiques initiales émanant du CNPF, voire des rangs de l'opposition, les premiers résultats pratiques sont entièrement positifs. A notre connaissance, 54 conventions avec l'Etat ont déjà été signées, 105 accords d'entreprise sont déjà conclus et plus de 150 seraient en négociation.

Je vous demande, monsieur le ministre, premièrement, de bien vouloir confirmer, voire d'actualiser, ces chiffres, déjà eux-mêmes très prometteurs ; deuxièmement, de bien vouloir rassurer ceux qui pourraient encore s'interroger – mais il doit y en avoir très peu, compte tenu du communiqué commun avec Gilles de Robien, le président du groupe UDF – sur la pérennité d'un dispositif qui est plébiscité, dans toutes les études, par l'opinion, les chefs d'entreprise, les partenaires sociaux et les salariés. Il y en a des preuves tous les jours sur le terrain.

Troisièmement, je vous demanderai aussi de bien vouloir préciser à la représentation nationale le champ d'application de la loi.

Enfin, dans quel délai estimez-vous, monsieur le ministre, être en mesure de soumettre à la représentation nationale un rapport d'étape indiquant, entre autres, le

coût économique et le gain social découlant de cette loi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le député, la loi Robien, qui porte sur la réduction et l'aménagement du temps de travail, est une bonne loi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Elle est un élément important de la panoplie dont nous nous sommes dotés depuis quatre ans et, notamment, au cours des deux dernières années, sous l'impulsion particulièrement dynamique de Jacques Barrot (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) pour lutter contre le chômage et créer des emplois.

Lorsqu'elle s'applique à des entreprises en difficulté, cette loi permet de limiter les suppressions d'emplois, comme on l'a vu pour Moulinex.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le Premier ministre. Lorsqu'elle s'applique à des entreprises en développement, elle permet d'accentuer les créations d'emplois.

M. Maxime Gremetz. Le temps partiel annualisé !

M. le Premier ministre. Au total, une centaine d'accords de ce type ont été conclus. Ils concernent 28 000 salariés et ont permis de sauver ou de créer 5 000 emplois.

On ne change donc pas un système qui marche ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

On nous dit parfois qu'il est coûteux, mais nous sommes tous bien d'accord pour considérer qu'il vaut mieux dépenser de l'argent public pour créer des emplois que pour indemniser du chômage. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Des clarifications seront bien évidemment utiles dans les mois qui viennent, d'abord pour bien définir le périmètre d'application de la loi, qui concerne le secteur concurrentiel et non pas, bien sûr, le secteur administré, lequel bénéficie déjà d'aides publiques : on ne peut pas additionner subventions sur subventions.

Peut-être faudra-t-il également clarifier l'effort demandé à chacune des parties, car chacun doit y mettre du sien.

M. Christian Bataille. Il fallait y penser lors du vote de la loi !

M. le Premier ministre. L'Etat apporte des aides financières ; il est normal que l'entreprise, c'est-à-dire l'employeur et les salariés, fasse également des efforts pour assurer le succès de cette loi (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*) ; qu'il s'agisse de la modernisation du processus de production, de la recherche d'une meilleure productivité ou de l'amélioration du service rendu au client ou à l'utilisateur.

M. Christian Bataille. Pourquoi ne pas y avoir pensé avant ?

M. le président. Monsieur Bataille...

M. le Premier ministre. Tout cela fera l'objet d'un bilan d'étape, que je vous propose de dresser vers le milieu de l'année 1997.

En toute hypothèse, cette loi est vraiment l'exemple de ce qu'il faut faire en matière de réduction du temps de travail, c'est-à-dire une action au cas par cas, du sur-mesure, qui tient compte de la réalité de la situation dans l'entreprise, et non pas une réduction généralisée et obligatoire du temps de travail, dont on a vu les résultats désastreux en d'autres temps. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

HONG KONG

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le 1^{er} juillet 1997, Hong Kong sera rétrocédé à la Chine. Cette échéance n'est pas sans soulever de graves questions, en particulier celle des libertés publiques.

Des juristes de Pékin ont commencé à faire la comparaison entre la *Bill of Rights*, héritée des Britanniques, et la *Basic law*, loi fondamentale édictée par Pékin, afin d'éliminer toute contradiction de la *Bill of Rights* avec la loi fondamentale.

Cette mesure n'est pas isolée. Déjà, Pékin a annoncé, en violation des accords de 1984, la dissolution du Conseil législatif, l'organe démocratiquement élu par les habitants de Hong Kong. En outre, Pékin se réserve le droit d'intervenir militairement à Hong Kong si les intérêts supérieurs de la Chine communiste l'y obligent.

La situation se dégrade donc. Ce n'est pas un hasard si Martin Lee, chef de file de l'opposition démocratique de Hong Kong, vient d'entamer sa tournée en Europe.

Qu'entend faire le gouvernement français pour que l'Union européenne soutienne le juste combat pour la liberté de Hong Kong? Si l'on en juge par ce qui se passe au Tibet, nous avons quelques motifs d'inquiétude. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie.

Mme Margie Sudre, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie. Madame le député, je peux vous assurer que le gouvernement français suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation à Hong Kong. Il a manifesté publiquement son profond attachement à la continuité et à la stabilité de Hong Kong après sa rétrocession à la Chine.

M. Martin Lee, le président du parti démocrate, qui effectue actuellement une tournée européenne, sera reçu, lors de son séjour à Paris, par M. le président du Sénat et par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, qui lui réaffirmeront l'attachement de la France à cette continuité et à cette stabilité.

La déclaration sino-britannique de 1984, qui est à la base du processus de transfert de souveraineté, est, au plan juridique, un traité international. Au plan du droit international, la France n'a pas de raison de douter des engagements souscrits par la République populaire de Chine.

Je rappelle que le gouvernement français a donné son plein soutien à cette déclaration, dont il souhaite l'application intégrale. Il est de l'intérêt de toutes les parties en cause d'en respecter les dispositions.

Le projet d'abrogation, par les nouvelles autorités de Hong Kong, de plusieurs mesures législatives relatives à l'exercice des libertés publiques dans le territoire, a suscité une émotion certaine et des interrogations sur le respect des principes de continuité et de stabilité. La France estime que le strict respect de ces principes serait conforme aux intérêts de la communauté internationale et, par conséquent, à ceux de la Chine.

Une déstabilisation de la situation à Hong Kong aurait des conséquences qui iraient bien au-delà de la région. La France ne croit pas que les nouvelles autorités désignées de la région administrative spéciale de Hong Kong, pas plus que les autorités chinoises, souhaitent compromettre la place et le rôle de Hong Kong dans la vie économique internationale.

M. Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, est actuellement en déplacement en Chine. Il aura l'occasion de rappeler notre position lorsqu'il rencontrera à Hong Kong, dans quelques jours, M. Tung Chee Hwa, futur chef de l'exécutif de la région administrative spéciale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

EXTENSION DU CHÈQUE EMPLOI-SERVICE

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Ma question concerne principalement le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Mais la clé de la réponse étant détenue par le ministre du travail et des affaires sociales, c'est à lui que je la pose.

Monsieur le ministre, les agriculteurs qui veulent conquérir des marchés saisonniers ont besoin d'embaucher des salariés pour quelques jours ou quelques semaines. Devant la complexité des démarches administratives, ils finissent par y renoncer et abandonnent ainsi ces marchés à des concurrents européens qui ne doivent pas passer par les mêmes arcanes.

De même, des petites entreprises artisanales ou libérales se voient proposer des travaux qui nécessitent l'embauche de salariés pour une durée brève. Elles y renoncent pour les mêmes raisons. Ces renoncements génèrent du chômage et du travail au noir.

Une des priorités affichées du Gouvernement est la simplification administrative. Le chèque emploi-service répond parfaitement à cette attente de nos concitoyens.

M. Michel Giraud. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou. Vous nous avez annoncé que les viticulteurs alsaciens pouvaient bénéficier de telles mesures de simplification. Nous n'avons que de la sympathie pour les Alsaciens, mais ils ne sont pas plus égaux que d'autres, en particulier que les Gascons. (*Sourires.*) Comptez-vous étendre ces mesures aux artisans et aux agriculteurs de toutes les régions? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales*. Monsieur de Montesquiou, nous ne priverons pas la Gascogne de progrès qui doivent gagner peu à peu toute la France. (*Sourires.*)

Ces progrès trouvent leur origine dans l'expérience du chèque emploi-service, initiée par Michel Giraud dans la loi quinquennale. C'est une réussite, puisque plus de 200 000 salariés ont été recrutés grâce à ce dispositif (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), dont les Allemands sont venus récemment étudier les effets.

Avec le concours actif de la Mutualité sociale agricole, nous avons mis au point un formulaire, qui ressemble étrangement au chèque emploi-service et qui permettra de résoudre le problème important du recrutement des saisonniers agricoles. Ce dispositif est aujourd'hui en vigueur dans trente départements. Il faut que nous l'étendions en 1997 à l'ensemble des caisses de la Mutualité sociale agricole. C'est tout à fait possible car il y a une seule convention collective, et je vois que M. Vasseur m'approuve.

Pour la Gascogne, en tout cas, on va précipiter le mouvement ! (*Sourires.*)

M. Jean-Paul Charié. Et le Val-de-Loire ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. En ce qui concerne les professions libérales et les artisans, c'est avec M. Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, que nous travaillons, mais le problème est un peu plus complexe. Ces salariés sont en effet régis par plusieurs conventions collectives et dépendent de plusieurs organismes de recouvrement.

La formule dont Jean-Pierre Raffarin s'est fait l'avocat tenace et persuasif consisterait à externaliser, c'est-à-dire à faire exécuter à l'extérieur de la petite entreprise, les calculs les plus complexes. Une expérience a été lancée dans trois départements et le sera bientôt dans dix. J'espère bien que d'ici à la fin de l'année 1997, le chèque « premier emploi », car c'est le recrutement du premier salarié qui pose problème, sera lui aussi installé dans le paysage français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons au groupe République et Liberté.

MONNAIE UNIQUE ET SOUVERAINETÉ

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le Premier ministre, la monnaie unique apparaît à tous ceux qui y ont réfléchi comme un engrenage dont les conséquences n'ont pas été clairement mesurées. Il ne s'agit pas seulement de changer nos billets de banque ; ce serait aussi entrer dans une spirale économique et politique où disparaîtrait, avec le franc, la liberté de la France. Après la souveraineté monétaire, c'est la souveraineté budgétaire qui disparaîtrait avec le pacte conclu à Dublin sans notre accord, et demain, la souveraineté fiscale. Au lieu d'une monnaie unique pour les quinze Etats de l'Union, ce serait une fusion franc-mark, avec le Benelux pour témoin.

Les Français, d'une courte majorité, avaient ratifié le traité de Maastricht. Aujourd'hui, nous sommes très loin de ce traité. Le mécanisme est en route. La question qui se pose maintenant est celle de l'indépendance de la France ou de l'absorption dans un conglomérat.

Après la suppression de la conscription, l'accord conclu à Nuremberg tend à placer notre politique de défense sous le régime du veto allemand à mettre nos forces à disposition de l'OTAN. Il n'y aurait plus de défense indépendante.

M. Pierre Lellouche. N'importe quoi !

M. Georges Sarre. Quand nous aurons abandonné le franc, quand le budget de l'Etat sera sous tutelle de la Commission européenne, quand la politique étrangère sera soumise à l'accord conjoint des Etats-Unis et de l'Allemagne, quand nous n'aurons plus d'armée indépendante, que restera-t-il de la France ?

M. Pierre Lellouche. Trop, c'est trop !

M. Georges Sarre. Monsieur le Premier ministre, avant de faire ce saut dans le vide, les citoyens et leur parlement doivent être consultés. Ce droit, les Allemands, les Suédois l'ont obtenu. Ce droit souverain du Parlement français, celui d'être consulté avant tout passage à la monnaie unique, entendez-vous le garantir, le mettre en œuvre sans délai ?

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Georges Sarre. Entendez-vous consulter le peuple français par référendum avant de décréter, par accord secret soustrait au suffrage universel, la fin programmée de la République ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, *ministre de l'économie et des finances*. Monsieur Sarre, vous devriez vous souvenir que c'est en septembre 1992, lorsque vous étiez membre du gouvernement de Pierre Bérégovoy, qu'eut lieu le référendum, et que le peuple français s'est prononcé sans ambiguïté (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe République et Liberté*) pour la ratification de l'Union économique et monétaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Sans ambiguïté, c'est beaucoup dire !

M. le ministre de l'économie et des finances. Mais je n'ai pas souvenir qu'à l'époque, vous ayez manifesté des états d'âme particuliers en tant que membre du gouvernement.

La question, aujourd'hui, n'est pas de savoir si l'on doit passer ou non à la monnaie unique, mais de savoir comment nous nous préparons à ce passage.

Les gens qui ont réfléchi, comme vous dites, pensent que la monnaie unique peut être demain l'instrument de la croissance et de l'emploi.

M. Maxime Gremetz. Il n'y a que vous qui le croyez !

M. le ministre de l'économie et des finances. Pour ce qui est de la souveraineté, il s'agit en effet de transmettre un pouvoir qui, aujourd'hui, relève d'une autorité indépendante de droit français, à une institution indépendante européenne.

M. Maxime Gremetz. Organisez un référendum !

M. le ministre de l'économie et des finances. Mais cette souveraineté monétaire, pensez-vous que la France seule puisse l'assumer réellement ? Si nous voulons déte-

nir une souveraineté monétaire au XXI^e siècle, nous devons la partager avec les autres membres de l'union économique et monétaire.

M. Jean-Claude Lefort. Si vous êtes si sûrs de vous, provoquez un référendum !

M. le président. Monsieur Lefort, laissez parler le ministre !

M. le ministre de l'économie et des finances. Enfin, en matière budgétaire et en matière fiscale, la France comme l'ensemble des membres de l'Union européenne préserveront leur souveraineté.

Sur le plan budgétaire, le pacte de stabilité et de croissance que nous avons accepté répond à une exigence de bonne gestion dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi. Vous devriez abandonner votre vision nostalgique du déficit public, mais j'ai bien l'impression que vous ne voulez pas le comprendre !

Sur le plan fiscal, il n'est pas question non plus d'abandonner notre souveraineté. Lors de la réunion, avant-hier à Bruxelles, du conseil économique et financier, nous avons réaffirmé notre volonté de lutter contre la « flibuste fiscale », pour qu'il n'y ait pas de concurrence malsaine, déloyale, entre les Etats membres de l'Union monétaire.

M. Maxime Gremetz. Des mots !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous entendons garder notre souveraineté tout en cherchant une plus grande harmonie entre les dispositions fiscales en vigueur dans chacun des Etats membres.

Oui, monsieur le député, ceux qui ont réfléchi considèrent que l'euro, c'est la croissance et c'est l'emploi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ÉCONOMIE MIXTE

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Ma question s'adresse au Premier ministre, mais c'est sur le caractère réfléchi ou irréfléchi de M. Arthuis que je m'interroge.

En effet, dimanche dernier, dans une émission d'information des plus populaires, M. Arthuis, ministre des finances, a déclaré que l'économie mixte, c'était « fini ». Et pour qu'on ne s'y trompe pas, il l'a répété deux fois.

Je passe sur le fait qu'il aurait dû préférer le Parlement à une émission de télévision pour tenir des propos aussi lourds de conséquences. Car plus que la forme, c'est le fond qui m'inquiète.

L'économie mixte est, depuis Colbert, profondément insérée dans la tradition française.

M. Pierre Lellouche. Hélas !

M. le président. Monsieur Lellouche, je vous en prie !

M. Gérard Saumade. Elle est à la base des grandes périodes d'expansion, en particulier depuis la Libération. Nul n'ignore que toutes les collectivités locales se sont dotées au fil des ans de sociétés d'économie mixte, de syndicats mixtes, de sociétés d'aménagement ou d'urbanisme, de sociétés de capital risque, bref de toute une série d'instruments qui ont joué un rôle décisif dans l'aménagement du territoire, dans l'implantation d'entre-

prises et d'emplois, dans la gestion de l'environnement et dans bien d'autres domaines. Ces entreprises emploient un personnel efficace, qui joue un rôle particulièrement important.

Or cette formule caractéristique du développement à la française est aujourd'hui contestée par le ministre de l'économie lui-même, non sur le bilan qu'elle présente mais à partir d'arguments idéologiques.

M. Arthuis s'est-il exprimé, dimanche dernier, en qualité de membre responsable du Gouvernement ou bien d'irresponsable irréfléchi ? (*Exclamations sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Monsieur le Premier ministre, quelle est la position du Gouvernement vis-à-vis de l'économie mixte ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, je mesure tout l'intérêt de votre question. L'économie mixte, voyez-vous, c'est le Crédit Lyonnais. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – « Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est ce type d'errance économique et d'irresponsabilité.

Qu'il soit bien clair que les propos que j'ai tenus dimanche soir...

M. Christian Bataille. Propos scandaleux !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... avaient uniquement pour objet de souligner à quel point les nationalisations de 1982 ont été une erreur économique et combien il est nécessaire de mettre un terme à cette aventure de l'économie mixte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je ne visais en aucune façon les sociétés d'économie mixte, dont les statuts sont clairement définis par la loi et qui permettent à de nombreuses collectivités territoriales d'être actionnaires dans des entreprises dont l'objet est d'assurer le développement local.

Si nous avons tiré au clair cette ambiguïté, je m'en réjouis. Mais, de grâce, mettez un terme à cette vision nostalgique, celle-là encore, d'un Etat qui serait actionnaire ! On voit bien que l'Etat n'est pas capable d'assumer cette responsabilité. Il le fait au détriment des contribuables. Il le fait aussi au détriment des salariés des entreprises concernées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

2

CONCEPT FRANCO-ALLEMAND DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Communication du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une communication du Gouvernement sur le concept franco-allemand de sécurité et de défense.

Je rappelle qu'en accord avec les présidents des groupes, cette communication sera suivie de l'intervention d'un orateur par groupe pour une durée de dix minutes.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je suis très heureux d'avoir l'occasion de vous présenter le concept franco-allemand de défense et de sécurité.

Ce concept franco-allemand, qui a été approuvé par le Président de la République et le chancelier Kohl au sommet de Nuremberg, le 9 décembre dernier, s'inscrit dans une assez longue tradition de discussion et de travail commun sur ces sujets.

Je vous rappellerai plusieurs dates marquantes :

En 1984, nous avons organisé ensemble, Français et Allemands, la relance conjointe de l'UEO. M. Mauroy doit s'en souvenir.

En 1987, le Président François Mitterrand a fait une déclaration importante pour l'Allemagne, où étaient prévues des consultations entre Français et Allemands sur l'emploi des armes nucléaires préstratégiques.

En 1988, M. Mitterrand étant toujours Président et M. Chirac étant devenu Premier ministre, nous avons créé ensemble la brigade franco-allemande et le conseil franco-allemand de défense et de sécurité.

En 1992, quand Mme Cresson était alors Premier ministre et M. Quilès ministre de la défense, nous avons créé ensemble l'Eurocorps.

Enfin, en janvier 1993, le regretté Pierre Bérégovoy étant Premier ministre, nous avons établi un accord entre la France, l'Allemagne et l'OTAN sur les conditions d'emploi de l'Eurocorps.

Ce rappel de dates avait pour seul but de démontrer que le document que je vous présente s'inscrit dans une longue suite d'efforts, de réalisations, de progrès établis grâce au dialogue franco-allemand sur les questions de sécurité et de défense.

M. Jean-Pierre Soisson. C'est bien de le rappeler !

M. Jean-Pierre Chevènement. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre des affaires étrangères. Ce document fait suite à une décision qui a été prise en juin 1996 au sommet de Dijon, où les deux chefs d'Etat ont pris acte de la profondeur des réformes engagées dans les forces armées des deux pays et des transformations intervenues dans l'environnement stratégique en Europe ainsi que des nouvelles et importantes contraintes budgétaires. L'ensemble de ces changements justifiait une réflexion commune et l'élaboration d'un concept commun. Il s'agit donc bien ici de relancer la coopération entre nos deux pays en matière de défense et de sécurité, dans une perspective européenne.

Ce n'est pas un traité, ce n'est pas même un accord au sens du droit international. En conséquence, il ne demande pas de ratification selon les procédures constitutionnelles prévues. C'est un document politique d'orientation, qui prend acte de l'évolution du contexte stratégique européen et de la profonde convergence de vues qui existe entre nos deux pays dans le domaine de la sécurité et de la défense.

C'est encore moins, mesdames et messieurs, un document secret...

M. Didier Boulaud. C'est un document discret !

M. le ministre des affaires étrangères. Il a été élaboré selon une procédure transparente, avec l'idée d'en faire, au bout du compte, un document public. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Pierre Forgues. C'est réussi !

M. le ministre des affaires étrangères. Ce texte a été adopté au sommet de Nuremberg. Le 17 décembre dernier, il a été transmis aux présidents des deux assemblées. Je reconnais, mesdames, messieurs les députés, que, sans doute, il y a eu, à partir de là, ce qu'on pourrait appeler quelques imperfections administratives. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. Comme c'est bien dit !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous avez ce texte. Nous en débattons. Il sera transmis à l'ensemble de nos partenaires, porté à la connaissance des membres de l'UEO et des membres de l'Alliance atlantique. (« *Ils l'ont déjà !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il permettra de fixer, sans doute pour longtemps, un cadre de référence entre les Français et les Allemands et constituera pour nos partenaires un signal politique fort de la détermination de la France et de l'Allemagne à renforcer leur coopération en matière de défense et de sécurité, dans une perspective européenne.

M. Pierre Mazeaud. C'est à l'égard de nos autres partenaires qu'il y a problème !

M. le ministre des affaires étrangères. Mais les autres pays sont bien sûr informés, comme il se doit.

Ce document s'inscrit, naturellement, dans le cadre de la politique d'ensemble de la France en matière de sécurité européenne. A ce propos, je rappelle que nous poursuivons une action tenace qui vise, sous l'impulsion du Président de la République et sous l'autorité du ministre de la défense, à mettre en place un nouveau modèle d'armée fondé sur la projection de forces, permettant à la France de disposer d'un outil militaire modernisé, de défendre ses intérêts propres, de participer activement à des opérations internationales au service de la paix, enfin de faire en sorte que s'organise notre projet d'une politique européenne de défense commune.

Nous le faisons au sein de l'Union européenne, à l'occasion de la Conférence intergouvernementale. Les travaux sont en cours.

Nous le faisons au sein de l'UEO, en mettant à profit la présidence française pour faire avancer le processus de rapprochement entre l'UEO et l'Union européenne et pour développer les capacités opérationnelles de cette organisation au service de l'Europe.

Enfin, nous poursuivons l'objectif de favoriser, au sein de l'Alliance atlantique, l'expression d'une identité européenne de défense, crédible sur le plan militaire et visible sur le plan politique. C'est aussi l'objectif de la plupart de

nos partenaires européens, qui approuvent et soutiennent notre démarche. Le document que vous avez entre les mains y fait d'ailleurs expressément référence, marquant ainsi la communauté de vues de l'Allemagne et de la France en la matière.

Comme je vous l'ai indiqué en d'autres circonstances, si l'euro-péanisation de l'Alliance est menée à son terme, alors la France prendra sa place, non pas dans les structures anciennes de l'OTAN...

M. Maxime Gremetz. Si !

M. le ministre des affaires étrangères. ... qu'elle a quittées en 1966, mais dans des structures rénovées permettant aux Européens d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière de sécurité et de défense.

Le concept commun franco-allemand s'inscrit dans ces perspectives et traduit cette démarche fondée sur la convergence des vues entre Français et Allemands.

Vous avez pu le constater, la première partie de ce document analyse les intérêts de sécurité de nos deux pays au cœur de l'Europe, observant qu'ils sont de plus en plus indissociables – ce qui est évident – et que nous partageons les mêmes objectifs en matière de politique de défense et de sécurité.

La seconde partie de ce document présente une analyse commune de l'environnement de sécurité de notre pays. Y sont exposés les risques, y sont étudiées les menaces pour constater que ces risques et ces menaces ont profondément évolué au cours des dix dernières années et pour noter que les actions franco-allemandes, dans les domaines de la défense et de la sécurité, s'inscrivent dans un même cadre et sont liées par les mêmes solidarités européennes et atlantiques.

Enfin – troisième et quatrième parties – ce document propose une approche stratégique commune qui se veut globale, c'est-à-dire qui porte à la fois sur la mission de nos forces armées, dont la complémentarité doit être accrue, et sur nos politiques en matière d'armement. En effet, le document qui vous est soumis attache une importance et consacre une place exceptionnelles à l'accroissement de la coopération militaire et de la coopération en matière d'armement entre nos deux pays, constatant que, à l'avenir, cette coopération sera à l'évidence la seule manière de préserver une capacité à produire des armements modernes en Europe, non seulement dans le cadre franco-allemand, mais, si cela est possible, dans un cadre plus largement européen.

Des annexes précisent et développent l'ensemble de ces points.

Comme vous le voyez mesdames, messieurs,...

M. Patrick Hoguet. ... il n'y a pas de quoi en faire tout un plat !

M. le ministre des affaires étrangères. ... communauté de destin et d'intérêts entre la France et l'Allemagne, communauté d'analyses de l'environnement stratégique qui est le nôtre, approche stratégique commune de nos deux systèmes de défense et enfin coopération en matière militaire et en matière d'armement.

Ce document est très important et très utile, me semble-t-il, pour marquer la proximité de nos deux pays. Il ne remet, bien sûr, en cause aucun élément essentiel de la politique française de sécurité et de défense.

Mme Christine Boutin. Et la dissuasion ?

M. le ministre des affaires étrangères. Pour conclure, mesdames, messieurs, je souhaite insister sur la continuité de notre politique vis-à-vis de notre partenaire allemand, dans le domaine essentiel de la défense et de la sécurité.

Tout à l'heure, je rappelais quelques dates simplement pour montrer que cette action n'est pas celle d'un gouvernement ou celle à laquelle un Président de la République donne l'impulsion ; elle s'exprime et s'est exprimée depuis de nombreuses années sous la responsabilité des Présidents de la République qui se sont succédés à la tête de l'Etat et de gouvernements d'appartenance politique différente mais agissant tous – je n'en doute pas – dans le sens de l'intérêt général de notre pays et dans le sens d'un renforcement constant de la coopération entre la France et l'Allemagne.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire à propos de ce texte.

Je me réjouis d'écouter l'analyse qu'en feront les orateurs des différents groupes qui vont se succéder à cette tribune. Si vous me le permettez, je ne manquerai pas, à l'issue de ce débat, de répondre aux questions ou aux inquiétudes qu'auraient pu exprimer les uns et les autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en décidant de distribuer le texte de la déclaration commune du chancelier Kohl et du Président Chirac sur le concept franco-allemand de sécurité et de défense et d'organiser sans délai ce débat, en le présentant avec beaucoup de sérénité, monsieur le ministre des affaires étrangères, comme vous venez de le faire, vous avez d'abord ramené les éclats d'hier à ce qu'ils sont en réalité et que je qualifierais d'une tempête dans un verre, dans un petit verre de bière ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Maxime Gremetz. Il s'agit de la France !

M. Jacques Boyon. On eût mieux fait d'éviter ce happening qui a permis à nos très vertueux collègues de l'opposition de jouer les vestales de la souveraineté, celles du Parlement dans la forme comme de la nation sur le fond. Il n'en restera sans doute qu'une journée de travail parlementaire perdue pour la réforme du service national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Maxime Gremetz. La démocratie, on s'assoit dessus !

M. Jacques Boyon. S'il y a eu erreur ou maladresse dans la forme, messieurs les ministres, les gens raisonnables, comme les députés du RPR, ne vous le reprocheront pas vraiment.

M. Maxime Gremetz. Ils disent *amen* !

M. Jacques Boyon. Cet acte manqué ne traduit pas de votre part un mépris du Parlement ; nous vous connaissons. Nous apprécions votre souci d'informer les assemblées et de dialoguer avec elles. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Comme l'a tout de suite signalé hier notre président, le texte qui nous a été distribué n'est pas un traité ni un accord.

M. Didier Boulaud. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Lellouche !

M. Jacques Boyon. C'est une déclaration commune signée par le Président de la République dans sa pleine compétence et sa pleine responsabilité constitutionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il est bon que le Parlement la connaisse, mais il n'a pas à la ratifier ou à l'approuver spécifiquement.

Venons-en donc au fond.

Quand j'ai lu l'article du journal *Le Monde* et que des journalistes m'ont demandé une réaction personnelle, j'ai répondu que j'avais bien lu et que, si le texte publié était authentique et complet, il n'y avait pas de quoi fouetter un chat ! Et je me demandais hier comment l'opposition allait s'y prendre pour tordre le texte et pouvoir y ancrer des critiques de fond et autre chose que des procès d'intention. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Dans son contenu, la déclaration Kohl-Chirac n'est en fait qu'un rappel des objectifs suivis et des actions menées ces dernières années par la France et l'Allemagne en matière de coopération pour les affaires militaires et pour l'industrie de défense. Comme on est loin de la diplomatie secrète dont certains ont cru devoir parler !

Cette coopération, c'est le général de Gaulle qui l'a lancée avec le chancelier Adenauer.

M. Maxime Gremetz. Et le retrait de la France de l'OTAN ?

M. Jacques Boyon. Tous ses successeurs l'ont poursuivie et le président Mitterrand lui-même a apporté sa pierre à l'édifice, notamment avec la création du conseil de sécurité franco-allemand et de la brigade franco-allemande.

La principale qualité de la déclaration commune est qu'elle existe et que le chancelier Kohl y ait souscrit.

La déclaration confirme que nos deux pays – France et Allemagne – doivent jouer un rôle moteur dans la construction de l'Europe de la défense et qu'elles sont en fait à ce jour les seules capables de le faire.

M. Paul Mercieca. Merci pour les autres !

M. Jacques Boyon. Comment ceux, en particulier nos collègues socialistes, qui ont tant déploré les ratés de cette coopération ces derniers temps depuis la reprise de nos essais nucléaires jusqu'aux atermoiements sur l'espace, pourraient-ils condamner ou critiquer un texte qui redonne à cette coopération du souffle et de l'ambition ?

Dans le rappel des objectifs, on trouve l'identité européenne de défense, la politique de défense commune,...

M. Maxime Gremetz. Atlantique !

M. Jacques Boyon. ... l'insertion de l'UEO dans l'Union européenne, la coopération en matière d'armement. Tous ces points figurent dans le traité de Maastricht et font l'objet des discussions en cours sur l'approfondissement.

En ce qui concerne l'analyse des risques et des menaces, on croit relire un résumé du Livre blanc français sur la défense. Ne serait-ce donc pas une première ébauche de ce Livre blanc européen sur la défense que beaucoup d'entre nous attendent et réclament depuis longtemps ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jacques Boyon. Puisque certains lui en font le reproche implicite, je souligne après vous, monsieur le ministre, que le Président Chirac n'a rien lâché, rien sacrifié des acquis et des grands principes de notre défense. J'ai même l'impression qu'il a rallié l'Allemagne à des causes qui nous tiennent à cœur. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*) Je citerai la sécurité de l'Europe en direction du Sud, le transport aérien militaire et l'ATF, le renseignement stratégique à propos duquel – certains de mes collègues ici présents se le rappellent – nos collègues allemands de la commission de la défense du Bundestag nous disaient il y a quelques semaines que ce n'était pas pour eux une priorité. Si l'on ajoute l'accord sur la nécessité de rénover et d'élargir l'OTAN, on voit dans le texte signé par le chancelier allemand et le Président français des avancées à deux, solides et significatives, que le déroulement de la CIG ne nous permet malheureusement pas d'espérer à une plus grande échelle. Cette démarche conjointe ne peut, à notre sens, que renforcer les chances de succès des initiatives européennes du Président Chirac.

J'ai aussi cherché minutieusement dans les directives si pouvaient s'y dissimuler quelque déviance, quelque renoncement. Je n'ai trouvé que des assurances, assurance contre un isolement de la France, assurance pour une ouverture aussi large que possible à nos partenaires pour nous rejoindre, assurance sur l'équilibre des coopérations industrielles.

La dissuasion enfin, sujet sensible s'il en est,...

M. Pierre Mazeaud. Oui !

M. Jacques Boyon. ... sur bien des bancs, figure bien dans le texte. La mention en est brève et discrète, mais sans ambiguïté. Il est réaffirmé que la dissuasion française est indépendante, qu'elle a un rôle qui lui est propre et qui – nous le savons bien – est la garantie ultime de l'intégrité et de l'indépendance du territoire national, et qu'elle contribue aussi à la dissuasion et à la sécurité de l'Europe. Les Russes, à l'époque de la guerre froide, l'avaient eux-mêmes bien compris puisqu'ils considéraient que la dissuasion française faisait partie de la dissuasion de l'Occident.

Le texte eût pu parler de « dissuasion élargie » ou de « dissuasion concertée ». Le Président Mitterrand, avant que le Premier ministre du temps où il était ministre des affaires étrangères ne reprenne lui-même cette démarche, avait ainsi tenté lui-même d'ouvrir un dialogue avec les Allemands. Le texte se borne à parler d'un dialogue à engager sur « la fonction de la dissuasion nucléaire dans le contexte de la politique de défense européenne ».

M. Maxime Gremetz. Et atlantique !

M. Jacques Boyon. Cela veut donc dire que la dissuasion française existe. Le Président Chirac l'a confirmé et renforcé, notamment en décidant d'achever le programme de nos essais nucléaires. Il faut bien que la dissuasion française soit prise en compte dans l'effort pour définir la défense de l'Europe, car l'Europe ne peut pas faire comme si cette dissuasion n'existait pas. Il faut donc qu'on parle de ce qu'elle peut apporter à la sécurité de l'Europe. C'est ce que j'ai lu dans la déclaration.

M. Dominique Bussereau. Très bien !

M. Jacques Boyon. Au total, messieurs les ministres, le groupe du RPR approuve le texte de la déclaration, en particulier le concept franco-allemand de sécurité et de

défense. Au-delà, il approuve la politique conduite par le Président de la République et le Gouvernement dans sa recherche d'une démarche commune avec l'Allemagne pour la sécurité, pour l'affirmation de l'identité européenne de défense et pour la construction de l'Europe de la défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Maxime Gremetz. On est loin de l'appel de Cochin !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Monsieur le président, messieurs les ministres, nous avons reçu hier à dix-huit heures trente le texte de l'accord définissant un « concept stratégique commun » à la France et à l'Allemagne, que M. Chirac et M. Kohl avaient approuvé voilà près de deux mois à Nuremberg. Je ne veux pas insister plus qu'il ne le faut sur ces détails puisqu'il semble que, malgré l'excellence des postes françaises, il ait fallu dix semaines à un document de vingt pages pour parcourir les 500 mètres qui vont de l'Élysée au palais Bourbon.

M. Michel Péricard. Grottesque !

M. Laurent Fabius. Je ne serai pas non plus cruel – car la mémoire vous en est encore fraîche – en rappelant les conditions dans lesquelles la représentation nationale, c'est-à-dire ceux devant qui vous êtes comptables, messieurs les ministres, a finalement obtenu hier ce texte, déjà présenté à la une du journal *Le Monde*, exposé aux conseils de l'OTAN et de l'UEO, mais caché jusqu'à présent aux députés français !

On a parlé de cafouillage gouvernemental. On a parlé de mépris des droits des parlementaires ; on peut hésiter sur le qualificatif.

Sur le fond, en revanche, il ne me paraît pas y avoir de doute. Le débat que vous avez dû accepter montre ce que j'appellerai une double dérive qui est en train de s'opérer : dérive d'un pouvoir exécutif qui, me semble-t-il, ne respecte pas les procédures parlementaires habituelles dans une démocratie ; dérive d'une politique qui vante, à juste titre, les mérites du couple franco-allemand, mais qui tend à se plier en réalité de plus en plus à la puissance américaine, risquant d'amputer du même coup les chances d'une vraie identité européenne de défense.

Je veux revenir brièvement sur ces deux points tout en ajoutant – j'espère que vous ne m'en voudrez pas, monsieur le ministre des affaires étrangères – que je me rapproche plutôt de l'interprétation de ce texte faite par M. le Président de la République, qui l'a approuvé et qui le qualifiait d'« historique », que de la vôtre, faite immédiatement, qui, pour des raisons tactiques que je peux comprendre, a voulu le minimiser.

Dérive de l'exécutif d'abord. Le texte de l'accord de Nuremberg était, jusqu'à hier soir, inconnu des membres de notre parlement auxquels, selon les termes mêmes du Président Chirac, il devait pourtant être présenté en priorité.

A cet égard, je considère que l'argument tiré d'une communication de ce document à quelques responsables du Parlement n'est ni très élégant à leur endroit ni très démocratique quand on sait que dans un Parlement il y a en général une majorité et une opposition.

S'agit-il alors d'une maladresse ? J'aimerais pouvoir le croire, mais, comme je vais l'indiquer, à ce niveau et avec cette fréquence, la maladresse semble devenir une règle de gouvernement.

Dois-je rappeler que la reprise des essais nucléaires par la France – décision majeure – n'avait pas été, non plus, discutée à l'Assemblée,...

M. Pierre Mazeaud. Elle n'avait pas à l'être !

M. Laurent Fabius. ... que la suppression du service militaire a été présentée comme une décision du chef de l'État alors que, juridiquement, elle relève de la compétence du Parlement, que les interventions récentes en Afrique ont été décidées sans que l'Assemblée ait eu à en connaître au point de susciter de la part d'éminents représentants de la majorité une demande de débat qui a été jusqu'alors éludée ?

Voici maintenant un accord franco-allemand, présenté par le Président de la République comme historique, que vous décidez sans que le Parlement puisse dire oui ou non.

Dois-je vous préciser ce qu'est le pouvoir légitime de contrôle du Parlement ? Dans une démocratie, les décisions majeures doivent, me semble-t-il, faire l'objet d'un examen par le Parlement.

M. Jacques Baumel. Et sous Mitterrand ?

M. Laurent Fabius. C'est vrai de cet accord. Ce sera vrai le moment venu – dans un tout autre domaine – de la décision finale que la France devra prendre concernant la monnaie unique européenne qui devra impérativement et au minimum être soumise au Parlement.

Sur le fond, je partirai du qualificatif qu'a précisément utilisé le Président de la République le 9 décembre : « historique », cet accord ? Jugeons, même brièvement, sur pièces.

Le texte constitue à certains égards une formalisation de réflexions mises depuis longtemps en commun avec les Allemands et qui concernent la politique de défense. Il contient souvent un rappel de pratiques ou de principes déjà existants.

Dans quelques cas, il propose des avancées, par exemple en matière de coopération bilatérale, même si certaines intentions louables sont immédiatement contredites par les faits. On voudra bien notamment se rappeler que c'est dans ce même sommet de Nuremberg qu'ont été enterrés dans la plus stricte intimité le satellite de renseignements Helios, l'avion de transport futur ou la fusion Daimler-Benz et Aérospatiale qui ne plaisait pas notamment à de puissants intérêts industriels français.

On notera aussi la phrase savoureuse vantant l'implication de la jeunesse pour la défense au moment où vous vous apprêtez à supprimer le service militaire.

On relèvera également la disposition selon laquelle la France et l'Allemagne s'engagent à « se concerter à propos d'une intervention visant à prévenir ou à régler une crise », ce qui ne fut certainement pas votre pratique récente et qui rendra encore plus inacceptable dans le futur toute négligence du gouvernement français envers son Parlement.

Mais surtout – et c'est là l'essentiel –, en permanence revient dans l'accord une tonalité atlantiste nouvelle, elle, qui pourrait se résumer ainsi : l'Alliance atlantique est l'organe où doit s'élaborer l'identité européenne plutôt que l'Union européenne ou l'UEO. Ce principe est clairement posé au troisième paragraphe : « nos deux pays sont déterminés à pousser [...] le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance dans le cadre de sa rénovation ». De même au cinquième paragraphe, on envisage l'élargissement aux

pays de l'Est en ce qui concerne la défense, uniquement du point de vue de l'Alliance atlantique et non de l'Union européenne ou de l'UEO.

Dans le même sens, je note une approche très particulière des forces nucléaires, selon laquelle la sécurité des Alliés serait garantie avant tout – « garantie suprême », telle est l'expression utilisée – par la force nucléaire américaine, alors que les forces britannique et française sont mises sur pied d'égalité en termes d'indépendance ; ce qui n'est évidemment pas le cas puisque missiles et têtes nucléaires sont fournis aux Britanniques par les Américains. Ce qui est dit sur la dissuasion ressemble plus à un communiqué de l'Alliance atlantique qu'à une déclaration française ou même à un communiqué franco-allemand.

M. Martin Malvy. Mais de Charette ne sait pas lire !

M. Laurent Fabius. Bref, on nous parle de l'Allemagne, du renforcement nécessaire de nos liens avec elle, du rôle irremplaçable de notre coopération dans le processus européen : tout cela n'est ni contestable ni nouveau. L'essentiel est ailleurs. L'étiquette, c'est l'accord franco-allemand. Le contenu, c'est bien souvent une certaine dérive vers la soumission aux Etats-Unis et à l'OTAN. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette évolution ne peut évidemment pas être traitée en quelques secondes. Au moins faut-il souligner qu'elle pèsera en particulier sur trois dossiers essentiels que je me contente de citer.

Sur la politique extérieure et de sécurité commune, la fameuse PESC tout d'abord : si l'Europe « s'otanise », l'effort patiemment construit dans le passé pour développer une identité européenne de défense risque d'être menacé. Pourquoi nos voisins européens engageraient-ils des efforts et des crédits dans cette direction si l'Alliance se charge de tout ?

Il risque d'en être de même avec les structures futures de l'OTAN et avec son élargissement. Monsieur le ministre des affaires étrangères, pouvez-vous nous dire quelle thèse plaidera exactement la France sur l'élargissement de l'OTAN ? Cette thèse sera-t-elle commune ou non avec l'Allemagne, commune ou non avec les Etats-Unis ? Vous engagez-vous, oui ou non, à consulter notre assemblée sur ce sujet majeur avant la fin du semestre où seront prises des décisions essentielles, ce qui me paraît indispensable ?

Enfin, même si je n'ai pas le temps d'en faire la démonstration, tout cela influera évidemment sur l'élargissement de l'Union européenne elle-même.

La question de fond que pose cet accord est celle de nos rapports avec nos amis américains et avec l'OTAN. On connaît la thèse et le pari de l'exécutif français : vous avez pensé qu'en réintégrant les structures militaires de l'OTAN, la France pèserait davantage sur les décisions de l'Alliance. Mais jusqu'ici, avec une telle approche, avez-vous obtenu quoi que ce soit sur les deux principaux sujets du moment, la rénovation de l'OTAN et son élargissement ? Je crains malheureusement que non.

A la fin de l'année 1996, le Président Chirac écrivait à M. Clinton en insistant sur « l'importance capitale » – telle est l'expression – de la demande qu'il formulait pour que le commandement sud de l'OTAN revînt à un Européen. Le nouveau secrétaire à la défense américain William Cohen vient de répondre : « C'est non, c'est clair, c'est catégorique et ce n'est pas négociable. »

M. Jean Glavany. Quel succès !

M. Henri Emmanuelli. C'est grandiose !

M. Laurent Fabius. Quant à l'élargissement de l'OTAN, il semble que ce soit surtout l'affaire des Etats-Unis d'Amérique, qui traitent actuellement avec la Russie et avec les pays candidats par-dessus la tête de l'organisation et de ses membres. Ce qui se passe était donc malheureusement prévisible et beaucoup d'entre nous l'avaient prévu : en annonçant le retour de la France dans l'OTAN sans avoir obtenu aucune garantie sur notre place et sur son évolution, l'exécutif français s'est privé d'une partie de son moyen d'influence.

M. Pierre Lellouche. Mais non, c'est l'inverse !

M. Laurent Fabius. Conséquence de cette démarche : nous avons abandonné – vous l'avez indiqué dans un journal il y a peu de temps – la revendication en termes de commandement, pourtant jugée jusqu'ici capitale. On parlait d'europaniser l'OTAN ; c'est l'inverse qui semble se produire. Cette dérive aura des conséquences : comment en effet pourrait-il exister une vraie défense européenne un tant soit peu autonome dans l'OTAN si elle n'existe pas d'abord dans l'Union ?

Je conclus. M. Chirac a parlé d'accord historique. Si « historique » veut dire que la France et l'Allemagne doivent poursuivre et amplifier leur coopération – ce que je crois indispensable pour le siècle qui vient –, alors l'histoire s'est heureusement orientée dans cette direction depuis déjà plusieurs décennies et cet accord n'est de ce point de vue qu'une mise en forme. Mais si « historique » signifie que la France, comme l'y incite l'accord, doit renoncer à une partie de sa singularité et que l'identité européenne se pliera désormais à l'*imperium* américain, alors nous ne sommes clairement pas d'accord pour encourager cette histoire-là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Lellouche. C'est un monument de mauvaise foi !

M. Claude Bartolone. Même à Sarcelles, ils ne veulent plus de vous !

M. le président. Un peu de calme !

Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, messieurs les ministres, l'élaboration d'un concept franco-allemand – et non pas d'un accord, monsieur le président Fabius...

M. Maxime Gremetz. Ah bon ?

M. Arthur Paecht. ... justifie naturellement cette déclaration du Gouvernement, plus tôt que prévu...

M. Henri Emmanuelli. Plus tôt que prévu ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous en prie ! Continuez, monsieur Paecht.

M. Arthur Paecht. ... C'est tant mieux. Le Parlement souhaitait et devait être informé ; voilà qui est fait.

Dès lors qu'il s'agit de notre sécurité, une telle déclaration ne peut être suivie d'une polémique politique ! Elle mérite mieux que cela ; elle mérite en particulier que chacun de nos groupes s'exprime sur le fond, dans le plus grand respect des thèses en présence, avec la plus grande franchise. C'est ce que je vais essayer de faire au nom du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, en m'en tenant aux faits.

Le rapprochement de nos deux pays sur le plan militaire et de la sécurité répond à une nécessité vitale à longue échéance sur le plan géostratégique, politique, militaire et industriel.

Cependant, ce processus n'a de chances d'aboutir qu'à la condition d'être sans cesse initié et relancé par les deux gouvernements, d'être soutenu par les états-majors et les administrations compétentes, d'être accepté par nos partenaires européens, d'être compris par l'opinion publique des deux côtés du Rhin et d'être soumis aux mêmes règles de contrôle, y compris parlementaire, dans chacun des deux pays, et pour toutes les questions de défense et de sécurité.

La chute du mur de Berlin et l'effondrement du pacte de Varsovie et de l'URSS ont irrémédiablement changé la donne en Europe. Nos ex-adversaires potentiels ont reculé de plus de mille kilomètres et perdu la majeure partie de leur crédibilité. Au lieu d'une menace d'agression massive à bref préavis et à faible probabilité, nous en sommes à la menace permanente de troubles ou d'instabilité chronique à hauts risques et à forte probabilité – avec de surcroît une possible résurgence à plus long terme d'une nouvelle menace à l'Est, sinon classique, pour le moins nucléaire.

Des crises de type bosniaque ou l'éventuelle résurgence d'une menace d'agression massive nous imposent de veiller au maintien d'un équilibre militaire en Europe.

En première ligne, l'Allemagne est évidemment directement impliquée et doit se préoccuper de maintenir à un niveau crédible sa capacité de dissuasion militaire classique ou, le cas échéant, sa capacité d'intervention. Mais elle ne peut le faire seule. Et nous, mes chers collègues, non plus !

Nous sommes convaincus que le désengagement physique des Américains en Europe est irréversible et que l'Allemagne doit être rejointe par les autres puissances européennes. Au-delà du soutien militaire *stricto sensu*, il faut que le soutien politique soit assuré afin que l'éventuelle participation de l'Allemagne bénéficie d'une légitimité morale suffisante. Je n'en dirai pas davantage sur ce point.

La France ne doit pas méconnaître, elle l'a trop fait dans le passé, l'évolution du contexte et de l'équilibre militaire en Centre-Europe. Il est encore instable et fragile : quatorze ou quinze conflits potentiels peuvent se propager à une heure de vol de notre territoire national.

J'ajouterai, pour être concret, que la France risque, directement ou indirectement, de devoir compter sur le soutien au moins moral et politique des autres puissances européennes pour éventuellement faire face à une forte dégradation de la situation en Afrique du Nord ou en Afrique noire.

M. Louis Pierna. Ce n'est pas vrai !

M. Arthur Paecht. Il n'existe aucune solution de remplacement crédible à l'alliance franco-allemande, même si la solidarité entre nos deux pays ne suffit pas à elle seule à garantir la paix en Europe.

M. Louis Pierna. N'importe quoi !

M. Arthur Paecht. La Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne devront y participer. Mais l'existence d'un socle franco-allemand, de caractère pérenne et couvrant l'ensemble des questions de défense et de sécurité, est indispensable. Le Gouvernement ne dit pas autre chose et nous l'approuvons.

Et que l'on cesse de nous tenter le faux procès de la réintégration pure et simple dans l'OTAN...

M. Maxime Gremetz. C'est pourtant la vérité !

M. Arthur Paecht. Nous n'avons jamais cessé d'être membre à part entière de l'Alliance atlantique,...

M. Maxime Gremetz. Et l'appel de Cochin ?

M. Arthur Paecht. ... et le moment est venu où l'attitude de l'OTAN à notre égard doit évoluer. Mais, bien entendu, la réciproque est également vraie.

M. Henri Emmanuelli. Elle n'est pas vraie !

M. Arthur Paecht. C'est à quoi s'emploie le Gouvernement, y compris dans le cadre d'une éventuelle concertation sur le nucléaire, une concertation, je ne dis pas autre chose, c'est-à-dire que l'on parle.

Il est clair que les petites nations européennes – n'y voyez rien de péjoratif – sont légitimement préoccupées par leur sécurité nationale immédiate et ne peuvent s'intéresser à l'ensemble de l'équilibre géostratégique en Europe et dans le monde ; s'il est vrai que dans le tréfonds des opinions publiques ne se manifeste pas encore une claire conscience de notre destinée européenne ; il est évident que la Grande-Bretagne conserve encore un tropisme transatlantique marqué ; il est patent que l'Espagne est sans doute plus préoccupée par l'évolution des affaires en Afrique du Nord que dans les Balkans, et probable enfin que l'Italie, plus intéressée au maintien de la stabilité en Europe, n'a ni la culture historique et politique, ni l'industrie d'armement qui pourraient la prédisposer à jouer un rôle directement actif et moteur sur la scène politique et militaire. On voit donc bien que la France et l'Allemagne se trouvent, pour l'instant – et transitoirement –, amenées à engager ensemble le mouvement qui consiste à jeter les bases d'une politique européenne de défense et de sécurité commune.

C'est cela qui est défini dans le concept franco-allemand tel qu'il a été exposé par le Gouvernement. Ce concept n'est dirigé contre aucun pays de l'Union européenne, ni contre les Etats-Unis.

C'est la raison pour laquelle il s'inscrit nécessairement dans le cadre de l'OTAN, dans une continuité historique évidente, avec la garantie ultime d'une intervention américaine en cas d'absolue nécessité et, en contrepartie, la garantie de pouvoir exercer un légitime droit de regard dans les affaires européennes.

J'ajoute que ce concept ne doit pas non plus être envisagé ou interprété comme une action dirigée, de façon agressive, contre la Russie. Vouloir exercer une pression politique et militaire sur la Russie ou ses abords immédiats reviendrait finalement à susciter cette résurgence militaire que l'on veut justement éviter.

La coopération militaire franco-allemande, M. de Charette l'a rappelé, est déjà une réalité, constatée par le document. La brigade franco-allemande et le corps européen existent. C'est sur les questions d'armement qu'il faut agir rapidement.

Devant la montée inexorable des coûts de recherche et développement, la part sans cesse croissante des technologies de pointe et simultanément la réduction des séries de fabrication et des budgets militaires, aucun pays européen n'a plus aujourd'hui la capacité de financer seul les matériels nouveaux du XXI^e siècle. Qu'il s'agisse de l'avion de combat futur, du char lourd, de l'hélicoptère ou de tout autre équipement moderne, nous nous trouvons condamnés à la coopération européenne. A défaut, il ne nous resterait que l'alternative d'une coopération euro-américaine ou, pis, de l'achat de matériels conçus et éventuellement fabriqués, voire plus ou moins contrôlés, au sens politique ou au sens technique, par les Etats-Unis.

L'exemple du satellite d'observation ou celui de l'avion de transport cités tout à l'heure – les seuls programmes nouveaux susceptibles d'être maintenant engagés d'un côté ou de l'autre du Rhin – sont à cet égard tout à fait parlants. La France et l'Allemagne, mais aussi l'Europe, doivent disposer d'une autonomie suffisante, aussi bien en matière de renseignement qu'en matière de moyens de transport rapide à longue distance. La réalisation de projets nationaux séparés est à l'évidence hors de portée sur le plan financier. L'acquisition de matériels préexistants aux Etats-Unis ne serait pas sans incidence sur le plan opérationnel ni, bien entendu, du point de vue industriel. Mais, à l'inverse, la réalisation de ces deux programmes conjoints – si tant est qu'elle soit possible – présuppose des objectifs communs, des spécifications techniques communes, une structure industrielle unique et, éventuellement, une utilisation opérationnelle partagée.

Cependant, l'émergence d'un pôle de défense franco-allemand n'est envisageable qu'à la condition de s'inscrire, on l'a dit, dans une démarche globale.

Les deux gouvernements doivent impérativement conserver le cap et sans cesse relancer un processus qui ne demande qu'à s'amortir dans les pesanteurs administratives classiques.

Mais cette indispensable volonté politique, si forte soit-elle, doit s'accompagner d'un travail en commun quotidien des administrations de l'armement et des états-majors. Au-delà même d'une simple coopération, c'est un rapprochement institutionnel qu'il convient de promouvoir, avec des instances et des structures communes, pour favoriser autant qu'il est possible l'acquisition progressive d'une même culture et d'approches techniques et administratives identiques.

Les entreprises industrielles nationales devront également se regrouper. Nous le savons, face aux gigantesques conglomerats industriels d'outre-Atlantique, l'ère de la simple coopération sur des programmes est aujourd'hui dépassée. Nous devons impérativement passer, de toute urgence, à des entreprises industrielles communes, transnationales dans leur structure, dans leur culture et dans leur capital, c'est-à-dire également dans leur contrôle.

M. Etienne Garnier et M. Jacques Myard. Oh !

M. Arthur Paecht. Les conséquences de l'émergence d'un pôle de défense franco-allemand sont telles que, sans même évoquer le poids de l'histoire, convient aussi d'associer à ce mouvement les opinions publiques. Il faut sans cesse expliquer, convaincre, démontrer la nécessité vitale de ce rapprochement sans lequel il n'est plus d'ambition nationale possible, ni même de sécurité à long terme, pour aucun des peuples d'Europe. Afin d'éviter tout dérapage institutionnel, il importe de mettre en place rapidement des instances de débat et de contrôle qui associent nos deux parlements.

M. Louis Pierna. Tiens ! tiens ! vous n'en aviez pas besoin tout à l'heure !

M. Arthur Paecht. Cette nécessité apparaît dans tous les domaines de la coopération franco-allemande. Elle est encore plus évidente et urgente dans le domaine de la défense. En effet, dans un premier temps, il s'agira de mettre en place des politiques et des programmes strictement binationaux pour lesquels, vous le voyez bien, le Parlement européen et les structures existantes ne sont pas appropriés.

Or il ne serait pas admissible que des programmes d'armement mobilisant des dizaines de milliards de francs ou de marks ou d'euros, des structures militaires binatio-

nales spécifiques, des unités militaires conjointes, ne restent assujettis qu'au contrôle national de droit commun. Le vote d'un programme d'armement commun et le contrôle régulier de son exécution par des administrations, des entreprises et des états-majors conjoints requiert aussi un contrôle parlementaire conjoint.

M. Maxime Gremetz. On noie le poisson !

M. Arthur Paecht. C'est pourquoi nous souhaitons que puisse être créée une structure de coopération interparlementaire commune dans le domaine de la défense, dont la composition pourra être revue au fur et à mesure de l'élargissement du couple franco-allemand à d'autres pays.

Dans cette perspective, il convient de multiplier entre les différents partis politiques français et allemands, en dépassant au service les clivages politiques traditionnels, des rapprochements fréquents et des débats fructueux qui permettront de nouer des liens solides, dans la plus complète transparence, favorisant ainsi la compréhension et le soutien de nos opinions publiques respectives.

M. Maxime Gremetz. Enfin, on va avoir droit à la transparence !

M. Arthur Paecht. La courageuse démarche que le chef de l'Etat vient d'engager avec le chancelier Kohl, constitue un pas décisif dans la bonne direction. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. Une très mauvaise direction !

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, que le Gouvernement ait dû accepter en catastrophe le mini-débat d'aujourd'hui témoigne assez de son embarras ; il ne le dégage en rien de ses responsabilités.

Parler de « malentendu » dans la transmission du courrier, comme l'a fait ce matin le porte-parole du Gouvernement, c'est nous prendre pour des niais. Oui, ce qui vient de se passer est grave, très grave, je n'hésite pas à employer le mot : c'est un outrage à l'égard du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Cet accord de Nuremberg avait été paraphé le 9 décembre par MM. Chirac et Kohl, il y a près de deux mois. A l'époque, le Président de la République a justifié le secret en prenant prétexte de l'information préalable des parlements avant toute divulgation. Depuis, tour à tour, le Bundestag, l'UEO, l'OTAN par la voix de l'ambassadeur allemand, le département américain de la défense, un grand journal du soir ont eu connaissance de ce fameux accord. Mais le parlement français, la représentation nationale, nous tous, chers collègues, sur ces bancs, nenni !

C'est tout simplement intolérable ! Sans la légitime et ferme exigence du groupe communiste et des autres groupes de l'opposition hier, nous n'aurions pris connaissance, comme tout le monde, de la teneur de cet accord que demain, au moment où il devait être rendu public !

Je rends grâce au président Séguin d'avoir intercédé auprès du Gouvernement pour que nous puissions commencer à en débattre en ce moment.

La Constitution, en son article 34, dit bien que « la loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale ». A l'évidence, un docu-

ment signé par le Président de la République et le chancelier d'Allemagne sur un « concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense » ne peut être mis en œuvre sans que les élus du suffrage universel direct, qui exercent la souveraineté nationale, en aient débattu et se soient prononcés par un vote.

M. Maxime Gremetz. Très juste !

M. Alain Bocquet. Dans ce conflit entre l'exécutif et le législatif, une fois de plus, le premier obtient le soutien embarrassé mais inconditionnel de sa majorité. La droite ne comprend-elle donc pas qu'en refusant que l'Assemblée nationale joue son rôle elle affaiblit la souveraineté et conforte l'antiparlementarisme ?

M. Maxime Gremetz. Absolument !

M. Alain Bocquet. Elle devrait, au contraire, défendre les droits de l'institution parlementaire face à un coup de force de l'exécutif qui, en fin de compte, ne sert que la supranationalité et sclérose un peu plus les capacités de la France et de son peuple à maîtriser ses choix souverains.

Le débat de fond est extrêmement grave. Il conditionne l'avenir de la politique de la France pour des décennies et l'avenir de l'Europe.

L'accord franco-allemand de défense va bien au-delà de Maastricht, comme le pacte de stabilité va bien au-delà d'une monnaie unique. Son caractère secret le rend encore plus inquiétant. Ces négociations en catimini se font dans le dos des peuples et toujours contre eux.

Dans ce monde en bouleversement, l'OTAN, sous direction américaine, se renforce. Qu'est-ce qui peut bien justifier aujourd'hui ce renforcement de l'OTAN ? La France a accepté d'y retrouver la place d'où le général de Gaulle l'avait retirée il y a trente ans, avec l'approbation, à l'époque, des communistes. Elle renforce ainsi un pôle agressif des grandes puissances impérialistes capables d'intervenir partout dans le monde. Ce qui rompt avec le concept essentiel de défense nationale.

M. Henri Emmanuelli. Exactement !

M. Alain Bocquet. Ainsi, cet accord de Nuremberg accentue l'intégration dans une politique atlantiste au moment où les Etats-Unis rejettent tout partage des responsabilités dans l'OTAN, notamment sur le commandement Sud. Cette « otanisation » de l'Europe n'est pas admissible !

Le grand capital allemand, renforcé par la réunification, n'a pas oublié les leçons de l'histoire contemporaine : il joue plusieurs atouts à la fois, il conforte vers l'Est la politique de la grande Allemagne, il assure en Europe un rôle financier et monétaire dominant, tout en restant l'allié privilégié des Etats-Unis.

Pour tenter de conserver un rôle actif, la France mène une politique de fidèle second qui la conduit, secteur après secteur, à lâcher la proie pour l'ombre.

L'euro est d'ores et déjà conçu comme la monnaie d'une zone mark. Le pacte de stabilité, qui vise à interdire dans un pays une politique de création d'emplois contre la volonté des marchés financiers, a été imposée par l'Allemagne. Ses conséquences sociales seraient terribles : la logique financière de l'Europe implique une flexibilité absolue et la suppression des droits acquis inscrits dans le code du travail.

Sur le plan militaire, l'accord de défense est explicite. Il prévoit des objectifs communs, une approche stratégique commune, une coopération militaire notamment dans l'industrie d'armement et des directives pour intensifier la

coopération des armées, bien au-delà d'une ou deux brigades, et bien plus loin que la France a jamais accepté d'aller.

La mise en commun de la recherche et de la fabrication a une dimension largement irréversible. C'est vrai pour l'armée de terre, les avions et les chars. Ce rapprochement est à mettre en liaison avec l'aéronautique civile où la privatisation de l'Aérospatiale livrerait en fait l'Airbus aux décisions de son partenaire allemand.

Par ailleurs, l'accord dit clairement que l'organisation d'« une large gamme de capacités de réaction » vise, à « agir dans un cadre géographique élargi ». Les intérêts de l'Allemagne peuvent donc demain nous entraîner dans n'importe quelle aventure. Et que penser quand on lit : « Nos pays sont prêts à engager un dialogue concernant la fonction de la dissuasion nucléaire, dans le contexte de la politique de défense européenne ».

Pour la sécurité, l'accord va si loin qu'on est en droit de se demander ce qui reste à la France d'indépendance en matière de dissuasion.

M. Maxime Gremetz. Rien du tout !

M. Alain Bocquet. C'est là un facteur d'aggravation des conflits et un facteur d'insécurité quand on voit, même sous le vocable d'élargissement de l'Europe, l'expansion économique et politique de l'Allemagne vers l'Est. C'est d'autant plus grave que de tels choix sacrifient l'amitié de la France avec la Russie...

M. Maxime Gremetz. Très bien !

M. Alain Bocquet. ... qui a toujours été un facteur déterminant de la paix en Europe. On est en droit de s'interroger : quelle Europe sommes-nous en train de construire ?

Les communistes ont une toute autre conception de la sécurité de la France, de l'Europe et de l'amitié avec l'Allemagne que celle exprimée dans cet accord de Nuremberg. Agir pour la paix et le désarmement sont des dimensions essentielles de notre sécurité. Aller vers l'interdiction des armes nucléaires est nécessaire, tout comme refuser la logique de blocs de domination prônée par Maastricht et l'OTAN.

Les communistes sont attachés à une défense strictement nationale, avec une armée fondée sur la mixité et une conscription rénovée, et aussi une production d'armement qui, de la recherche à la fabrication, préserve la liberté de choix de la France. L'intégration dans une défense européenne qui ferait avant tout de notre défense le bras armé de l'Allemagne va à l'encontre des intérêts de la paix et de la France. La sécurité en Europe appelle une toute autre démarche, avec la réduction des armements, la dissolution de l'OTAN et la construction d'un nouveau système de sécurité collective.

M. Maxime Gremetz. Tout à fait ! Il n'y a plus qu'un bloc !

M. Alain Bocquet. Ce qui a été dit par le Gouvernement ne peut que renforcer les interrogations des Français. Cet accord de Nuremberg est extrêmement dangereux pour la souveraineté de la France. Plus que jamais un débat suivi d'un vote est nécessaire. Le Gouvernement doit s'engager à l'organiser sans délai. Dans le même esprit, l'organisation d'un référendum pour le passage à la monnaie unique s'impose.

Allez-vous répondre positivement à ces aspirations fortes des Françaises et des Français ?

Allez-vous tout simplement respecter la démocratie pour que la France reste la France...

M. Maxime Gremetz. Ils ont peur de la démocratie !

M. Alain Bocquet. ... une nation généreuse, solidaire, prête à une coopération riche en Europe, dans le respect de l'identité et de l'intégrité de chaque peuple ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Maxime Gremetz. Nuremberg ressemble à Munich !

M. le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Messieurs les ministres, je m'exprimerai au nom des députés du Mouvement des citoyens.

Il n'est pas douteux que le texte de Nuremberg éclaire d'une lumière crue la réforme que vous nous proposez, qui consiste à professionnaliser les armées et à supprimer le service national.

S'il s'agissait d'établir un véritable partenariat entre la France et l'Allemagne, de construire une identité européenne de défense véritable obéissant aux intérêts européens, j'en serais partisan.

Je vous fais remarquer, monsieur de Charette, que le texte que vous avez produit hier après-midi, sur la demande insistante de l'opposition, n'a absolument rien à voir avec toutes les décisions prises depuis 1984 que vous avez énumérées et encore moins avec les orientations jadis données par le général de Gaulle à la coopération franco-allemande.

Je suis partisan de ce que nous rapprochions nos intérêts de sécurité, encore que je demande à voir s'ils sont indissociables ; cela mérite examen. Ainsi, il me paraît clair que la France n'a pas intérêt à l'instabilité à l'est de l'Europe, de même que l'Allemagne n'a pas non plus à manifester quelque complaisance que ce soit vis-à-vis de l'intégrisme sur la rive sud de la Méditerranée.

Mais de tout cela, est-il question dans ce texte pompeusement baptisé « concept stratégique franco-allemand » ? Moi qui l'ai lu, je n'y vois ni concept, ni stratégie.

Au-delà de la langue de bois dont ce texte est une illustration, figurent, pour un lecteur attentif, des orientations qui rompent, plus nettement que jamais, avec la politique de défense indépendante de la France.

S'agissant des forces nucléaires, le rôle de garantie ultime de la dissuasion américaine est clairement marqué – il faudrait d'ailleurs s'interroger sur ce que devient la dissuasion nucléaire française avec les accords qui la subordonnent de plus en plus aux résultats de recherches menées aux Etats-Unis, car je pense qu'il y a là une logique sur laquelle vous êtes engagé. La force nucléaire française est, en effet, mise sur le même pied que la force nucléaire britannique et il est question de dialoguer sur son utilisation éventuelle. Un sujet aussi important mérite tout de même quelques précisions.

Quant aux forces classiques, elles sont vouées à être intégrées dans des unités multinationales et à être projetées au loin pour le compte de l'Alliance dont les besoins prioritaires sont clairement marqués.

S'agissant de la politique d'armement, je n'y reviens pas – toute cette littérature, nous la connaissons bien : depuis des décennies, c'est toujours la même chose ! Sur quoi cela débouche-t-il ? Simplement sur une décision de report du financement des satellites d'observation ! Et il est question, quand on lit attentivement le texte, de dépendances consenties. Dans quel domaine ces dépendances seront-elles consenties ?

Dans tout cela, messieurs les ministres, nous voyons des orientations grosses de dérives.

D'abord, il faudrait savoir ce que signifie aujourd'hui l'OTAN. Quel en est la nature ? Que vous le vouliez ou non, elle est américaine. Le commandement est américain puisque les Américains n'y ont pas renoncé, pas même à celui du secteur Sud-Europe à Naples, malgré la demande du président Chirac, que vous-même, monsieur de Charette, vous présentiez récemment dans le *Financial Times* comme une simple suggestion ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais même la suggestion de partage a été repoussée dans des termes dont, en d'autres temps, l'amour-propre national se serait offusqué, par M. William Cohen, le secrétaire d'Etat américain à la défense.

J'observe que, au sommet de Berlin, en juin 1996, s'il a bien été question de l'utilisation par les Européens agissant seuls des moyens et des commandements de l'OTAN, cela ne se ferait que sur décision unanime du conseil de l'OTAN. Autant dire que vous avez accordé un droit de veto aux Etats-Unis.

Nous voyons bien les concessions que vous faites, auxquelles il n'y a aucune contrepartie.

Au fond, c'est votre conception de la politique étrangère qui mériterait d'être revue. En effet, si nous voulons exister par rapport aux Etats-Unis, il ne suffit pas d'évoquer l'Europe ou le rapprochement franco-allemand ; il faudrait savoir ce que l'on met dedans. Je ne suis pas satisfait par ce que je lis : je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de substance.

Bien sûr, on dit qu'un retournement de situation est possible à l'est de l'Europe. Ce qui, d'ailleurs, devrait inquiéter M. Millon, qui va nous présenter tout à l'heure le projet de loi abolissant la conscription : si un tel retournement est possible à l'est de l'Europe, il se montre bien imprudent !

M. Paul Mercieca. Absolument !

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais, revenons aux rapports entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

Les Allemands se souviennent d'avoir été vaincus, en 1945, certes par les Soviétiques, mais aussi par les Américains. Ils se souviennent que les Etats-Unis ont porté la République fédérale d'Allemagne sur les fonts baptismaux, qu'en 1954, ils l'ont réintroduite dans l'OTAN et qu'en 1989, ils ont favorisé sa réunification. Le chancelier Kohl, dans ses mémoires – qui viennent de paraître en allemand – indique qu'il n'a informé qu'un seul homme de son plan en dix points : le président Bush ; ni François Mitterrand, à l'époque président de l'Union européenne, ni même M. Genscher, son ministre des affaires étrangères.

Il existe donc naturellement un lien particulier entre les Etats-Unis et l'Allemagne, celle-ci éprouvant pour ceux-là des sentiments de respect et de gratitude, à quoi s'ajoutent la fascination du modèle culturel américain, qui ne s'exerce d'ailleurs pas sur les seuls Allemands, mais aussi des solidarités d'intérêt. Les deux nations communient dans la même foi dans les principes du libre-échange, dans une certaine vision des rapports Nord-Sud fondée sur l'aide privée et dans la conception qu'ils se font de la politique à l'est.

D'une manière générale, je dirai que ce *partnership in the leadership*, que le président Bush et le président Clinton sont venus offrir à deux reprises à l'Allemagne,

devrait vous poser problème. Ne serait-il pas de l'intérêt de la France de garder quelque mobilité, ce qu'en d'autres temps on appelait l'indépendance nationale ?

J'observe, pour finir, que le texte de l'accord franco-allemand dissimule les désaccords et les discordances. Ainsi l'abandon du service national par la France n'entraîne pas une attitude comparable de la part de l'Allemagne, qui a introduit dans le texte la nécessité d'impliquer la jeunesse dans la défense du pays.

M. Jean Glavany. Des deux pays !

M. Jean-Pierre Chevènement. Tout montre qu'on va vers un partage des rôles : les forces classiques lourdes en Allemagne, les forces projetables légères en France. Mais projetables pour le compte de qui ? Dans le cadre de l'Alliance, pour le compte d'intérêts qui ne seront pas forcément les nôtres ! On voit ce qui s'est passé en Yougoslavie : nous fournissons les troupes au sol, les supplétifs, et l'accord se fait à Dayton, sous l'égide des États-Unis, tandis que les Européens restent dans le couloir !

En définitive, à quoi sert ce texte puisque, en nous rapprochant de l'Allemagne, nous rejoignons les États-Unis ? Sommes-nous vraiment d'accord au fond sur ce qui pourrait se passer à l'est de l'Europe, dans les pays Baltes, par exemple, là où il existe des minorités russes importantes, dans le Caucase, au Maghreb, ou au Proche-Orient ? Autant que je m'en souviens, après la visite du Président Chirac, le commentaire de M. Kinkel n'était ni particulièrement favorable ni même courtois.

Votre politique, monsieur le ministre, ressemble beaucoup à la politique de Gribouille, qui se jette à la rivière de peur d'être mouillé par la pluie ! Sous prétexte de créer une identité européenne de défense, vous rejoignez l'OTAN avec armes et bagages, sans obtenir aucune rénovation de l'Alliance. Et on ne peut que partager le point de vue exprimé ce matin dans *Le Figaro* par l'ambassadeur Gabriel Robin : « On se met en campagne la fleur au fusil sous l'uniforme de la défense européenne et on se retrouve, quelques détours plus loin, sous la livrée de la domesticité atlantique. »

Je conclurai sur ce point. Il est clair qu'il y a une grande cohérence entre votre politique en matière extérieure et en matière de défense et tous les abandons de souveraineté, que Georges Sarre a rappelés, en matière monétaire, budgétaire et, demain, en matière fiscale. Ce sont des pans entiers de la souveraineté nationale qui, chaque jour, sont abandonnés.

Nous sommes inquiets, messieurs les ministres, nous sommes inquiets pour l'avenir de notre pays. Nous sommes inquiets pour la France. N'est-ce pas la France qui est en train de disparaître, avec des décisions prises sans aucun débat, sans être éclairées par quelque réflexion collective que ce soit ?

M. Alain Bocquet. Absolument !

M. Jean-Pierre Chevènement. Tournez-vous vers le peuple français ! Allez vers lui, interrogez-le ! Faites en sorte que le passage à la monnaie unique, dont vous savez très bien qu'il constitue un engrenage fatal, soit au moins l'occasion d'un débat devant tous les citoyens français et que cette affaire soit vraiment traitée au niveau du Parlement. J'avais déposé avec d'autres, y compris d'ailleurs M. Mazeaud, une proposition de loi demandant que, comme en Allemagne, le Parlement puisse se prononcer sur le passage à la troisième phase. Je constate avec plaisir que M. Fabius me rejoint aujourd'hui. (« Ah ! » sur divers

bancs.) Du reste, il est facile au groupe socialiste de faire inscrire cette proposition de loi dans l'une des séances mensuelles réservées à cet effet.

Cela dit, la question est trop grave et nous sommes allés trop au-delà de ce qu'était le traité de Maastricht : ses implications apparaissent désormais trop évidentes à tous pour qu'on puisse faire l'économie tel d'un débat. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier M. Boyon et M. Paecht pour le soutien qu'ils ont apporté au document et à la position prise par le Gouvernement, ainsi d'ailleurs que pour les éclairages très utiles qu'ils ont apportés à notre débat.

Naturellement, je le confirme, je suis prêt à venir à tout moment débattre avec vous de tous les sujets qui intéressent la politique étrangère et de sécurité de la France.

M. Jean Glavany. Le document ne date pas d'aujourd'hui !

M. le ministre des affaires étrangères. Ce sont des sujets très importants et je ne vois que des avantages à ce que l'opinion soit éclairée et à ce que le Gouvernement apporte au Parlement toutes les informations dont il peut avoir besoin.

Mme Janine Jambu et M. Alain Bocquet. Quel démagog !

M. le ministre des affaires étrangères. Tout cela fait partie de la vie démocratique et ce n'est pas du Gouvernement que vous trouverez quelque frein que ce soit. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Je sens bien que, du côté du groupe socialiste et du groupe communiste, il y a eu quelques tentatives, à vrai dire assez timides, pour retrouver l'esprit polémique d'hier. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. C'était timide ?

M. le président. Monsieur Boulaud, ne prenez pas cela pour une provocation ! (*Sourires.*)

Mme Véronique Neiertz. On peut faire mieux si vous voulez !

M. Henri Emmanuelli. C'est un vrai diplomate ! Il est doué !

M. le ministre des affaires étrangères. En tout cas, cela n'a pas suscité un intérêt considérable dans cette enceinte. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est évident, en effet, et cela vous est apparu dès que vous avez eu le document en main, que ce texte ne prête pas à la polémique.

M. Jean Glavany. C'est pour cela que vous l'avez gardé secret ?

M. le ministre des affaires étrangères. S'il changeait radicalement, ou même un tant soit peu d'ailleurs, la doctrine militaire française, vous auriez raison de vous indigner, de vous inquiéter ou d'approuver selon les cas, mais il ne donne pas prise à ce que vous auriez aimé, c'est-à-dire la politisation et la polémique, et cela a conduit M. Fabius, M. Bocquet et M. Chevènement à parler d'autre chose...

M. Alain Bocquet. Mais non !

M. le ministre des affaires étrangères. ... à savoir l'Alliance atlantique. C'est un sujet très intéressant, naturellement, mais ce n'était pas le sujet traité dans ce document (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

M. Jean Glavany. La garantie suprême, nous l'avons inventée ?

M. le ministre des affaires étrangères. ... qui était consacré au concept de défense franco-allemand.

M. Jean Glavany. A-t-on bien eu le même texte ? Peut-être y a-t-il deux versions ?

M. Didier Boulaud. C'est un document codé !

M. le ministre des affaires étrangères. Franchement, je crois que de tels sujets, qui sont essentiels pour la sécurité de notre pays et par conséquent la sécurité des générations à venir, méritent la sérénité, le sérieux, l'absence de polémique...

M. Henri Emmanuelli. La finesse !

M. Jean Glavany. La diplomatie !

M. le ministre des affaires étrangères. ... et qu'il faut traiter les vrais problèmes.

Vous nous avez expliqué tout à l'heure, monsieur Fabius, qu'il y avait dans ce texte une tonalité atlantiste. Ça me fait penser à *Hôtel du Nord* : « Atmosphère, atmosphère... » Y a-t-il dans ce texte une atmosphère ?

M. Louis Pierna. N'importe quoi !

M. le ministre des affaires étrangères. Il y a des phrases, des réalités, des choses précises. C'est de cela que j'aimerais entendre parler. Y a-t-il dans ce texte quelque chose qui change la position de la France vis-à-vis de l'Alliance atlantique ?

M. Henri Emmanuelli. Oui !

M. Jean Glavany. La garantie suprême !

M. le ministre des affaires étrangères. Ma réponse est non. En tout cas, vous n'avez pas prouvé le contraire.

Nous aurions reconnu dans ce texte le rôle des forces nucléaires américaines. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le texte qui est ici est la reprise exacte du document qu'on appelle « la formule d'Ottawa »,...

M. Pierre Lellouche. Mais oui ! De 1974 !

M. Henri Emmanuelli. Il n'y a que Lellouche qui approuve !

M. le ministre des affaires étrangères. ... c'est-à-dire le communiqué du Conseil atlantique de 1974, il y a vingt-trois ans, qui a fixé à l'époque entre les alliés les rôles respectifs de la discussion nucléaire française, de la force nucléaire américaine et de la force nucléaire propre de la Grande-Bretagne.

Dire que c'est un changement alors qu'on reprend des formules qui hélas ! ne sont pas nouvelles puisqu'elles ont vingt-trois ans...

Mme Janine Jambu. Pourquoi l'avez-vous caché alors ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je reste stupéfait par tant d'imprécision !

M. Pierre Lellouche. Très bien, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires étrangères. Si ce texte ne change pas fondamentalement les choses, expliquez-vous ensuite, c'est donc qu'il n'est pas important, alors que le Président de la République a marqué son importance.

Je voudrais insister sur ce qu'il y a de nouveau dans ce texte.

En réalité, c'est le premier document franco-allemand qui définit avec une certaine précision, me semble-t-il, ce qu'est la doctrine et ce que seront les orientations de la France et de l'Allemagne en matière de défense, de stratégie, de coopération militaire et d'armement. J'ai rappelé tout à l'heure qu'il s'inscrivait dans une longue série d'actions conduites depuis le traité de l'Élysée par les présidents de la République et les gouvernements successifs, toutes tendances confondues, parce que c'est l'intérêt du pays. S'il est vrai qu'il s'inscrit dans ce long mouvement, ce long effort, cette tradition en quelque sorte, pour autant, il constitue une innovation forte parce que, pour la première fois, il établit que la France et l'Allemagne partagent une conception de leur sécurité et de leur défense et qu'elles sont décidées à mettre en commun leurs efforts pour coopérer davantage. De ce point de vue, en effet, c'est, comme l'a dit le Président de la République, un document historique, c'est une très grande première.

Tout cela nous éloigne beaucoup du débat tel qu'il a dérivé avec les interventions de M. Bocquet, de M. Chevènement et de M. Fabius, qui sont d'ailleurs partis de points de vue différents.

Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt, monsieur Bocquet, et au fond, me disais-je, je devrais vous demander d'accepter une mission auprès du porte-parole américain qui, il y a quelques semaines, semblait dire qu'entre la France et les États-Unis il y avait des problèmes, que nous étions en pleine crise, en fait une crise apparente et verbale, qui a d'ailleurs disparu depuis car ce n'était que des mots. Sans doute seriez-vous à même de le convaincre que nous sommes inféodés aux États-Unis en réalité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Que les choses soient très claires : nous voulons organiser la défense commune de l'Europe.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous souhaitons le faire d'abord, en effet, au sein de l'Union européenne. J'espère que la Conférence intergouvernementale nous permettra de réaliser certains progrès. Si cela ne dépendait que de nous, nous ferions de grands progrès, mais nous sommes quinze. Certains pays ont des conceptions différentes, certaines ne font pas partie de l'Alliance atlantique, certains ne sont pas engagés dans des alliances militaires, et ne le souhaitent pas. C'est le cas de la Suède, d'où je reviens. Bref, j'espère que nous arriverons à faire certains progrès. J'aurai l'occasion d'en rendre compte au Parlement.

Par ailleurs, nous poursuivons bien entendu notre effort au sein de l'Union de l'Europe occidentale pour faire en sorte que celle-ci soit le bras armé, l'organisation opérationnelle susceptible de permettre une intervention collective des Européens en faveur du maintien de la paix ou pour la solution d'une crise s'ils en décident ainsi. C'est dans cette direction que nous travaillerons. Paris ne s'est pas fait en un jour. Sinon, nous ne serions pas en train de régler ces problèmes qui, en effet, n'ont pas été réglés dans le passé. Nous continuerons cet effort patient et déterminé de la France.

Enfin, il y a l'Alliance atlantique. J'entends bien que vous tirez mes propos parfois dans un sens et parfois dans l'autre. Pourtant, les choses sont d'une grande clarté.

M. Henri Emmanuelli. Oh oui ! Les réponses américaines sont claires !

M. le ministre des affaires étrangères. Ecoutez-moi, monsieur Emmanuelli. Vous comprendrez peut-être enfin.

M. Henri Emmanuelli. Je crois avoir compris.

M. le ministre des affaires étrangères. Ou bien, au sein de l'Alliance atlantique, nous parvenons à organiser ce que nous appelons l'identité de l'Europe, à faire en sorte que l'Europe ait sa personnalité, qu'elle puisse utiliser, si elle le souhaite, les moyens de l'Alliance pour une opération ou une intervention qu'elle aurait décidée, ou bien s'organise un partage équitable des responsabilités au sein de celle-ci et la France, considérant ce changement important, est prête à prendre sa place dans les structures de l'Alliance.

M. Paul Quilès. Avec le veto américain ?

M. le ministre des affaires étrangères. Si c'est non, ce qui est possible – et la France n'a pas l'intention de vivre dans une atmosphère de crise sur ces sujets – elle attendra avec sérénité, avec sagesse, des jours meilleurs. Il n'y a rien de plus simple. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec la communication du Gouvernement.

3

RÉFORME DU SERVICE NATIONAL

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant réforme du service national (n^{os} 3177, 3309).

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, je voudrais faire la transition en quelques phrases avec le débat qui vient d'avoir lieu. Vous avez probablement tous lu le texte sur l'accord de Nuremberg. Celui-ci montre bien que le projet de loi sur le service national qui est en discussion aujourd'hui entre quelque peu en contradiction avec le concept commun franco-allemand de défense dont nous venons de parler.

(*M. Didier Bariani remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

M. Paul Quilès. A la page 2, en effet, il est affirmé que la sécurité intérieure et extérieure exige l'implication de toute la nation, notamment de la jeunesse. J'aurai dans

un moment l'occasion de vous montrer que les dispositions de votre projet de loi, monsieur le ministre, ne répondent en rien à cette exigence pourtant proclamée dans le texte dont nous venons de parler pendant une heure, exigence effectivement essentielle de notre défense.

Avec le projet de loi sur le service national, nous en arrivons au texte majeur de la réforme de nos armées annoncée par le Président de la République il y a un an. Curieuse réforme en vérité et curieuse manière de réformer.

La professionnalisation des armées ? Elle était inscrite dans les évolutions récentes. La chute du mur de Berlin, le développement des forces de maintien de la paix, les progrès technologiques des armements militaient en faveur d'un resserrement du format de notre armée projetable.

La suppression pure et simple du service national et du service militaire ? Rien ne l'imposait et, surtout, il était indispensable de mûrement réfléchir et de prévoir une véritable consultation du pays – pourquoi pas par voie référendaire ? – avant d'engager toute réforme de fond d'un système qui a constitué pendant longtemps, l'un des fondements de notre défense.

Et c'est là malheureusement que commence le vice de procédure dont vous vous êtes rendu coupable, qui débouchera sur le rendez-vous citoyen que, en son temps, le général de Gaulle aurait probablement qualifié de « machin ».

Lorsque, le 22 février 1996, le Président de la République décrète la fin du service national, personne n'a été prévenu, pas même vous, monsieur le ministre, qui, encore quelques jours auparavant, aviez garanti au ministre allemand de la défense, M. Rühle, que le service national serait maintenu en France.

Quand le Président de la République annonce ce 22 février 1996 que le peuple français et la représentation nationale seront consultés sur ce qui pourrait remplacer le service national, s'engage alors une vaste partie de dupes, qui dure désormais depuis près d'un an.

Pour le Président de la République, qu'est-ce qui va remplacer le service national fondé sur le service militaire ? Rien, et il le sait très bien.

Toute l'astuce consiste dès lors à organiser une consultation où l'on va faire croire aux acteurs, et notamment à ceux de la mission d'information sur le service national présidée par M. Séguin, qu'il y a quelque chose à décider. En réalité, la marge de manœuvre par rapport à ce qui a été annoncé le 22 février est nulle, ou peu s'en faut. Finalement, le seul reproche que l'on peut faire au directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances, M. Noyer, quand il a indiqué à la commission de la défense que ce projet de loi ne pouvait être modifié dans ses grandes lignes, c'est d'avoir dit tout haut ce que vous pensez tout bas, même si vous avez fait mine de croire que le texte était amendable !

Qu'y a-t-il donc dans ce projet de loi portant réforme du service national ? En vérité, sur le fond, presque rien. On a habillé ce rien en « rendez-vous citoyen », qui va tout de même créer pour les jeunes une sujétion. Or cette sujétion, même si elle est mineure, ne trouve aucune justification au regard de la défense de notre pays.

Selon les conclusions de la mission de l'Assemblée sur le service national, le rendez-vous citoyen devait comprendre « un temps consacré à la sensibilisation à la défense et à la vie citoyenne ». Il était dit ainsi que l'initiation à la défense serait principalement tournée vers une

sensibilisation aux notions de défense économique, culturelle et territoriale, la nature des risques et des menaces, le rôle des organisations internationales et des alliances, les systèmes de défense des grands pays, l'effort de défense, la sécurité du citoyen et des installations, avec une information sur les forces armées et de sécurité nationale.

Il était ajouté : « A cette occasion, pourrait être également dispensée une formation militaire de base reprenant une partie de l'enseignement actuellement donné à l'occasion des classes ou de la préparation militaire élémentaire ».

Dans le projet de loi qui nous est proposé, il ne reste plus de cette idée de rendez-vous citoyen, dont vous attribuez la paternité à la mission sur le service national, que « la présentation des enjeux de la défense ».

Quant on sait que, sur ces cinq jours – qui, en réalité, en dureront quatre, parce que je doute que vous logiez les jeunes à la caserne le dimanche soir et le vendredi soir alors que vous avez entériné le principe du brassage géographique – un jour est consacré au bilan de santé, une demi-journée à l'information sur les volontariats et une demi-journée à un « rallye citoyen » – j'espère que l'appellation est déposée. (*Sourires*). Il reste deux jours pour « dresser avec les appelés un bilan de leur situation personnelle scolaire et professionnelle, présenter le fonctionnement des institutions de la République, permettre une meilleure compréhension des droits et des devoirs des citoyens » et donc, probablement, présenter les enjeux de la défense. Comme vous l'avez dit en commission de la défense, non sans un certain humour qui, j'ose l'espérer, est volontaire, « il n'y aura pas de temps mort ».

Plus sérieusement, il n'y a pas de véritable initiation à la défense dans le projet qui nous est proposé. Le rendez-vous citoyen n'a qu'un rapport très lointain avec les conclusions de notre mission sur le service national et sa justification peut difficilement se trouver dans les impératifs de la défense nationale.

Cette interprétation, je ne suis pas le seul à la faire, puisque Olivier Darrason a repris, dans un des ses amendements, une phrase tirée des conclusions de la mission sur le service national, celle qui concerne la formation militaire de base.

Or, en commission de la défense, cet amendement a été rejeté. Considérerait-on que la mission présidée par M. Séguin était allée trop loin au mois de mai, ou aurait-on suggéré à la majorité de la commission de la défense qu'elle ne pouvait aller aussi loin ?

Le décalage entre les intentions et la réalité apparaît crûment lors de la lecture de l'exposé des motifs du projet de loi, qui parle d'instrument pour « forger la cohésion de notre pays » et d'élément de la tradition républicaine, qui ne doit pas être une version prolongée des actuels trois jours.

De son côté, le président de la commission de la défense nous a précisé dans la présentation de son rapport que le rendez-vous citoyen se substituait aux actuels trois jours et que c'était le volontariat qui succédait au service national.

Autre argument prouvant que le rendez-vous citoyen n'a rien à voir avec la défense nationale : l'interprétation faite du recensement. Dans le projet de loi, il est dit, à l'article L. 1-1-1, que le recensement ne fait pas partie du nouveau service national, mais que celui-ci est fondé sur le recensement obligatoire. Il manque à l'évidence dans

votre texte une véritable définition de la conscription. Cette absence traduit en fait votre gêne à déclarer ouvertement que vous y mettez fin.

Dans l'exposé des motifs, on s'aperçoit que le découplage entre le recensement et le rendez-vous citoyen est total. En effet, si le recensement précède bien le rendez-vous citoyen, son objet est de garantir la possibilité de restaurer la conscription en cas de besoin, c'est-à-dire un objectif qui, lui, a bien trait à la défense nationale et n'a en revanche rien à voir avec le rendez-vous citoyen.

Cet ensemble de constats m'amène à la conclusion que l'on est en train de créer une nouvelle sujétion pour les citoyens.

Il n'existe pas, dans le droit public français, d'obligation à la charge du citoyen qui ne trouve son fondement et donc sa légitimité dans la poursuite d'un intérêt national transcendant l'intérêt privé du citoyen et justifiant la restriction de liberté qui lui est ainsi imposée.

Dans le cas de l'obligation scolaire, par exemple, qui concerne les enfants de six à seize ans, l'obligation est la contrepartie d'un droit, le droit à l'instruction, et le moyen de permettre un égal accès de tous à son exercice. Ce droit, qui est une conquête de la République, est garanti par le préambule de la Constitution de 1946, repris en 1958 par la Constitution de la V^e République.

En l'espèce, le Gouvernement serait bien en peine de nous expliquer de quel droit l'obligation instaurée de participer au rendez-vous citoyen constituerait la contrepartie. Si l'on examine les objectifs assignés au rendez-vous citoyen, tels qu'ils sont énoncés dans l'exposé des motifs et aux articles L. 1-1-2 et L. 1-4-2, on constate qu'aucun de ces objectifs ne peut être satisfait dans le délai de cinq jours, et que chacun d'eux pourrait être atteint de façon plus efficace dans le cadre d'autres institutions.

Pour l'évaluation de la situation personnelle, scolaire et professionnelle, il existe des centres d'orientation. Pour ce qui est de la connaissance du fonctionnement des institutions et du rôle des citoyens, l'école y pourvoit fort bien. S'agissant du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, il se forge dans la vie de tous les jours, sur le lieu de travail, dans les associations, les syndicats, les partis politique ! Quant à prétendre que le rendez-vous citoyen constitue un moyen permettant de lutter contre la fracture sociale, laissons à ses auteurs la responsabilité d'une affirmation désinvolte à l'égard de ceux qui sont les victimes de cette fracture.

Dans les plates-formes de rendez-vous citoyen, l'encadrement sera assuré pour l'essentiel par des militaires, alors que l'objet du rendez-vous citoyen n'a pas grand chose à voir avec l'impératif de défense nationale tel qu'il a existé jusqu'à ce jour. L'exposé des motifs est parfaitement clair sur ce point : il ne s'agit ni d'une « période militaire », ni d'une « version prolongée des actuels trois jours ». Voilà donc un concept qui se définit beaucoup plus aisément par ce qu'il n'est pas que par ce qu'il est. C'est, convenez-en, un fondement juridique bien léger pour une obligation bien lourde.

Il existera un règlement disciplinaire dont nous ignorons tout. Et surtout, la sujétion imposée au citoyen est assortie de sanctions. Ainsi le texte proposé pour l'article L. 1-4-16 du code du service national prévoit-il que : « pour être autorisé, entre vingt et vingt-cinq ans, à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ou à souscrire un contrat ayant pour

but de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et faisant l'objet d'une aide publique, tout Français doit être en règle au regard des obligations du rendez-vous citoyen ».

Une sanction d'une telle sévérité, si elle était concevable pour punir le manquement volontaire aux obligations militaires compte tenu de l'intérêt national qui s'y attachait, est dépourvue de tout fondement dès lors qu'elle vise l'inobservation d'une formalité qui, comme je l'ai dit, n'a aucun lien avec la défense nationale. On peut même douter fortement de la nature de devoir civique du rendez-vous citoyen puisqu'il n'est demandé aux participants rien d'autre qu'une présence passive.

Ainsi, alors que l'inaccomplissement du premier des devoirs civiques, le devoir électoral, ne fait l'objet dans notre pays d'aucune sanction, le législateur interdirait l'accès à la fonction publique à de jeunes Français pour le seul fait de n'être pas en règle avec une obligation dont l'utilité civique échappe à tout le monde !

Une telle mesure serait, de surcroît, absurde et insoutenable sur le plan juridique. Absurde en ce qu'elle serait contradictoire avec le droit de se présenter à des examens : par exemple, le baccalauréat, qui, pour une grande partie des élèves, constitue l'aboutissement normal de l'obligation scolaire. Insoutenable en ce qu'elle introduirait dans les modalités d'accès à la fonction publique une discrimination et des restrictions manifestement contraires au principe d'égalité qui les régit et auquel est reconnue une valeur constitutionnelle.

Plus prosaïquement, au nom de quel droit pourra-t-on imposer à un individu de passer cinq jours dans un internat pour y subir essentiellement des examens de santé et un bilan scolaire ? En effet, le texte proposé pour l'article L. 1-4-2 du code du service national prévoit que le rendez-vous citoyen a notamment pour objet « de soumettre à un bilan de santé tous les appelés ». Il est permis de se demander sur quelle base juridique repose une telle obligation...

M. Henri-Jean Arnaud. Sur la loi !

M. Paul Quilès. ... et à quelle utilité réelle elle entend répondre.

M. Henri-Jean Arnaud. N'importe quoi !

M. Paul Quilès. En effet, en dehors des hypothèses prévues par la loi, nul ne peut être obligé de se soumettre à un examen médical. La libre disposition de son corps constitue un des aspects de la liberté personnelle qui puise sa source dans l'article IV de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La jurisprudence constitutionnelle française a consacré le droit de ne pas subir de contraintes excessives dans sa personne, droit qui est également reconnu par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Même si, dans un nombre croissant de situations, l'examen médical est devenu obligatoire, le législateur a toujours veillé à ce que le recours à cette contrainte réponde à une nécessité reconnue et soit sérieusement encadré. Il peut ainsi être justifié par la nécessité de vérifier l'aptitude physique d'un candidat à un emploi, de contrôler l'état alcoolique du responsable d'un accident de la route ou de mesurer l'étendue d'une invalidité ouvrant droit à pension. Dans chacun de ces cas, l'examen médical répond à un impératif bien déterminé : santé publique, délivrance d'une prestation, accès à un emploi.

Le bilan de santé prévu dans le cadre du rendez-vous citoyen n'est justifié par aucune des exigences que je viens de mentionner. De plus, il peut faire double emploi avec

les examens passés dans le cadre scolaire ou professionnel. Il ne dispensera pas des examens spécifiques requis par l'administration ou les employeurs privés. Enfin, rien n'est dit sur l'utilisation qui sera faite des données recueillies ni sur les mesures destinées à en assurer la confidentialité.

Force est de conclure que, s'il était instauré sous la forme obligatoire prévue, cet examen médical méconnaîtrait gravement la liberté personnelle de ceux qui y seraient assujettis sans leur procurer de bénéfice visible.

En vérité, monsieur le ministre, ce rendez-vous citoyen sera à la fois inutile et coûteux. En effet, selon le directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances, il coûtera plus de 3 milliards de francs par an et 6 milliards de francs à partir de 2003 quand les femmes y participeront.

Qu'a-t-on budgété aujourd'hui ? Le maintien de la direction centrale du service national en l'état, et c'est tout. Rien n'est prévu aujourd'hui dans les ministères civils pour financer les 200 à 400 millions de francs nécessaires pour la mise à disposition d'agents pour le rendez-vous citoyen.

Comment financera-t-on le surcoût de 600 millions de francs de la DCSN et le milliard de francs de fonctionnement des douze centres accueillant le rendez-vous citoyen ? Rien n'est prévu dans la loi de programmation militaire pour la prise en charge de ces dépenses qui commenceront à se faire sentir en 1998 et en 1999. Comment fera le gouvernement en place à ce moment-là ? Devra-t-il agir par redéploiement au sein du budget de la défense, c'est-à-dire diminuer les commandes de matériels ou réduire le format de l'armée ? Là encore, ma référence est l'audition de Christian Noyer en commission de la défense, et je pense que, sur ce sujet, on peut lui faire confiance.

Le rendez-vous citoyen, c'est finalement trop ou trop peu ! Par ses objectifs, qui ont peu à voir avec la défense, il apparaît plutôt inutile et son coût semble hors de proportion avec les résultats que l'on peut en attendre. Il fallait soit ne rien faire, soit maintenir une forme de service clairement axée sur la défense, qui aurait pu être utile à nos armées et à notre défense.

Parmi nos interrogations, figure également celle portant sur la période de transition. L'égalité devant la loi est quelque chose qui se constate pratiquement, je dirai presque physiquement. Aujourd'hui, que vous le vouliez ou non, il y aura, pour les jeunes, « ceux qui feront leur service » et « ceux qui ne le feront pas ». Cela fera apparaître une injustice entre les individus. Or, la Constitution, ou plus exactement la Déclaration des droits de l'homme, impose l'égalité de tous devant la loi.

Plus les années vont s'écouler, plus les jeunes effectuant un service de dix mois ressentiront l'inutilité d'un service dont on ne cessera de leur répéter qu'il n'est plus nécessaire et qu'il va être supprimé. Certains verront leurs camarades nés seulement six mois après eux partir pour le rendez-vous citoyen, c'est-à-dire pour faire leurs « cinq jours », alors qu'eux en feront trois cents !

Et que dire de la situation qui verra se côtoyer dans une même administration un appelé du service militaire touchant une solde de moins de 600 francs par mois et un volontaire payé 2 000 francs ? Encore une fois, ma référence sera Christian Noyer, le directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances, qui a déclaré lors de son audition par la commission de la défense : « Pendant un certain temps, il y aura effectivement coexistence entre des volontaires et des appelés effectuant les mêmes

tâches. » Il a oublié de préciser qu'ils n'auraient pas les mêmes rémunérations ! La rupture de l'égalité est donc bien avérée et cela a été confirmé par un représentant de l'Etat.

Enfin, vous allez créer une situation d'injustice et d'inégalité tout aussi insupportable chez les jeunes nés avant le 1^{er} janvier 1979, qui restent soumis au livre II du code du service national, c'est-à-dire au système actuel du service national. Disons-le clairement, les jeunes gens nés en 1977 et en 1978 peuvent échapper à tous types de service national s'ils s'inscrivent en université jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans pour ceux qui sont nés en 1978 et jusqu'à l'âge de vingt-six ans pour ceux qui sont nés en 1977 ! L'article 4 III-1^o de ce projet de loi leur offre donc un « piston » officiel !

On le voit, vous êtes en train de créer une inégalité flagrante entre les jeunes nés avant le 1^{er} janvier 1979. Cette inégalité sera d'autant plus pénible qu'elle sera fonction de la situation scolaire et universitaire. On peut la résumer ainsi : « Vous êtes dans une situation scolaire et universitaire satisfaisante, avec toutes les chances de vous insérer dans la vie professionnelle : vous ne ferez pas votre service militaire. Vous êtes en échec scolaire, avec de faibles chances de vous insérer dans la vie professionnelle : vous ferez un service de dix mois. »

Le bilan du rendez-vous citoyen peut finalement se résumer en trois qualificatifs : inutile, coûteux et probablement inconstitutionnel.

Le volontariat, lui, doit être analysé sous un autre angle que le rendez-vous citoyen. Deux points restent néanmoins communs : une certaine hypocrisie dans la présentation ; le caractère anticonstitutionnel de plusieurs modalités de sa mise en œuvre.

Pour juger de l'hypocrisie qui règne dans la présentation du volontariat, il suffit de mettre en parallèle l'objectif qui lui est assigné dans l'exposé des motifs du projet de loi et celui qui est perçu par les jeunes dans le sondage IPSOS que vous avez joint, monsieur le ministre, au dossier de presse présentant votre projet de loi.

Dans l'exposé des motifs, le volontariat « est un engagement citoyen, une démarche personnelle d'adhésion conciliant la responsabilité collective et la liberté individuelle et répondant à des motivations de générosité et de solidarité ». L'objectif est grand et généreux.

Le sondage IPSOS apporte, lui, un autre éclairage. Les volontaires potentiels viendraient plutôt du milieu rural, de l'enseignement professionnel et se sentiraient défavorisés. Il nous est dit dans l'interprétation du sondage, je cite : « les jeunes imaginent, à la clef du volontariat, un véritable intérêt personnel. En particulier, on observe que les idées d'aide à la recherche d'un emploi et de formation sont à l'évidence en rapport avec le potentiel d'engagement que l'on mesure ici. » Ce que chercheront donc les jeunes dans le volontariat, ce n'est pas d'abord un acte d'adhésion collective ou de générosité, mais – passez-moi l'expression – un « boulot », un moyen de s'insérer dans la vie professionnelle.

Le volontariat, c'est clair, ne relève pas du service national. D'ailleurs, il est facultatif et ne peut donc être considéré comme universel, comme ledit projet de loi ; il relève, au mieux, de l'aide à l'insertion professionnelle.

Le volontariat n'est pas une construction idéologique généreuse, comme on veut nous le faire croire. C'est en réalité une rencontre entre une offre et une demande sur le marché du travail : une offre massive – 625 000 chô-

meurs chez les jeunes – et une demande dont la motivation varie selon les secteurs susceptibles de recruter des volontaires.

Que penser du volontariat dans les armées ? Comme on n'a pas les moyens de se payer l'armée professionnalisée dont on rêve, on se propose de compléter les effectifs, pour les postes les moins qualifiés, par une main-d'œuvre dont la plus grande qualité sera certainement de pouvoir être payée à moindre coût.

Il semble d'ailleurs que la pilule soit mal passée dans la gendarmerie à laquelle on voulait attribuer 16 000 volontaires, alors même que l'extension de ses tâches dans les secteurs péri-urbains nécessite non seulement une augmentation des effectifs, mais le recrutement de personnels qualifiés. Le directeur de la gendarmerie a abordé cette question devant notre commission de la défense en déclarant que le volontariat « ne peut se substituer à un emploi professionnel, que son indemnisation est modeste et que les conditions d'un recrutement de personnels de qualité et en nombre suffisant ne sont pas garanties ». Et il a conclu en nous faisant part de son souhait de recruter des jeunes sous la forme d'un nouveau contrat à définir.

Avec une proposition de 60 % de jeunes recrutés avec ces contrats et de 40 % de volontaires, c'en est donc pratiquement fini du volontariat dans la gendarmerie, puisque seuls 3 200 volontaires seront incorporés chaque année.

A ce propos, je me permets de constater au passage que la loi de programmation militaire va devoir être modifiée, confirmant en cela l'analyse que j'avais déjà faite : il fallait examiner le projet de loi sur le service national avant la loi de programmation militaire et non l'inverse.

M. Jean Glavany. Evidemment !

M. Paul Quilès. Dans les autres domaines couverts par le volontariat – la police, la cohésion et l'aide sociales, l'aide humanitaire et la coopération – la motivation est tout autre.

La diversification du service national sous des formes civiles, qui s'est développée continuellement depuis trente ans, a créé un besoin chez les organismes d'accueil, que ce soit des administrations, des entreprises ou des associations. Avec la fin du service national, ce besoin ne pourra plus être satisfait. Dans cette optique, le volontariat n'est qu'un moyen commode de le satisfaire à un coût naturellement plus élevé pour la plupart des organismes accueillants puisque, désormais, ce sont eux qui devront le prendre en charge.

De ce fait, il y aura naturellement moins de postes de volontaires qu'il n'y avait d'appelés pour un service civil. Le directeur de la police nationale, auditionné en commission, l'a reconnu en déclarant : « La dotation budgétaire pour 1997 concernant les rémunérations de policiers auxiliaires ne permettrait au mieux que de rémunérer, sur la base actuelle de l'indemnisation des futurs volontaires, un effectif de moitié. » L'effectif annuel de volontaires dans la police serait ramené à 4 150, alors que le ministre de l'intérieur avait gaillardement annoncé devant la mission d'information pour la réforme du service national qu'il en accueillerait 8 000. L'écart est d'autant plus choquant que le coût d'un appelé et celui d'un volontaire sont identiques dans la police.

Pour les associations qui employaient jusqu'à présent des objecteurs de conscience, on peut imaginer la conséquence qu'aura l'obligation de prendre en charge l'indemnisation. Quant aux administrations qui disposaient d'ap-

pelés dans le cadre d'un protocole avec le ministère de la défense, elles devront prendre en charge le volontaire, alors que l'appelé relevait jusqu'à présent du ministère de la défense.

Dès lors, combien de postes de volontaires seront proposés ? Probablement beaucoup moins que les 30 000 annoncés par le Gouvernement, ce qui est loin des 50 000 que représentaient les formes de service civil ajoutées aux gendarmes auxiliaires.

Seconde question importante : quelles tâches accompliront les volontaires ?

Sachant que les volontaires seront rémunérés, le texte proposé pour l'article L. 2-7 du code du service national leur interdit d'occuper des emplois permanents régis par les statuts de la fonction publique, ainsi que des emplois nécessaires au fonctionnement normal de l'organisme d'accueil pouvant être pourvus par des salariés sous contrat de travail. Cette disposition est logique, sauf à reconnaître officiellement que le volontariat relève de l'insertion professionnelle ou, pire, d'une forme de déréglementation du droit du travail. Mais alors, quelle activité leur confier ? Selon le directeur national de la police en commission : « La définition d'un emploi nécessaire, au sens de l'article L. 2-7 du projet de loi, est difficile à effectuer ». Quant au directeur de la gendarmerie, il déclare : « Le fait que le volontariat ne puisse se substituer à un emploi professionnel est une des justifications pour faire appel à de véritables contractuels et non à des volontaires. »

On se trouve donc aujourd'hui devant le dilemme suivant : soit les tâches des volontaires ne relèvent pas d'un emploi permanent, comme le prévoit le projet de loi, et le nombre de postes offerts sera extrêmement limité ; soit la loi sera contournée – le risque est réel –, et vous aurez mis en place un moyen de recruter de la main-d'œuvre sous-payée sous couvert de générosité et de solidarité. Par conséquent, le volontariat n'existera pas ou, s'il existe, il se traduira par une déréglementation inadmissible du droit du travail et du droit social.

Vous allez aussi, monsieur le ministre, vous retrouver confronté à deux problèmes de nature constitutionnelle.

Premier problème : comme je l'ai indiqué tout à l'heure, la demande d'emplois chez les jeunes est énorme : ce sont 625 000 chômeurs, qui, au-delà de la maigre rémunération promise, verront une perspective d'emploi ultérieur. Le sondage IPSOS confirme d'ailleurs cette analyse. Toutefois, comme les offres de postes seront limitées, sur quelle base choisirez-vous les volontaires ? Qui décidera ? Qui sera pris et qui sera refusé ?

M. Jean Glavany. Bonne question !

M. Paul Quilès. Selon les termes du texte proposé pour l'article L. 1-1-1 du code du service national, le service national est universel. Comment peut-il être universel puisqu'on sera inéluctablement conduit à refuser des volontaires ? Vous créez encore une fois une rupture d'égalité, à moins que vous n'inscriviez dans votre projet de loi que l'exercice du volontariat est de droit.

Autre risque d'anticonstitutionnalité : les facilités d'accès à la fonction publique prévues par le texte proposé pour l'article L. 2-13 du code du service national. On comprend bien ce qui vous a poussé à inscrire ce dispositif dans le projet de loi, car la rémunération envisagée était probablement insuffisante pour attirer des jeunes vers le volontariat. Mais peut-on aller jusqu'à créer une telle rupture de l'égalité dans l'accès à la fonction publique ? La Déclaration des droits de l'homme énonce :

« Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leur vertu et de leurs talents. » Peut-on penser que le fait d'avoir été volontaire au service national donne à un individu une capacité, une vertu ou un talent spécial ?

Ces qualités pourraient éventuellement s'exprimer, mais dans le cadre des concours de droit commun et non dans celui de concours spéciaux qui vont consacrer une rupture inadmissible de l'égalité.

J'ajoute que mon interprétation devrait recueillir une majorité dans cette assemblée, puisque la mission d'information l'avait retenue dans ses conclusions. M. Darrason doit s'en souvenir. Ainsi était-il écrit : « S'agissant des incitations professionnelles, il paraît juridiquement impossible, pour ce qui concerne la fonction publique, d'aller au-delà des mesures existantes et toute velléité de créer une forme d'accès privilégié se heurterait au principe d'égalité d'accès des citoyens aux emplois publics. »

Pour toutes les raisons que je viens de développer et qui montrent que le rendez-vous citoyen est inutile, coûteux et anticonstitutionnel, et que le volontariat est inapplicable dans la forme que vous proposez et est, lui aussi, anticonstitutionnel, je vous invite, mes chers collègues, à voter cette exception d'irrecevabilité. Cela permettra de revoir totalement ce projet de loi qui n'est pas à la hauteur des enjeux de la défense de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux explications de vote.

La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe du RPR.

M. Pierre Lellouche. L'article 91-4 de notre règlement prévoit qu'il peut être mis en discussion une exception d'irrecevabilité « dont l'objet est de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles ». M. Quilès a donc cherché à démontrer que le projet de loi présenté par le Gouvernement était inconstitutionnel.

Je ne suis pas suffisamment expert en droit constitutionnel, comme l'est notre collègue, pour discuter chacun des points qu'il a longuement développés dans son intervention, et je me contenterai de faire quelques remarques simples.

Je crois, monsieur Quilès, que vous avez été membre du Gouvernement. Ce qui me frappe, moi, modeste député de base, c'est que, depuis deux jours, sur un sujet aussi important que la défense nationale, nous assistons, grâce à vous, à une véritable cascade de tartuferies (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Il y a d'autres arguments ! Essayez d'être sérieux, pour une fois !

M. Pierre Lellouche. Je ne vous ai pas interrompus ! Soyez polis !

M. Charles Cova. Laissez-le s'exprimer !

M. Pierre Lellouche. Vous vous présentez comme les vestales des droits du Parlement mais lorsque vous avez recouru à la force dans le passé, notamment lors de la guerre du Golfe, vous n'avez prévenu personne, et surtout pas l'Assemblée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous vous présentez comme les vestales de l'indépendance nationale alors que votre parti était le plus fidèle soutien des Etats-Unis pendant la IV^e République, que

François Mitterrand a protesté quand le général de Gaulle est sorti de l'Alliance, tandis que le Parti communiste était vigoureusement hostile à cette attitude.

M. Jean-Marc Salinier Ce n'est pas une explication de vote !

M. Pierre Lellouche. Vous vous présentez comme les vestales des droits des jeunes mais vous êtes bien embarrassés pour trouver des arguments contre la suppression du service militaire proposée dans ce texte.

M. Paul Quilès. Répondez à mes arguments !

M. Jean Glavany. Développez des arguments de droit !

M. Pierre Lellouche. Votre habillage juridique alambiqué et complètement surréaliste cache en fait un double embarras : vous êtes divisés sur la politique de défense européenne entre vous, communistes et socialistes, et, à l'intérieur du Parti socialiste, vous êtes divisés en ce qui concerne le service national.

M. Jean-Claude Lefort. Et vous, vous êtes unis ?

M. Pierre Lellouche. Les sondages montrent que le peuple français dans sa très grande majorité et tous les jeunes attendent la suppression du service national. Et vous, vous attaquez l'inconstitutionnalité de ce texte !

M. Paul Quilès. C'est honteux ! Je vous ai parlé Constitution, répondez-moi Constitution !

M. Pierre Lellouche. Monsieur Quilès, si vous aviez parlé sérieusement Constitution, je vous aurais répondu sérieusement, mais vos arguments juridiques étaient totalement inexistantes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous évoquez une sujétion nouvelle. La semaine de cinq jours, une sujétion nouvelle ? Je croyais que vous étiez pour le maintien d'une sujétion de 300 jours. Et vous mettez en avant une sujétion de cinq jours pour que ce texte est inconstitutionnel ? Où est l'argument constitutionnel ?

M. Jean-Marc Salinier. Il n'a pas compris !

M. Henri Emmanuelli. Lellouche à Cannes !

M. Pierre Lellouche. Vous évoquez l'argument de l'inégalité des citoyens devant la loi. Mais il y a un principe que même les députés de base connaissent, c'est que les lois ne sont pas rétroactives. Effectivement, à partir du moment où le service militaire s'interrompt, les jeunes n'auront plus que cinq jours à faire. Est-ce à dire que vous conseillez aux jeunes qui vont être appelés sous les drapeaux de désertir ? Est-ce votre lecture de la Constitution ? Je ne comprends pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, vous affirmez que le volontariat est inconstitutionnel. Mais au nom de quoi ? Le volontariat existe dans le code du service national depuis 1965.

Il existe plusieurs formes de volontariat, qui ont été détaillées au cours de la mission Séguin. Au nom de quoi celles qui sont reprises dans ce projet de loi seraient-elles inconstitutionnelles ? Vos arguments, monsieur Quilès, sont complètement « bidon » !

Ce qui vous ennuie, c'est que ce projet soit très populaire dans l'opinion.

M. Paul Mercieca. La retraite à cinquante-cinq ans aussi !

M. Pierre Lellouche. Les jeunes veulent la suppression du service, institution archaïque et qui n'a plus d'utilité militaire. Vous, au nom d'un archaïsme que Jaurès combattait aujourd'hui (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste*),...

Mme Véronique Neiertz. Pas vous ! Pas lui !

M. Pierre Lellouche. ... vous essayez de développer des arguments qui ne tiennent pas debout pour justifier le maintien d'une institution qui vous gêne !

Faites donc le ménage dans vos idées sur l'Europe et sur le service national !

M. Jean-Claude Lefort. Ne tuez pas Jaurès une seconde fois !

M. Pierre Lellouche. Quand vous développerez sérieusement des arguments de droit constitutionnel, je serai heureux de vous répondre sur le fond ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Votre intervention n'est pas digne d'un député !

Mme Véronique Neiertz. Retournez à la base !

M. Bernard Derosier. Les applaudissements étaient légers !

M. Henri Emmanuelli. Vous aurez des difficultés à trouver une circonscription !

M. le président. Vous reconnaîtrez, monsieur Emmanuelli, que ce n'est pas tout à fait le débat !

La parole est à M. Gérard Voisin, pour le groupe de l'UDF.

M. Gérard Voisin. Mesdames, messieurs les élus socialistes, en déposant cette exception d'irrecevabilité, vous nous conduisez à nous interroger sur vos facultés de compréhension et sur votre connaissance de notre Constitution.

M. Jean Glavany. Maintenant, on va se faire traiter d'imbéciles ! Nous avons tout à apprendre !

M. Gérard Voisin. Quoi de plus clair, en effet, que l'article 34 de la Constitution ? Que l'on me permette d'en lire un extrait à l'attention de mes collègues socialistes : « La loi est votée par le Parlement. La loi fixe les règles concernant : les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens ».

Le projet de loi portant réforme du service national est donc à l'évidence conforme à la Constitution et à son article 34.

Il traite d'un principe essentiel de notre république qui veut que la défense de la nation soit un droit et un devoir de chaque citoyen. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. C'est sans doute pour ça que vous supprimez la conscription !

M. Gérard Voisin. Rappelons que, si le projet de loi propose une suspension du service national, il maintient une obligation à travers le recensement et le rendez-vous citoyen, sur lequel je reviendrai.

Le projet de loi portant réforme du service national s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République, chef des armées,...

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes un député Pavlov !

M. Gérard Voisin. ... le 22 février et le 28 mai 1996, sur la professionnalisation des armées et sur l'adaptation du service national.

Ces choix ne constituent pas une critique de la manière dont les appelés remplissent leur mission, notamment pour ceux qui ont souscrit un engagement sur les théâtres d'opérations extérieures.

Ils découlent du constat que le système d'armée mixte n'est plus adapté aux besoins opérationnels des armées ; le monde a changé, de même que la géopolitique, et les risques ont évolué.

M. Jean-Claude Lefort. Justement !

M. Gérard Voisin. Le système d'armée mixte entraîne aujourd'hui un surdimensionnement de l'appareil de défense, conçu initialement dans l'hypothèse d'un affrontement terrestre majeur que le contexte stratégique européen rend, fort heureusement, de moins en moins probable. A deux reprises, le Parlement a déjà approuvé le principe de la suspension du service national. D'abord, par le vote de la loi de programmation militaire, qui fait disparaître progressivement la notion d'appelés.

M. Jean-Claude Lefort. Vous aviez prétendu que non !

M. Gérard Voisin. Ensuite, dans la loi du 19 décembre 1996 portant sur les mesures en faveur du personnel militaire dans le cadre de la professionnalisation des armées.

Aujourd'hui, la réforme du service national s'articule autour de trois grands axes : le recensement obligatoire, élargi aux jeunes filles, la création du rendez-vous citoyen et l'instauration du volontariat.

J'insisterai sur le rendez-vous citoyen. Il doit être un succès. Il a suscité de nombreuses interrogations quant à sa durée et à son contenu. D'où l'importance de la réussite de l'expérimentation qui sera menée, dès le vote de cette loi, à Mâcon, au centre de sélection n° 7. Cette expérimentation est activement préparée depuis plusieurs mois par un chef de corps et des cadres compétents, sur un site militaire qui a déjà fait ses preuves.

J'avais d'ailleurs attiré l'attention du Président de la République, au mois de mars 1996, sur le savoir-faire et la technicité de pointe mis en œuvre dans ce centre.

Nous souhaitons, comme l'a réclamé le Président de la République lors du conseil des ministres du 22 janvier 1997, et comme l'a rappelé hier Charles Millon, ministre des armées, que les différents ministères s'impliquent totalement, sur les plans technique et financier, dans la mise en place et le fonctionnement du rendez-vous citoyen ; sans quoi l'apprentissage et la dimension de la citoyenneté seraient insuffisants.

Le rendez-vous citoyen, c'est une nouvelle pédagogie républicaine. A ce titre, je souhaite que les élus locaux s'impliquent, dans une démarche volontaire, dans cet esprit de rencontre entre le jeune citoyen et la nation.

En conclusion, le groupe de l'UDF ne peut que rejeter l'exception d'irrecevabilité déposée par le groupe socialiste. L'accepter n'équivaudrait-il pas, en effet, à bafouer les prérogatives du Parlement et à nous amputer nous-mêmes d'une de nos compétences les plus fondamentales, celle qui règle la vie de notre jeunesse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca, pour le groupe communiste.

M. Paul Mercieca. Les députés communistes voteront l'exception d'irrecevabilité. (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Toute la presse a souligné, avant même le début de ce débat, que les choses étaient jouées d'avance. A la commission de la défense, on nous a menacés de l'article 40 dès que nous apportions la moindre modification au texte, dès que nous proposons la moindre augmentation de la durée du rendez-vous citoyen ou du nombre de volontaires.

Nous voterons aussi cette motion d'irrecevabilité parce que ce projet de loi entérine la fin de l'armée mixte et du lien entre l'armée et la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany, pour le groupe socialiste.

M. Jean Glavany. Nous aborderons tout à l'heure, dans la discussion générale, les problèmes de fond d'organisation de notre défense nationale, si tant est qu'elle puisse encore porter ce nom.

Paul Quilès a soulevé, au nom du groupe socialiste, des problèmes de droit, et uniquement des problèmes de droit. L'exception d'irrecevabilité tendait à prouver, arguments à l'appui, que le texte que nous propose aujourd'hui le Gouvernement pose des problèmes de constitutionnalité.

Je regrette vivement que nos collègues de la majorité, M. Lellouche et M. Voisin, aient cru pouvoir faire des remarques n'ayant rien à voir avec les propos de Paul Quilès et qu'ils aient été, dans leurs réponses, totalement à côté de la plaque. Je ne mets pas en doute leur compétence, mais cela prouve manifestement qu'ils sont gênés aux entournures.

On peut argumenter autant que l'on veut sur la Constitution. Pour nous, l'article 34 est très clair ; il précise en particulier que les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens sont fixées par la loi. Or l'obligation qui sera faite aux jeunes, si le texte est adopté, de se soumettre au rendez-vous citoyen n'est en aucune façon imposée par la défense nationale, chacun le sait et de nombreux membres de la mission parlementaire l'ont dit avant moi de façon infiniment plus précise ; nous savons lire entre les lignes et le rapporteur l'a dit à sa manière.

Le problème posé par Paul Quilès est donc réel, c'est un problème de droit, un problème constitutionnel. Vous pouvez faire comme s'il n'existait pas et raconter tout ce que vous voulez dans une sorte de conversation de bistro singulièrement déplacée puisqu'elle a lieu dans l'hémicycle, vous pouvez employer toutes les arguties, il n'empêche que vous retrouverez forcément un jour le problème devant vous.

Si vous refusez de voter l'exception d'irrecevabilité, que risque-t-il de se produire ? Que vous soyez victime d'un retour de manivelle et que le Conseil constitutionnel vous tape sur les doigts. Car nous ne manquerons pas de le saisir, monsieur Darrason, et nous verrons bien si les certitudes dont certains semblent bardés résisteront au poids de sa décision !

Voilà pourquoi le groupe socialiste, parfaitement logique et cohérent, votera l'exception d'irrecevabilité défendue par Paul Quilès, qui a soulevé un vrai problème. Ce vote ne préjuge en rien ce que nous dirons sur le fond lors du débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont motivé le dépôt du projet de loi car je les ai déjà exposées hier assez longuement et j'aurai l'occasion d'y revenir lorsque je répondrai aux orateurs inscrits dans la discussion générale. Je m'attarderai quelques instants sur les moyens utilisés par Paul Quilès à l'appui de l'exception d'irrecevabilité.

Effectivement, monsieur Glavany, l'article 34 de la Constitution précise : « La loi fixe les règles concernant [...] les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens ». C'est précisément la raison pour laquelle vous ne pouvez pas affirmer une chose et son contraire.

Paul Quilès a émis le vœu que la conscription soit maintenue et il nous a reproché de ne pas l'avoir dit assez clairement ! Je confirme que la conscription est maintenue et que seul l'appel sous les drapeaux est suspendu. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Emmanuelli. Jésuites !

M. Olivier Darrason. Lisez l'exposé des motifs, monsieur Emmanuelli !

M. le ministre de la défense. Des obligations découlent de cette situation : celle du recensement et celle du rendez-vous citoyen. Le recensement est utile dans l'hypothèse non seulement de la conscription mais aussi d'un éventuel appel sous les drapeaux, et le rendez-vous citoyen s'inscrit dans la conscription maintenue et dans l'hypothèse d'un éventuel appel sous les drapeaux.

C'est la raison pour laquelle la visite médicale à laquelle Paul Quilès a fait référence est non seulement une obligation, c'est aussi un service. C'est une obligation car nous devons connaître l'état de santé des jeunes Françaises et des jeunes Français à partir de 2002. Mais il s'agira aussi d'offrir un service – j'ai parlé de seconde chance – à toutes celles et à tous ceux qui ont malheureusement un handicap ou une maladie qui n'ont pas été repérés, et de leur donner les moyens de se soigner ou de mettre un terme au handicap.

Oui, nous respectons l'article 34 de la Constitution, oui, la conscription est maintenue, oui des obligations sont prévues.

J'en viens au second point. Paul Quilès a affirmé que l'universalité du service national n'était pas respectée. Je lui rappelle que l'universalité ne s'applique qu'aux obligations, c'est-à-dire au recensement et au rendez-vous citoyen. Et le principe de l'universalité est parfaitement respecté puisque le rendez-vous citoyen ne souffrira aucune exemption ni report ni dispense, alors que le service national actuel – vous l'avez vous-même reconnue – n'est plus universel puisqu'un jeune sur cinq ne l'effectue pas du fait des reports, des exemptions et des dispenses, ainsi que du fait de la diversité des emplois offerts dans le cadre du service national.

Ce principe, qui n'est plus respecté aujourd'hui, le sera intégralement demain avec le recensement et le rendez-vous citoyen.

Le troisième point concerne l'accès à la fonction publique.

Vous dites, monsieur Quilès, que le concours spécifique qui est suggéré revêt une forme juridique contestable. Je vous réponds : « non », trois fois « non » ! Sa forme juridique est incontestable et vous le savez bien. Le Conseil constitutionnel a tranché : à propos de la troi-

sième voie d'accès à l'ENA, il a considéré que, dans certaines conditions, il était possible d'avoir recours à un concours spécifique.

Sur le quatrième moyen utilisé, qui concerne le calendrier, je n'insisterai pas outre mesure car j'y ai déjà répondu au moins une dizaine de fois. Vous soutenez qu'il aurait fallu réformer le service national avant de décider de passer de l'armée de conscription à l'armée professionnelle.

M. Jean Glavany. C'est la logique !

M. le ministre de la défense. Je vais donc développer pour la énième fois un raisonnement qui me paraît pourtant simple.

Pour pouvoir réformer le service national – ce que l'on va faire avec le texte qui vous est soumis – il faut que le problème du service national soit posé et il ne peut l'être qu'après avoir répondu à la question : « A-t-on besoin de toute la ressource apportée actuellement par le service national ? ». En analysant les faits, on s'aperçoit que toute cette ressource n'est plus nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous sommes passés de l'armée de conscription à l'armée professionnelle. Les conditions géostratégiques et la nature des menaces ayant changé, il nous apparaît évident que l'efficacité opérationnelle des armées sera meilleure avec une armée professionnelle qu'avec une armée de conscription. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui amenés à débattre sur le service national.

Pour toutes ces raisons, je demande à l'Assemblée de repousser l'exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Henri Emmanuelli. Il a au moins essayé de répondre !

M. le président. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.)

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France disparaît.

M. Philippe Bonnacarrère. L'Union soviétique, oui ! La France, non !

M. Jean-Claude Lefort. Ces trois mots terribles : « la France disparaît », ne relèvent pas d'un présupposé ; ils ne sont que l'expression de la réalité que nous constatons tous. Ces trois mots : « la France disparaît »...

M. Philippe Bonnacarrère. La France communiste !

M. Jean-Claude Lefort. ... devraient donc, à eux seuls, conduire l'ensemble des députés, qui ont la France à cœur – et je ne prétends pas que nous ayons un monopole en la matière –...

M. Guy Teissier. Sûrement pas !

M. Philippe Bonnacarrère. C'est bien de le reconnaître !

M. Jean-Claude Lefort. ... devraient nous conduire tous, mes chers collègues, à voter cette question préalable.

En effet, la France disparaît, affaiblie qu'elle est par le chômage qui ne cesse de se développer, en premier lieu parmi les jeunes. Elle disparaît car son potentiel économique, scientifique et culturel est atteint en profondeur, supplanté par les marchés financiers qui n'ont aucune retombée positive pour la société...

M. René Galy-Dejean. La France est pourtant la quatrième puissance exportatrice du monde !

M. Jean-Claude Lefort. ... et qui s'évadent pour spéculer et faire grossir une bulle financière aussi néfaste pour l'intérêt général qu'elle est fructueuse pour quelques intérêts particuliers.

La France disparaît parce que, sous l'effet de la crise qui ne cesse de s'aggraver, les liens sociaux, les solidarités, tout comme les racines nationales, qui font que la France est la France, sont rongés. La France disparaît dans l'arène internationale, incapable qu'elle est aujourd'hui de délivrer un message et de lancer une action qui soient à la fois singuliers et universels.

Elle disparaît en Afrique, en Europe orientale, en Asie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

La France disparaît puisque le franc disparaît. Aujourd'hui, déjà, il est accroché au mark dans un couple dont l'élément dominant est vite identifiable.

M. Philippe Bonnacarrère. Le mark va disparaître lui aussi !

M. Jean-Claude Lefort. Demain, si rien ne venait s'y opposer – mais nous pensons qu'il peut en être autrement –, notre monnaie disparaîtrait, au profit – c'est bien le mot juste – de l'euro voulu et soutenu par la Bundesbank.

Et voilà que, aujourd'hui, ce qui nous est proposé, c'est d'accroître encore ce processus d'effacement de la France, d'abandon de son indépendance et de sa souveraineté.

L'accord de Nuremberg, qui ne peut donc se séparer de la discussion que nous engageons aujourd'hui, en est une nouvelle et redoutable confirmation. Maintenant que ce texte est connu, grâce à une certaine pugnacité qui, malheureusement, n'a pas été celle de l'ensemble de notre assemblée, ce qui met ainsi nettement en cause ses droits et ses devoirs, il est parfaitement clair qu'il domine l'ensemble de nos débats portant sur la réforme du service national.

On ne peut l'en extraire ou alors c'est Gribouille qui l'emporterait sur de Gaulle. C'est l'« au jour le jour » et les vents qui l'emportaient sur une stratégie claire, ferme, étayée par des analyses du monde contemporain tirant les conséquences qui s'imposent.

Cet accord de Nuremberg, finalement, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'abandon pur et simple, qui va même au-delà du traité de Maastricht, de notre souveraineté, pour une insertion, trente ans après que le général de Gaulle y eut renoncé, de notre pays dans l'OTAN, dans le giron atlantique dominé et soumis par les Etats-Unis.

Un collègue qui n'était pas nécessairement fondé à le faire, a cru devoir se réclamer de Jaurès. Pour ma part, je ne ferai que citer le général de Gaulle, déclarant le 21 février 1966 : « La volonté qu'a la France de disposer d'elle-même, volonté sans laquelle elle cesserait bientôt de croire en son propre rôle et de pouvoir être utile aux autres, est incompatible avec une organisation de défense où elle se trouve subordonnée. »

C'est toujours le général de Gaulle qui, le 28 octobre 1966, déclarait : « Il est vrai que, parmi nos contemporains, il y a beaucoup d'esprits, et souvent non des moindres, qui ont envisagé que notre pays renoncât à son indépendance sous le couvert de tel ou tel ensemble international. »

Ayant ainsi remis à des organismes étrangers la responsabilité de notre destin, nos gouvernants n'auraient plus, suivant l'expression consacrée par cette école de pensée, qu'à y plaider le dossier de la France. C'est d'ailleurs ce que confirme ce matin même Son Excellence Gabriel Robin, ambassadeur de France, qui écrit dans *Le Figaro* : « On se met en campagne, la fleur au fusil, sous l'uniforme de la défense européenne et on se retrouve, quelques détours plus loin, sous la livrée de la domesticité atlantique. » « Si brillants que soient les mirages, conclut-il, ils finissent toujours par se dissiper. »

Or l'objet annoncé de la réforme du service national était, comme l'indique le rapport d'information, de mettre en place progressivement un pôle européen de défense. Il s'inscrivait dans cette logique.

Donc, même si je me plaçais sur le terrain des partisans du traité de Maastricht, ce qui n'est pas le cas, chacun le sait, je serais obligé de reconnaître que la question de l'identité de la défense européenne est mise en cause par cet accord. La réforme du service national est donc obsolète.

De plus, l'accord de Nuremberg est construit à partir d'un postulat parfaitement dangereux tellement il est énorme, à savoir que les intérêts de sécurité entre la France et l'Allemagne seraient de plus en plus inséparables.

Mais où, sans remonter au déluge, la France et l'Allemagne ont-elles développé une même vision sur la scène internationale ? Où, monsieur le ministre ? En Yougoslavie, en Afrique, au Moyen-Orient ? Je vous le demande. Quant à moi, je ne l'ai pas vu, tout au contraire. Alors au service de qui et de quoi serait ainsi abandonnée notre indépendance nationale ?

S'ajoutent à cela deux questions de grande portée, monsieur le ministre.

Premier problème : on veut supprimer le service national et nous arrimer à l'Allemagne pour mieux nous arrimer à l'OTAN. Or la Bundeswehr est toujours basée sur la conscription. Or, nous, nous l'abandonnons ! Au profit de qui, monsieur le ministre ? La réponse est claire.

M. Charles Cova. Bien sûr.

M. Jean-Claude Lefort. Second problème, qui n'est pas mince : dans le cadre de cet accord, nous mettrons notre force nucléaire dans cette corbeille de mariage d'un goût douteux, l'Allemagne n'ayant jamais eu accès à l'arme atomique ni, du même coup, à en porter le fardeau financier.

Savez-vous combien les Français vont ainsi donner en dot à l'Allemagne ? Je me suis livré à un petit calcul rapide : depuis 1960, les Français ont contribué pour près de 1 000 milliards de francs à la constitution et au perfectionnement de notre armement nucléaire. Curieux retournement de l'histoire : c'est la France qui aurait en quelque sorte aujourd'hui une dette de guerre de 1 000 milliards à rembourser à l'Allemagne !

M. Charles Cova. Les communistes sont pour la défense, c'est très bien !

M. Philippe Bonnacarrère. Ils n'ont pas peur du ridicule !

M. Jean-Claude Lefort. Aujourd'hui, la représentation nationale est donc amenée, dans ce contexte lourd, à débattre du troisième texte devant aboutir au type de défense défini par le Président de la République. Il pose encore un problème de fond.

Le cadrage général du bouleversement radical de notre politique de défense s'était déjà fait « à la hussarde » en juin dernier, au moment de l'examen du projet de loi de programmation militaire.

M. le ministre de la défense. Oh !

M. Jean-Claude Lefort. Je retire l'expression : « à la hussarde », monsieur le ministre, pour vous être agréable. Il s'était fait rapidement. Nous sommes ensuite entrés dans l'opération de dépeçage en trois étapes, avec la loi sur les personnels militaires, consacrant l'armée de métier.

Avec le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui, on sonne le glas du citoyen-soldat.

M. Yves Rousset-Rouard. C'est un mythe !

M. Jean-Claude Lefort. Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer le caractère antidémocratique du processus – qui a été annoncé lors d'une intervention télévisée du Président de la République et qui s'est poursuivi par des projets de loi successifs – organisant le démantèlement de la défense nationale telle que nous la connaissions.

De toute évidence, un pas nouveau dans le détournement de la Constitution a été franchi puisque le Président de la République a décidé seul de ce démantèlement.

Sur cette question de première importance dans le domaine de la souveraineté, force est de constater une violation flagrante de l'article 34 de la Constitution, lequel dispose précisément et expressément que « la loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale ».

M. le ministre de la défense. Bien sûr !

M. Jean-Claude Lefort. Pour déterminer ces principes, il aurait été nécessaire que la représentation nationale, et, compte tenu des enjeux qui viennent d'être indiqués, que tous les citoyens aient eu connaissance de tous les éléments pour réfléchir et proposer une conception nouvelle de notre défense, efficace contre les menaces réellement répétées et répondant en vérité au monde moderne et aux façons de vivre d'aujourd'hui.

Le 22 mai dernier, de l'Élysée, M. le Président de la République disait au pays : « La conscription traditionnelle ne répond plus aux exigences d'une armée moderne dans un grand pays moderne. » Or, en guise de modernisme, il décide, vous décidez, monsieur le ministre, de remettre en place l'armée de métier, concept qui date de la nuit des temps, et non pas de la naissance de la République. Avouez que, en matière de modernité, l'imagination n'est pas véritablement au pouvoir.

La mission d'information pilotée par le président Séguin notait elle-même, dans son avant-propos au rapport, que le débat avait affiché une fausse simplicité, se trouvant d'emblée prisonnier d'une fausse alternative, dans la mesure où, sans discussion préalable ni justification probante, était posée comme principe la nécessité d'une formule de remplacement du service militaire.

M. le président de l'Assemblée nationale m'excusera sans doute de le citer une nouvelle fois, mais autant appuyer mon argumentation sur des avis autorisés !

M. Arthur Paecht. Il sera ravi.

M. Jean-Claude Lefort. Dans le même avant-propos, il écrivait : « Il est vite apparu que la raison ou l'arrière-pensée principale qui pouvait expliquer les termes biaisés du débat ne tenait ni à la nécessité de maintenir un lien entre l'armée et la nation, ni à offrir une seconde chance à certains jeunes Français, ni même à maintenir les conditions d'un creuset républicain ou d'un brassage social ».

M. Darrason, en sa qualité de rapporteur de la mission d'information commune, écrivait : « L'appareil de défense est manifestement surdimensionné face aux menaces. » Je partage entièrement cet avis, encore plus valable aujourd'hui, me semble-t-il, qu'au mois de mai dernier. Mais ce constat ne saurait conduire à l'économie d'un débat sur les menaces de notre temps.

N'est-il pas d'abord nécessaire de définir en quoi l'appareil de défense est surdimensionné ?

Surdimension dans le domaine des armements ? Sans doute, mais sous l'aspect quantitatif ou sous l'aspect qualitatif ? Et de quels armements s'agit-il ?

Surdimension du format des armées ? Mais est-ce le nombre ou la qualité des personnels, ou les deux à la fois, qui sont mis en cause ?

Qui peut dire que ces questions sont illégitimes et qui pourrait s'arroger l'exclusivité d'y répondre sans aller à l'encontre de l'exercice de la souveraineté nationale, telle que définie à l'article 3 de la Constitution ?

Cette atteinte à la démocratie n'est pas une vicissitude de forme, puisque l'arsenal des dispositions concernant notre défense s'inscrit dans un vaste dispositif d'abandons nationaux déjà évoqués.

Ces abandons se retrouvent également dans le processus de casse, de restructurations, de fusions, d'absorptions, de privatisations qui, simultanément, livrent l'industrie d'armement aux marchés financiers et portent ainsi atteinte aux intérêts de la nation.

M. Gérard Voisin. C'est un virage à 360 degrés !

M. Jean-Claude Lefort. Pour moi, mon cher collègue, ce sont les intérêts particuliers qui doivent se subordonner à l'intérêt général, et non l'inverse.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Comment ne pas voir que la privatisation annoncée d'Aérospatiale conduirait à une germanisation d'Airbus ?

M. René Galy-Dejean. On est loin du rendez-vous citoyen !

M. Jean-Claude Lefort. A l'évidence, le processus d'imbrication de nos armées, notamment avec l'Allemagne, lui profitera également sur ce terrain-là.

Faut-il rappeler que, si les uns et les autres font référence au Livre blanc sur la défense de 1994 quant à l'énumération des menaces possibles, le Livre blanc en question n'a jamais été débattu à l'Assemblée nationale ?

M. Olivier Darrason. Nous en avons parlé en commission de la défense !

M. Jean-Claude Lefort. On se garde bien, du reste, – encore une contradiction – de rappeler le remarquable éloge que le Livre blanc fait du service militaire de conscription. Oui, le monde a changé...

M. Yves Rousset-Rouard. Mais pas vous !

M. Jean-Claude Lefort. ... et ce changement est particulièrement important sur le continent européen.

M. Arthur Paecht. Seul M. Lefort n'a pas changé !

M. Jean-Claude Lefort. Mon cher collègue, comme je ne veux pas être désagréable, je ne vous répondrai même pas. Ce serait tellement facile !

Avec la disparition du bloc de l'Est, l'opinion estime désormais illégitime la poursuite de la politique actuelle, qui vise à étendre l'OTAN jusqu'aux frontières russes, fabriquant ainsi une nouvelle coupure du continent.

Il est incontestable qu'avec la fin de la guerre froide, le format des armées et le niveau des dépenses d'équipement sont en diminution au niveau mondial. Comment ne pas s'en réjouir ? Comment se pourrait-il que cette mutation mondiale ne touche pas notre pays ?

Ces réalités nouvelles devraient naturellement conduire à un abaissement du niveau des risques par une diminution concertée de la concentration des armes mais aussi des forces armées. On devrait aller, au contraire de ce qui se passe aujourd'hui, vers un système de sécurité collective...

M. Guy Teissier. C'est ce que nous faisons !

M. Jean-Claude Lefort. ... sous l'égide de l'OSCE, ce qui n'écarterait pas les Etats-Unis ou le Canada mais n'exclurait pas non plus la Russie.

M. Charles Cova. Qui vous dit qu'elle ne viendra pas un jour ?

M. Jean-Claude Lefort. Je vous laisse la responsabilité de vos propos. Moi, je ne fais pas de paris sur des questions de cette importance.

Avec la politique actuelle, on ne va pas dans le sens de la sécurité collective et on crée ainsi une menace.

M. Guy Teissier. Pour qui ?

M. Jean-Claude Lefort. Notre pays gagnerait en autorité et en sympathie au niveau international, s'il impulsait un vaste mouvement en vue de libérer progressivement les peuples du fardeau militaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Une armée composée de nombreux jeunes citoyens appelés montre qu'un pays a la volonté d'assurer exclusivement sa sécurité. L'armée de conscription ne saurait, par définition, être l'ennemie des peuples, à la différence d'une armée de métier.

M. Guy Teissier. Assertion toute gratuite !

M. Jean-Claude Lefort. C'est le lien entre le peuple et la nation, lien fondamental car consubstantiel à la République, qui est aujourd'hui coupé par votre projet.

Nous maintenons que cette conception est la seule juste, la seule appropriée au monde contemporain, qui souhaite et doit se débarrasser des dominations militaires, politiques et des hégémonies technologiques.

La politique retenue par le Gouvernement va à l'encontre de ces aspirations. Que l'on soit opposé ou non à cette conception, la représentation nationale aurait dû et devrait encore en débattre sur le fond. Mais, face aux enjeux planétaires, le débat sur le service national a été mis sur une voie de garage.

Vous tirez de certains sondages effectués auprès de la jeunesse la conclusion que la disparition du service militaire est une bonne chose. Mais s'il en juge à cette aune-là, quand donc le Gouvernement va-t-il décider de faire voter la retraite à cinquante-cinq ans, d'augmenter

les pensions et les retraites, de ramener la semaine de travail à trente-cinq heures ? Ce sont des aspirations de notre peuple, confirmées par une large majorité dans de nombreux sondages.

La mission d'information a retiré trois impressions dominantes de l'ensemble des auditions qu'elle a effectuées :

« La conscience aiguë, partagée par l'ensemble de ses interlocuteurs, de l'importance du problème traité et de la nécessité absolue de l'aborder avec sérieux et rigueur ;

« L'ambivalence du jugement porté sur le service militaire, avec des critiques très vives contre son organisation actuelle et des regrets par rapport à ce qu'il aurait pu, ce qu'il aurait dû être ;

« Une véritable inquiétude devant les conséquences civiques et sociales que pourrait entraîner l'abandon de la conscription. »

On nous dit également que le type d'armée de métier qui leur est proposé serait entièrement approuvé par les militaires. La vérité, me semble-t-il, est quelque peu différente, et peut être résumée par l'extrait d'un journal que j'ai déjà cité et qui ne saurait être taxé d'opposition au Gouvernement, *Le Figaro*.

M. Charles Cova. Bonne lecture !

M. Robert Poujade. Vous ne lisez plus *L'Humanité* ?

M. Jean-Claude Lefort. *Le Figaro* écrit donc : « Ce n'est un secret pour personne, nombre de militaires n'étaient pas d'ardents partisans de la professionnalisation. »

M. Jean Glavany. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Jean-Claude Lefort. « L'armée mixte, avec le maintien d'un service militaire rénové, leur convenait. Au nom de la sacro-sainte obligation de réserve la "grande muette" reste invitée à l'extrême discrétion. » Belle plume !

En fait, la discrétion est surtout réservée à ceux qui doutent de l'armée de métier, tandis que la discrétion est fort discrète pour les laudateurs du projet présidentiel... Cela explique les nombreuses interventions publiques d'officiers ou d'officiers supérieurs en retraite, dédagés de l'obligation de réserve et qui se sont faits largement les porte-parole des sans-voix obligés.

Parmi eux, mes chers collègues, je ne citerai que le général Morillon, le général « Courage », qui, devant la mission d'information, a fait l'éloge des appelés.

On prétend, nous a-t-il dit en substance, que les appelés ne seraient ni disponibles ni qualifiés et qu'ils coûteraient trop cher. Ce sont là des arguments « irrecevables ou biaisés ». En ex-Yougoslavie, « ils ont fait l'admiration des observateurs étrangers », y compris britanniques. Ce sont les appelés du 153^e régiment d'infanterie qui ont maintenu la présence de l'ONU à Sarajevo jusqu'à la réouverture de l'aéroport.

On soutient également que les appelés ne seraient pas aptes à mettre en œuvre des armements modernes : c'est faux, répond le général Morillon.

Seraient-ils trop chers ? Combien coûtera demain le remplacement de l'appelé bac + 5 en informatique qui a pris une part essentielle à la mise au point du programme d'aide au commandement d'une unité comme la 11^e division de parachutistes ?

Enfin, Philippe Morillon écrit dans *Le Figaro* : « L'armée française que j'ai quittée il y a trois mois était une belle armée. »

M. Guy Teissier. Elle l'est toujours !

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, c'est aussi parce que votre démarche est choquante pour bien des Français que vous avez accepté le rendez-vous citoyen, dont vous avez d'ailleurs reconnu qu'il n'aurait aucun caractère militaire. De fait, il s'agit plutôt d'un rendez-vous médico-social !

Tout cela, vous le nommez service national en lieu et place de la conscription pour la défense du pays. Vous demandez à la représentation nationale de vider le code du service national pour lui substituer un texte qui est à cent lieues du concept de service national et dont la durée de vie n'est pas plus garantie que celle des trois jours du conscrit.

Mes chers collègues, toutes ces questions de fond, mais aussi de forme, compte tenu de la manière dont la représentation nationale est traitée dans le domaine de la défense, justifient le dépôt de cette question préalable. Tous les députés, quels que soient les bancs où ils siègent, s'honoreraient de la voter avec nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean Glavany. Très bien !

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Alain Moyne-Bressand.

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après avoir écouté le discours varié et planétaire de M. Lefort,...

M. Jean-Claude Lefort. Si on ne peut plus parler de stratégie en matière de défense, où va-t-on !

M. Alain Moyne-Bressand. ... vous comprendrez que le groupe UDF ne vote pas la question préalable.

Le groupe communiste pense qu'il faut débattre de tout. Comment ne pas lui donner raison puisque le débat est consubstantiel à la démocratie ? Et pourtant, à deux reprises, il a estimé qu'il n'y avait pas lieu de débattre sur des sujets de société aussi fondamentaux que l'immigration et le service national. Cette étonnante politique de l'autruche...

M. Jean-Claude Lefort. Comme autruche, on fait mieux que moi !

M. Paul Mercieca. Evidemment, on ne peut pas tenir un discours planétaire et avoir la tête dans le sable ! (*Sourires.*)

M. Alain Moyne-Bressand. ... est absolument incompréhensible, irresponsable et suicidaire.

Incompréhensible, irresponsable et suicidaire le fait de vouloir amputer le Parlement de ses prérogatives telles que les définit l'article 34 de la Constitution. La loi fixe, dois-je le rappeler, « les règles concernant les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens ».

Incompréhensible, irresponsable et suicidaire la volonté de ne pas débattre d'un sujet de société qui conditionne l'avenir de notre jeunesse.

Incompréhensible, irresponsable et suicidaire...

M. Jean-Claude Lefort. Quand on n'a plus d'arguments, on insulte !

M. Alain Moyne-Bressand. ... le refus du débat sur l'un des aspects les plus fondamentaux et les plus révolutionnaires de la réforme de notre système de défense : le service national volontaire issu du rendez-vous citoyen.

Quels que puissent être les avis, les craintes, les appréhensions sur la réforme du service national, personne ne conteste aujourd'hui que le projet de loi qui nous est soumis revêt un caractère exceptionnel, car il porte en lui une réforme de société.

Ce débat qui s'inscrit dans celui, plus large, de la nouvelle définition de notre système de défense, aurait dû être ouvert depuis longtemps, en tout cas depuis que les données géostratégiques de la politique de défense ont été fondamentalement modifiées.

Et quand bien même, contrairement à une idée reçue, la majorité des jeunes qui ont fait leur service ne le regrettent pas, chacun avait bien conscience qu'il n'était plus adapté et était devenu inégalitaire, tant et si bien que sa fonction de brassage social voulue par la loi de 1905 n'était plus qu'un souvenir ou une apparence.

M. Arthur Dehaine. Très juste !

M. Alain Moyne-Bressand. La tendance naturelle à s'accommoder d'un système imparfait et les habituelles réticences à changer ce qui doit l'être auraient pu nous inciter, une nouvelle fois, à laisser les choses en l'état. Aussi le Président de la République et le ministre de la défense ont-ils eu raison de lancer le débat sur l'avenir de notre armée et le rôle des citoyens dans la défense du pays.

Je tiens à rendre un hommage particulier à Charles Millon pour la façon dont il a traité ce dossier en y associant, bien sûr, le Parlement, mais aussi l'ensemble de la collectivité nationale par le biais d'un débat national ouvert à tous. Et comme les conclusions de ce débat ont été largement prises en compte dans l'élaboration du projet de loi, je suis persuadé que le service national, dans ses nouvelles formes, sera un élément encore plus fort de la tradition républicaine. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La professionnalisation de nos armées aurait pu, en effet, présenter un risque majeur : rompre le lien intime entre l'armée et le peuple français, nos concitoyens se laissant gagner, au fil du temps, par le sentiment que la préservation de notre territoire et de nos intérêts vitaux ne serait finalement l'affaire que de quelques milliers d'entre eux. Les nouvelles dispositions prévues, obligatoires pour le recensement et le rendez-vous citoyen, facultatives pour le volontariat, me semblent apporter à cet égard des garanties satisfaisantes et rassurantes et même donner une vigueur nouvelle à la citoyenneté.

Le ministre a choisi un chemin ambitieux en proposant une nouvelle rencontre entre la nation et sa jeunesse.

Le rendez-vous citoyen, élément fort et original du nouveau service national, maintient la tradition républicaine du rendez-vous civique. Mais il doit être également l'occasion de renforcer, comme l'a demandé Jacques Boyon, l'esprit de défense. Je voudrais surtout qu'il remplisse pleinement son rôle auprès des jeunes qui, pour différentes raisons – manque de formation, problèmes sociaux – éprouvent de réelles difficultés à trouver leur voie, leur place dans notre société. Et s'ils y trouvent de nouvelles raisons d'espérer, il conviendra de les accompagner durablement.

Le volontariat permet de prendre en compte ce que je qualifierais d'urgentes obligations : d'une part, un engagement actif et civique à l'égard de nos concitoyens les plus démunis, qui bénéficieront d'une logistique permanente et, je l'espère, efficace sur tout le territoire national ;

d'autre part, une ouverture encore plus large sur le monde où notre pays doit maintenir son rayonnement culturel et rester à l'avant-garde de l'action humanitaire.

En conclusion, notre choix est clair. Sachons, quand il le faut, tourner la page du passé. Il s'agit tout à la fois de la sécurité future de la France et d'une pressante attente de notre jeunesse.

C'est pour ces raisons que le groupe de l'UDF ne votera pas cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Charles Cova.

M. Charles Cova. Mesdames et messieurs les députés communistes, je comprends votre malaise. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*) Le groupe communiste, défenseur de l'armée traditionnelle et du service militaire ?

M. Arthur Dehaine. C'est nouveau !

M. Charles Cova. Quelle ironie, quelle duplicité !

M. Georges Hage. Quelle inculture de votre part !

M. Charles Cova. Lorsque vous avez repoussé les conclusions de la mission Séguin, votre groupe a déclaré : « La suppression de la conscription et du service militaire obligatoire et rénové est une décision extrêmement grave pour la sécurité de notre peuple et de notre pays ».

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Paul Mercieca. Tout à fait !

M. Charles Cova. Oui, c'est une question grave, extrêmement grave, comme vous le dites si bien.

M. Jean-Claude Lefort. Pas trop d'éloges !

M. Charles Cova. Alors, cessez de retarder en vain l'examen de ces questions primordiales par des artifices de procédure et de fausses indignations dont personne n'est dupe !

M. Jean-Claude Lefort. C'est une attaque personnelle !

M. Charles Cova. Vous réclamez l'universalité. Vous reconnaissez ainsi que le système actuel, que vous souhaitez maintenir, est injuste.

M. Paul Mercieca. Non, nous souhaitons qu'il soit réformé !

M. Jean-Claude Lefort. Modernisé !

M. Charles Cova. L'universalité et l'égalité des jeunes gens sont au cœur de la réforme, grâce à un rendez-vous citoyen qui concernera tous les garçons et toutes les filles.

Les jeunes Français ne s'y sont pas trompés. Ils attendent cette réforme, vous ne l'ignorez pas. Ils savent à quel point le monde a changé. Il semblerait qu'ils le sachent mieux que vous...

M. Jean-Claude Lefort. Pas d'attaques personnelles !

M. Charles Cova. Alors vous cherchez des prétextes, des échappatoires. Mais que proposez-vous, monsieur Lefort ?

M. Jean-Claude Lefort. De voter la question préalable !

M. Charles Cova. Un service national aujourd'hui dépassé. Ce n'est pas la France qui disparaît, monsieur Lefort. Non, c'est le service militaire de grand-papa et accessoirement, et tant mieux, le communisme occidental ! (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

Vos manœuvres de retardement, monsieur Lefort...

M. Jean-Claude Lefort. Ce ne sont pas des manœuvres !

M. Charles Cova. ...ne masqueront pas le fait que vous n'avez rien à proposer aux Français.

M. Paul Mercieca. Vous ne faites pas dans la dentelle !

M. Jean-Claude Lefort. C'est la grosse Bertha !

M. Charles Cova. Vos interventions cachent votre dépit devant cette réforme courageuse, engagée par le Président de la République, chef des armées.

Comme je comprends votre malaise ! Vous auriez voulu être à l'origine d'une telle réforme et la proposer dans vos cellules !

M. Jean-Claude Lefort. Pas d'ingérence dans les affaires du Parti communiste !

M. Charles Cova. Malheureusement pour vous, c'est nous qui la faisons, et cela vous gêne !

Vous comprendrez donc que le groupe du RPR ne votera pas votre question préalable (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Georges Hage. Ce RPR-là n'a rien de gaullien ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Je répondrai d'abord à notre collègue qui vient de s'exprimer que l'éternel argument sur le retardement n'est pas de mise ici. Nous sommes ici entre gens sérieux. J'ai pourtant lu, à plusieurs reprises, dans certains journaux, ces derniers jours, que la mission parlementaire d'information n'aurait été qu'une mission de retardement ! C'est une véritable insulte à l'égard de tous ceux qui y ont travaillé avec beaucoup de scrupule et de sérieux.

M. Charles Cova. En effet !

M. Pierre Lellouche. Nous pouvons en témoigner.

Mme Christine Boutin. C'est exact !

M. Jean Glavany. Il suffit qu'on expose un argument dans un hémicycle pour être aussitôt accusé de vouloir retarder le débat.

M. Pierre Lellouche. Cela fait tout de même deux jours que vous le retardez !

M. Jean Glavany. Les arguments exposés par Jean-Claude Lefort méritent d'être étudiés, d'être pesés, parce qu'ils sont sérieux.

M. Jean-Pierre Chevènement. Il a avancé des arguments forts !

M. Jean Glavany. A travers cette question préalable, M. Lefort affirme qu'il n'y a pas lieu de débattre de ce texte. J'ajouterai qu'il n'y a pas lieu de débattre dans ces conditions.

Reprenons en quelques mots – pour ne pas retarder le débat – ce que disait le ministre tout à l'heure, à savoir qu'il y a des moments où on se demande où l'on est et à quel rythme vont les choses.

Pardonnez-nous, mais nous avons le tournis !

Ces derniers mois, et jusqu'à hier, le ministre n'a pas eu de mots assez forts pour dire que la conscription était démodée, dépassée, compte tenu de l'évolution stratégique et des bouleversements intervenus à l'Est. M. Lellouche a même déclaré qu'elle n'était qu'un « vieil archaïsme » de la République et qu'il était temps d'entrer dans l'ère de la modernité.

M. Pierre Lellouche. Tout à fait !

M. Jean Glavany. Or cette conscription qu'on s'appropriait à jeter aux orties, nous venons d'apprendre par la voix du ministre qu'on allait la maintenir. Dernière nouvelle ! Quel scoop !

Sans doute pour se mettre à l'abri de quelques problèmes juridiques que nous avons évoqués et que Paul Quilès avait raison de soulever tout à l'heure, on la maintiendra tout en suspendant l'appel sous les drapeaux. Quelle argutie ! De qui se moque-t-on ?

Ce qui était démodé, dépassé, archaïque va être maintenu, au nom de la même logique. Où va-t-on ? Nous demandons un peu de sérieux. Faisons la pause.

Cette question préalable vient à point. Elle est pertinente. Il n'y a pas lieu de débattre dans ces conditions d'impréparation. Voilà ce que voulait dire M. Lefort, et il a bien raison.

Il n'y a pas lieu de débattre avec autant de légèreté. Il n'y a pas lieu de débattre en changeant d'avis toutes les cinq minutes. Il y a lieu de débattre sérieusement de ces problèmes sérieux.

C'est pourquoi le groupe socialiste votera cette question préalable qui s'impose plus que jamais.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur Lefort, avant même de répondre à vos arguments, je tiens à dire qu'il n'est pas question pour nous de contester le courage, le dévouement, la compétence des appelés. J'ai dit hier devant vous mon admiration et ma fierté à voir des jeunes volontaires qui sont actuellement en Bosnie et qui portent haut et fort les couleurs de la France. Ils sont là comme les témoins de notre histoire, ils sont là pour défendre les valeurs qui constituent la base même de notre pacte républicain. Je le répète, il n'est pas question de contester ce dévouement, cette compétence et cette valeur.

Le seul problème qui vous est soumis aujourd'hui et qui va justifier le débat que vous allez vivre, c'est que nous avons décidé, lors de la loi de programmation, le passage de l'armée de conscription à l'armée professionnelle. A partir de ce moment-là, se pose la question du service national.

Monsieur Lefort, notre décision n'a pas été prise à la suite d'une batterie de sondages. N'ayez aucune crainte, ce n'est pas dans la manière de gouverner de ce gouvernement...

M. Pierre Lellouche. Cela se saurait. *(Sourires.)*

M. Jean Glavany. On ne vous dira pas le contraire !

M. le ministre de la défense. C'est clair, net et précis : nous avons pris cette décision après avoir fait une analyse géostratégique.

D'ailleurs, vous le savez. Plusieurs débats ont eu lieu dans cette assemblée et vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu l'occasion de faire connaître votre point de vue : depuis le début de ce septennat, un débat d'orienta-

tion a eu lieu ; la mission présidée par Philippe Séguin a permis de discuter d'une manière très ouverte de cette question ; mais il y a eu aussi la loi de programmation, la loi de finances pour 1997 et la loi d'accompagnement sur la professionnalisation.

Vous avez donc eu cinq occasions « d'envergure » de débattre, d'une part des conditions, d'autre part des orientations de la politique qui vous est aujourd'hui proposée après la loi de programmation et les lois d'accompagnement de la professionnalisation.

Je précise que, conformément à l'article 15 de la Constitution – j'ose espérer que vous ne la contestez pas – « Le Président de la République est le chef des armées ». C'est donc lui qui est chargé des orientations de la politique de défense. Et le 22 février dernier, il n'a rien fait d'autre que de fixer ces orientations !

Ensuite, conformément à l'article 34, c'est au Parlement à décider, par la loi, de l'organisation générale de la défense nationale. Et c'est ce que vous avez fait avec la loi de programmation. Cette loi de programmation, monsieur Lefort, est la loi de la République. Elle n'est maintenant plus contestable. C'est votre loi. C'est notre loi. Elle s'impose à tous et nous allons en tirer naturellement les conséquences.

M. Arsène Lux. C'est aussi votre loi, messieurs de l'opposition !

M. Jean Glavany. On vous en fera voter une autre dans un an et demi !

M. le ministre de la défense. Monsieur Glavany, nous ne sommes pas comme vous. Nous ne promettons pas des lois de programmation qui ne sont même pas présentées devant l'Assemblée.

M. Jean Glavany. Combien de temps a duré celle de Balladur ?

M. le ministre de la défense. Souvenez-vous : nous sommes le premier Gouvernement à avoir fait voter un budget qui reprend la première annuité de la loi de programmation. Alors, nous n'avons pas de leçons à recevoir de votre part, monsieur Glavany ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Monsieur Lefort, maintenant que la loi de programmation est votée et que la décision a été prise de passer d'une armée de conscription à une armée de métier, la question est posée : qu'allons-nous faire du service national ?

C'est la question dont nous allons débattre. Je ne veux pas croire, monsieur Lefort, que vous vous désintéressiez de l'organisation de la défense en France au point de ne pas vous interroger, durant le débat que nous allons vivre aujourd'hui, demain, et encore durant un certain nombre de semaines, sur le lien entre l'armée et la nation, sur la citoyenneté, sur la façon d'organiser une conscription tout en gardant la possibilité de reprendre l'appel sous les drapeaux et de concilier obligation et volontariat. Je sais que vous avez envie de débattre de tous ces sujets.

Alors, n'utilisez pas de faux arguments !

Vous connaissez, en réalité, la déclinaison juridique des choses et c'est la raison pour laquelle, malgré l'intérêt de votre exposé, qui s'apparentait à une grande déclaration sur votre conception de la politique de la défense, l'Assemblée, j'en suis sûr, refusera de voter votre question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je mets aux voix la question préalable.
(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

M. le président. Avant que nous n'abordions la discussion générale, je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à dix-neuf heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Olivier Darrason, premier orateur inscrit.

M. Olivier Darrason. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un petit matin de l'an 2002, peut-être avant, il n'y aura plus, s'affairant dans les cours des casernes, sur le pont des frégates et des avisos, ou autour des avions d'armes, de jeunes gens qui, génération après génération, depuis près de cent ans, avaient l'obligation de s'acquitter, bon gré mal gré, de cet « impôt du temps » pour la défense de leur pays qu'était le service national obligatoire.

Mes chers collègues, la réforme que nous examinons aujourd'hui est immense, considérable ; à vrai dire, il s'agit d'une révolution. Comme telle, elle est radicale, probablement définitive, indubitablement risquée.

Pour l'examiner, la soupeser, l'amender, de grâce, ne cédon pas, comme on vient de l'entendre, aux manichéismes faciles. Il n'y a pas, au-delà même des frontières politiques traditionnelles, d'un côté, de nostalgiques Cassandre et, de l'autre, des progressistes éclairés, pas plus qu'il n'y a, sur un bord, de sages vertueux et, sur l'autre, de dangereux aventuriers.

M. Robert Poujade. Très bien !

M. Olivier Darrason. Au-delà de nos clivages traditionnels et parce que cette réforme, dans ses grandes lignes, s'intègre déjà, avant même que nous ne l'ayons votée, dans l'esprit de nos concitoyens, prenons ensemble le pari de la réussite : c'est d'évidence l'intérêt du pays. Toutefois, ce pari ne sera tenu que si nous savons préserver et promouvoir à la fois l'esprit de défense et l'esprit de citoyenneté. C'est avec cette volonté et avec ses propositions que l'UDF le soutiendra.

On le voit bien, cette réforme est radicale. Elle ne pouvait dès lors être inspirée que par celui qui est la clé de voûte de nos institutions et, en même temps, aux termes de celles-ci, le chef de nos armées, le Président de la République. Cette légitimité, que l'UDF ne saurait mettre en cause, serait cependant bien imparfaite si elle n'avait pour corollaire le vote de notre parlement. L'idée, un instant effleurée, d'un référendum n'aurait en réalité rien apporté à l'immense chantier de réflexions entrepris dans le pays et au sein même des assemblées, réflexions qui ont abouti à la fois à rejeter l'idée philosophiquement choquante et économiquement dangereuse de service civique obligatoire et à proposer ensuite l'idée du rendez-vous citoyen.

On le voit bien, cette réforme est probablement définitive ; au pays des avantages acquis qui est le nôtre, il est clair que l'on ne pourra plus revenir en arrière, mais, au-

delà de cette considération d'évidence et aujourd'hui dépassée, se pose la vraie question : pouvait-on faire autrement ? Tirant les leçons de l'état de sédimentation auquel était parvenu le service national, tirant les rudes conséquences de nos contraintes économiques, tirant le lourd enseignement de nos récentes interventions aux frontières de l'Europe, je crois profondément que le chef de l'Etat n'avait en fait pas d'autres choix.

Sans doute, si le mouvement donné dès 1993 à la professionnalisation accélérée des armées avait pu commencer beaucoup plus tôt et s'il n'avait pas rencontré hier encore – doit-on le rappeler ? – quelques fortes résistances au sein même des caractères les mieux trempés, la marge de choix du Président eût-elle été plus grande.

Sans doute, si profitant de la modernisation considérable de nos armées, les institutions militaires avaient pu ou su combattre le double sentiment d'inégalité et d'inutilité du temps consacré à l'apprentissage de la défense de la nation, la marge de choix du Président de la République eût-elle été plus large.

Sans doute enfin – et cela est décisif – si l'instabilité croissante des Balkans ne mettait la France en demeure d'adopter très rapidement une nouvelle posture stratégique, la projection, qui, soit dit entre parenthèses, n'est en rien assimilable aux psychoses chroniques exprimées par certains quant à d'hypothétiques corps expéditionnaires, sans doute, la marge de choix du Président de la République eût-elle été plus large.

On le voit bien, radicale, probablement définitive, vraisemblablement inévitable, cette réforme n'est pas sans risque : elle comporte en effet des enjeux majeurs, qui doivent guider notre analyse, bien sûr nos amendements, et enfin notre approbation.

Le premier de ces risques est bien entendu le risque d'une coupure entre la nation et sa défense, et donc au premier chef, entre la jeunesse et la défense de la nation. Ce risque découle de la professionnalisation, c'est-à-dire du choix qui consiste à confier l'une des fonctions essentielles de l'Etat non plus à ses citoyens mais à une armée de professionnels. Ceux-ci, bien sûr, ne sauraient être en cause et bien loin de moi toute assimilation entre l'armée professionnelle et une quelconque forme de mercenariat, bien loin de moi aussi tout soupçon de tentation séditionnelle de leur part. Sans doute le jeune conscrit n'avait pas forcément, et de moins en moins ces dernières années, le sentiment de sa profonde utilité au sein de l'appareil de défense dans lequel il avait pu servir, mais il avait pu, souvent et très directement, vivre de près la complexité et la rigueur nécessaire de notre appareil de défense dont dépend son efficacité. En vérité, on ne parle plus de la même façon de la défense nucléaire de notre pays avant et après avoir navigué dans un sous-marin nucléaire lanceur d'engins, même lorsque, à bord, on fabrique le pain de l'équipage. Rien ne serait pire que, après avoir été dispensé de l'impôt du temps, le citoyen de demain ne comprenne pas et accepte de moins en moins l'impôt financier qu'il doit verser au profit du deuxième budget de l'Etat qu'est celui du ministère de la défense nationale. C'est ce lien que l'on risque de perdre. C'est ce lien qu'il faut conserver à travers le rendez-vous citoyen et le volontariat.

Le second risque, le second enjeu, est celui inhérent à tout budget où l'investissement recule au profit du fonctionnement. Le départ des appelés, remplacés par l'armée professionnelle, va – nous le savons – se traduire à terme et pour la première fois dans le budget des armées par une prééminence du titre III sur le titre V. Il est à craindre que cette tendance ne s'accroisse et que, alors

même que nous avons pour objectifs et la professionnalisation et la projection, nous n'avons plus les moyens financiers d'équiper les uns et de transporter les autres. Il est des paradoxes dont il convient, surtout si l'on observe les expériences étrangères, de se méfier.

Le troisième risque, qui n'est pas le moindre, résulterait de l'échec des nouvelles institutions mises en place, c'est-à-dire le rendez-vous citoyen et le volontariat. En réalité, cette réforme forme un tout et c'est d'ailleurs la justification, peut-être la seule acceptable, qui fut donnée au vote préalable de la loi de programmation militaire. Je ne crois pas pour ma part que l'on puisse se contenter de la réussite de la seule professionnalisation, même si celle-ci est incontournable. Je dois dire que ses premiers pas, c'est-à-dire le recrutement de jeunes militaires techniciens du rang, suscite dès aujourd'hui un très large engouement dont il faut se féliciter.

Il est clair cependant que la réforme ne sera réussie que si les objectifs du rendez-vous citoyen et des volontariats sont atteints et si la déception ne remplace pas les grandes ambitions qu'ils portent.

Réussis, le rendez-vous citoyen et le volontariat permettraient à une génération entière de se connaître, de se reconnaître, de s'entraider et d'avoir la possibilité d'apprendre à exercer un quasi-bénévolat au profit des grands services publics de l'Etat, des collectivités publiques ou au bénéfice de notre commerce extérieur.

Ratés, le rendez-vous citoyen et le volontariat laisseraient le champ libre à toutes les ignorances, à toutes les solitudes, à toutes les amertumes et à tous les égoïsmes, engendrant ainsi à terme les véritables ferments de déstabilisation sociale.

Aussi le voyez-vous, mes chers collègues, nous sommes condamnés à réussir cette réforme.

J'en viens à la seconde question que nous devons nous poser : le texte qui nous est présenté donne-t-il toutes ses chances à la grande ambition, à la grande réforme que nous propose le Président de la République ?

Je l'ai dit à l'instant, nous devons examiner ce texte à travers la défense et la promotion de ses deux prismes essentiels : l'esprit de défense et l'esprit de citoyenneté.

Première interrogation : le rendez-vous citoyen et le volontariat, tels qu'ils nous sont proposés, suffisent-ils à défendre et à promouvoir l'esprit de défense ?

Je crois que l'on peut dire sans se tromper que, dans l'esprit des auteurs du texte, l'une et l'autre de ces institutions ont été créées à cette fin mais que ce n'est pas selon leur option leur mission principale. Il est clair en effet qu'à partir du moment où est supprimé le service national obligatoire, le risque est grand de perdre toute référence à la notion même de défense. Certains d'ailleurs, au sein même de notre assemblée, considéraient et considèrent encore qu'il n'est pas utile de remplacer l'ex-service militaire par quelques « succédanés » coûteux et inefficaces et qu'il faut se borner à un simple recensement. Je ne partage pas cet avis et je crois même que tels qu'ils nous sont présentés le rendez-vous citoyen et le volontariat ne privilégient pas suffisamment le souci majeur exprimé par un grand nombre de citoyens, probablement la majorité, qui sentent confusément qu'il faut, coûte que coûte, maintenir un lien entre la jeunesse de ce pays et sa défense.

M. Jean Glavany. Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites !

M. Olivier Darrason. Il convient donc d'affirmer tranquillement, sans ostentation mais sans complexe non plus, que la suppression du service national obligatoire ne supprime pas pour autant – comme on a pu quelquefois le comprendre – les dangers et le risque pour une nation, même s'il s'agit de notre pays, d'être confrontée à une crise majeure, et que celle-ci, au-delà de l'intervention d'une armée professionnelle, peut nécessiter la présence de l'ensemble des citoyens pour la résoudre.

C'est pourquoi – c'est le premier amendement que proposera l'UDF – il convient de rappeler solennellement dans la loi, comme le propose d'ailleurs, mais seulement dans l'exposé des motifs, le ministre de la défense, que la circonscription n'est pas supprimée et qu'au fond, si l'appel sous les drapeaux est, lui, suspendu, tout citoyen a le droit et le devoir de défendre la nation. Ce droit et ce devoir fondent, à mon sens, le mot même de citoyen et donnent tout son sens au très beau mot de patrie.

Venons-en maintenant au contenu même du rendez-vous citoyen. Je fais partie de ceux qui pensent, comme d'ailleurs l'avait proposé la mission d'information sur le service national, que le programme d'information qu'il contient doit comporter davantage d'initiation théorique et – pourquoi pas ? – pratique, aux problèmes de défense. Il ne s'agit pas bien sûr de rétablir en quelques jours la formation militaire de base qui se répartit aujourd'hui sur deux mois. Mais il paraît indispensable d'aller plus loin que les quelques notions sommaires envisagées aujourd'hui dans les modèles de rendez-vous citoyen. Pour cela évidemment il faut plus de temps.

M. Arsène Lux. Oui.

M. Olivier Darrason. Nous savons tous la tournure qu'a prise la discussion sur la durée du rendez-vous citoyen : question de coût pour les uns – ce qui reste à prouver – question d'utilité pour les autres, tout se passe comme si l'on connaissait déjà les résultats de l'expérience alors que l'expérimentation va seulement commencer. Je l'ai souvent dit et je me permets de le répéter : c'est des contenus qu'il faudra déduire la durée et non l'inverse.

Aussi, l'UDF qui, en toute modestie, ne sait pas davantage que les autres quelle sera en définitive la bonne durée pour le bon contenu, propose-t-elle de profiter de l'année expérimentale pour expérimenter justement des contenus différents avec des durées différentes dans chacun des trois centres de rendez-vous citoyen ouverts en 1997. Ainsi pourrait-on, au bout d'une année, recueillir auprès des premiers jeunes gens volontaires ayant vécu les rendez-vous citoyens de véritables appréciations sur ce qui n'est, aujourd'hui, il faut bien le dire, qu'un modèle théorique.

L'esprit de défense se retrouve également, par définition, dans les formes spécifiquement consacrées à la défense et à la sécurité qui seront proposées au titre du volontariat. Je crois cependant qu'il existe une étape intermédiaire entre le rendez-vous citoyen et ce type de volontariat. Elle procède de l'idée qu'un jeune intéressé, à l'issue du rendez-vous citoyen, par le volontariat dans les forces armées n'aura pas, surtout si la définition et la durée du rendez-vous citoyen restent à leur niveau actuel, une idée claire et donc une vraie résolution pour tenter ce type de volontariat *ex abrupto*, en quelque sorte. Pourquoi dès lors ne pas prévoir, à l'issue du rendez-vous citoyen, une période probatoire qui permettrait au futur volontaire d'expérimenter – là encore, le mot est lâché – une future période de volontariat qui engagera en réalité pour une année au moins ? Pour défendre cette idée, je proposerai, là aussi, un amendement au nom de l'UDF.

Quant au volontariat dans les armées, il est impératif qu'il ne se confonde en rien avec quelque type d'ancillarariat, ce qui reviendrait en fait à un retour au point zéro. Nous avons entendu vos convictions sur ce point, monsieur le ministre ; nous attendons aujourd'hui votre engagement.

Enfin, il nous a semblé que le fractionnement du volontariat ne pouvait sérieusement se concevoir dans les forces armées et que la durée de ce dernier ne pouvait être inférieure à douze mois, compte tenu des besoins des armées.

Qu'en est-il de l'esprit de citoyenneté ? Ainsi que son nom l'indique, le rendez-vous citoyen a pour vocation de stimuler la citoyenneté : celle-ci procède certes de connaissances acquises ou à acquérir, de comportements de groupe, de solidarité, mais aussi, vous le disiez, monsieur le ministre, d'un enthousiasme.

Je souhaiterais exprimer, non des réserves, mais des propositions qui partent d'observations simples : pense-t-on d'abord qu'il sera aisément possible d'atteindre l'ensemble des objectifs du rendez-vous citoyen dans des centres gigantesques pouvant regrouper jusqu'à 1 200 jeunes de dix-huit et dix-neuf ans ? Quels que soient la qualité et le volume de l'encadrement prévu, je crains que vous ne partiez avec un handicap considérable. Il serait plus raisonnable, me semble-t-il, de doubler au moins le nombre de centres prévus afin de les faire correspondre aux limites régionales ; cela ne nuirait en rien aux objectifs légitimes d'un brassage des jeunes gens.

En second lieu, il me paraît indispensable de faire précéder la connaissance des principes institutionnels et des bases de notre défense d'une première initiative dès l'école. A cette fin, des conventions pourraient être passées entre la défense nationale et l'éducation nationale pour organiser cette nécessaire cohérence entre les deux institutions.

En troisième lieu, je ne retrouve pas exprimée dans le projet de loi l'idée généreuse développée par M. Xavier Emmanuelli, aux termes de laquelle il faut offrir une véritable deuxième chance à tous ceux qui, à l'âge de la majorité – ils constituent plus de 8 % d'une classe d'âge – ne savent ni lire, ni écrire, ni compter. C'est pour eux que doivent être organisés des stages et institués de véritables médiateurs citoyens si l'on souhaite, là encore, que le rendez-vous ne soit pas manqué.

S'agissant des volontariats, qui constituent la forme la plus active du bénévolat et donc de la citoyenneté, je suis inquiet, je dois l'avouer, de la modicité des indemnités qui seront offertes. Elle pourrait être de nature à créer un volontariat à deux vitesses : le volontariat de ceux qui, n'ayant à dix-huit ans aucune perspective de stage, de travail ou d'études universitaires, s'y précipiteront – sans pouvoir d'ailleurs être toujours acceptés – tandis que d'autres, plus talentueux ou plus fortunés, remettront à plus tard et sans doute à jamais la possibilité d'accomplir un volontariat. C'est pourquoi il me semble indispensable d'inventer des modes d'incitation au volontariat qui permettraient un plus grand brassage de populations. Ainsi, faire du volontariat demandé ou réellement effectué l'un des critères, naturellement non exclusif, de recrutement de la fonction publique allierait la notion du service public à l'accomplissement préalable d'actions totalement bénévoles : quelle plus belle définition, dès lors, de la fonction publique !

Voilà, monsieur le ministre, le sentiment de l'UDF. Il ne comporte aucun préjugé, aucun procès d'intention, aucun *a priori*. Il est fait de questions, de convictions, de

propositions fortes, nous le croyons, concrètes, vous pouvez le constater. Il se fonde surtout sur l'orientation donnée par le Président de la République il y a presque un an ainsi que sur la réflexion du Parlement. Il apporte son soutien à une réforme dont on ne redira jamais assez les risques qu'elle comporte.

Mais ce soutien loyal et sans arrière-pensée sera d'autant plus efficace, non seulement au Parlement mais demain dans le pays tout entier, qu'il sera accompagné de votre côté d'une véritable prise en compte des impératifs sans lesquels cette réforme n'aurait aucun sens : l'esprit de défense et l'esprit de citoyenneté. C'est à ce prix que notre pays, notre patrie, la terre de nos pères, saura reconnaître la marque indélébile de la nation, selon la très belle définition de Renan que vous-même citiez hier : « C'est avoir fait de grandes choses ensemble et d'avoir envie demain d'en faire encore davantage. »

Puisse, monsieur le ministre, ce nouveau modèle de service que vous nous proposez, que nous amènerons et que nous approuverons, être d'abord au service de la France et de l'ensemble de son peuple, ce peuple dont la grandeur, ainsi que le disait Charles de Gaulle, ne se divise pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. C'est épique !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quel rapport y a-t-il entre l'indépendance donnée à la Banque de France, l'éventuelle indépendance du parquet vis-à-vis du Gouvernement de la République, et enfin la suppression du service national obligatoire ? Ces trois réformes sont dans l'air du temps, elles vont dans le sens de la facilité, elles prennent l'opinion dans le sens du poil, si vous me permettez l'expression. Mais elles ont surtout en commun d'être toutes les trois profondément anti-républicaines.

La République repose sur l'idée simple que les citoyens, soit directement, soit par leurs représentants élus, peuvent intervenir et peser dans le domaine de la politique économique et monétaire, dans celui de la justice « rendue au nom du peuple français » et dans celui de la défense de la nation : « Aux armes citoyens » dit notre hymne national. Or ces trois réformes ou projets de réforme visent d'abord à mettre le citoyen et le suffrage universel à l'écart. Quel paradoxe de voir des gouvernements dirigés par le RPR qui décident ces « renoncements pour la République » ou, si vous préférez, ce « repli programmé de la République... »

M. René Galy-Dejean. Ce sont des évolutions !

M. Jean-Pierre Chevènement. En abrégé, cela donne toujours : « RPR » !

Allez-vous accepter en silence cette dérive qui nous éloigne de la République, qui vous éloigne vous-mêmes de vos raisons d'être proclamées ? Est-ce cette signification que vous voulez que l'histoire retienne du sigle qui vous rassemble ? Je vous pose la question !

Quant à vous, monsieur le ministre, qui vous ne faites pas partie, que je sache, du Rassemblement pour la République,...

M. Arsène Lux. Pas encore !

M. Jean Glavany. C'est une question de délai !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... je vous ai écouté avec attention. Vous vous êtes livré à un vibrant éloge du civisme, citant Ernest Renan, Fustel de Coulanges avec une sincérité qui paraissait évidente... pour finalement enterrer le service national ! Cela dit, je ne sais plus très bien où l'on en est : tantôt c'est la conscription que vous dites obsolète, tantôt c'est le service national que vous dites maintenu...

M. Guy Teissier. C'est pourtant très clair !

M. Jean-Pierre Chevènement. Le 22 février 1996, le Président de la République annonçait une professionnalisation totale des armées et la suppression du service national obligatoire. Un grand débat national devait, paraît-il, s'ouvrir dans le pays...

M. Guy Teissier. Cela a été fait !

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous vous souvenez de l'annonce : nous étions ensemble à l'Hôtel national des Invalides.

Fortement encadré, ce débat sur l'avenir du service national s'est en fait résumé au travail – excellent, d'ailleurs – de la mission parlementaire présidée par Philippe Séguin.

L'oukase présidentiel vous a conduit, monsieur le ministre, à présenter la loi de programmation militaire bien avant le projet de loi sur le service national. Permettez-moi quand même de trouver ce calendrier assez illogique. Vos explications ne m'ont pas convaincu. M. Olivier Darrason, le rapporteur de la mission Séguin, l'a d'ailleurs noté lui-même, je vous fais grâce de la citation, à la page 70 de son rapport. Avant tout débat, le président de la République avait décidé la fin de la conscription et la professionnalisation complète des armées.

Ce choix s'appuie d'abord sur l'hypothèse que la disparition de l'Union soviétique, en éliminant une menace militaire majeure en Europe, permettrait en quelque sorte de toucher les fameux « dividendes de la paix », dont on a tant parlé. Ce choix, ceux qui ont exercé les fonctions de ministre de la défense le savent, résulte de la pression insistante, constante depuis des décennies, de la direction du budget et du ministère de l'économie et des finances, pression devenue irrésistible sous la forte contrainte des critères de convergence de Maastricht. Pauvre réforme, qui, pour une économie illusoire de 15 milliards de francs par an, aura réussi à mettre par terre, pour quinze ans au moins, notre outil de défense, sans parler de nos industries militaires, fleurons de notre développement technologique, également immolées sur l'autel de l'Europe de Maastricht !

Notre nouvelle posture de défense, le débat qui a précédé l'a très bien montré, vaut reconnaissance implicite du nouvel ordre mondial, dominé par la seule superpuissance américaine.

Au lieu d'affirmer d'abord notre indépendance, ce qui nous ferait respecter, notre nouvel outil de défense n'aura pour fonction que de camper la France au sein de l'Alliance atlantique, de l'OTAN plus précisément, comme interlocuteur régional privilégié des États-Unis en Europe et en Méditerranée. Ambition en peau de chagrin par rapport à celle affirmée jadis par le général de Gaulle... Car la défense nationale a pour but d'assurer la sécurité du territoire, la défense des intérêts vitaux du pays, au premier rang desquels se trouve la liberté d'action de sa diplomatie.

Votre choix s'appuie ensuite sur l'idée que la sophistication accrue des armes, associée à certains dysfonctionnements du service militaire qu'on a d'ailleurs trop cherché à monter démagogiquement en épingle plutôt que de les corriger, rendait « obsolète » la conscription, pour reprendre votre expression.

Enfin, le choix d'une armée professionnelle au format réduit est censé répondre aux impératifs de la guerre moderne et du nouvel environnement géostratégique : projection de forces, insertion de forces françaises dans des coalitions sous l'égide de l'OTAN ou dans le cadre d'une hypothétique défense européenne commune.

Pour comprendre le sens de votre réforme, rien n'est plus éclairant que la lecture de l'accord de Nuremberg. J'en cite quelques phrases : « La totalité de nos forces classiques est en priorité à la disposition de la défense des alliés dans le cadre d'obligations qui découlent des traités de Bruxelles et de Washington. [...] Des forces armées faciles à intégrer dans des structures multinationales sont nécessaires tant pour la défense collective que pour la gestion des crises. » Voilà la nouvelle doctrine de défense. Il y a donc une grande cohérence, il faut l'admettre, entre d'un côté la professionnalisation et l'abandon du service national et, de l'autre, la mise à disposition de l'OTAN de nos forces armées réduites à un corps expéditionnaire. Et tout cela, pour quoi faire ? Promouvoir une identité européenne de défense, dont je suis pour ma part partisan ? Pas le moins du monde ! Sous prétexte de rejoindre nos partenaires européens et d'abord allemands, nous abandonnons notre posture indépendante, nous rejoignons les États-Unis. C'est la politique de Gribouille, qui se jette à l'eau de peur d'être mouillé par la pluie.

Cette réintégration, vous le savez bien, se fait sans aucune contrepartie. Je n'y insiste pas, j'ai eu l'occasion de le dire déjà à cette tribune.

Votre choix d'abandonner la conscription fait l'impasse sur les risques d'instabilité en Europe, notamment à l'Est. Or, curieusement, cette hypothèse est évoquée par le texte de Nuremberg ; il y a quand même là une contradiction. Vous oubliez aussi que de nouvelles menaces, plus diffuses, moins faciles à détecter, imposent de ne pas baisser la garde. Des effectifs importants restent nécessaires, notamment pour la défense du territoire. Les attentats de ces derniers mois ou de 1995 l'ont montré, avec les difficultés de la mise en œuvre du plan Vigipirate. Il aura fallu 50 000 hommes ; et des forces professionnalisées ne sont pas forcément les mieux placées pour assurer le maintien de l'ordre dans les gares et les aéroports, vous le savez très bien.

Avec un format très réduit – 135 000 hommes au lieu de 280 000 – l'armée de terre est ramenée à un niveau très inférieur à celui qui serait nécessaire pour permettre à notre pays de jouer son rôle de stabilisateur en Europe. Rappelons que l'armée de terre allemande comporte quant à elle 250 000 hommes !

Cette armée professionnelle, monsieur le ministre, coûtera très cher en frais de fonctionnement, car le personnel qualifié dont elle aura besoin devra bénéficier de bonnes conditions de rémunération que vous n'êtes pas prêt à offrir – ou plutôt qu'on vous empêche d'offrir : celles prévues ne sont pas à la hauteur. Dans ces conditions, les problèmes de pénurie quantitative et qualitative rencontrés par les recruteurs britanniques et américains se poseront à nous, et dans des termes aggravés, d'ici quelques années.

M. Alain Moyne-Bressand. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. Je prends rendez-vous !

Ou alors les budgets de fonctionnement mangeront les budgets d'équipement, comme en Grande-Bretagne, ce qui serait compatible avec une politique d'équipement s'orientant vers les achats sur étagères aux Etats-Unis, au risque de précipiter la déconfiture de nos industries d'armement. M. Chauveau, dans le rapport qu'il m'avait remis en 1990, chiffrait à 20 milliards le coût supplémentaire d'une armée professionnelle.

Le risque de voir trop d'engagés choisir l'armée en dernier ressort, comme on choisissait jadis le clergé pour éviter la famine, pose également, au moins pour l'armée de terre, la question de la motivation des nouvelles recrues : vous ne pouvez l'ignorer.

M. Guy Teissier. Et le social alors ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Votre réforme militaire affaiblira notre outil de défense pour les quinze prochaines années, à mon avis au moins jusqu'à 2010.

M. le ministre de la défense. C'est faux !

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous avez choisi de faire une redoutable impasse.

Enfin, le danger réel de repli sur elle-même d'une armée entièrement professionnelle devrait préoccuper tous les républicains. La tradition française est celle du citoyen soldat, non celle de l'armée professionnelle.

Mais venons-en à votre projet.

Malgré les accents de sincérité que j'ai entendus dans votre bouche, il est vide. J'y vois, pardonnez-moi de vous le dire, la marque d'une sorte de schizophrénie. Relisez le texte de votre projet, puis celui de votre discours : on ne sait même pas si c'est de cela dont vous voulez parler !

Vous fixez à cinq jours le rendez-vous citoyen, tandis que le volontariat est censé succéder au service national. Peut-être ce dispositif traduit-il un remords de votre part... et il fallait bien céder aux conclusions de la mission Séguin et aux pressions de la commission de la défense !

M. Michel Meylan. C'est faux !

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous avez insisté vous-même, monsieur le ministre, tout comme le Président de la République, sur l'idée que l'une des vocations majeures du rendez-vous citoyen résidait dans l'opportunité de sensibiliser les jeunes à l'instruction civique.

M. Arsène Lux. Oui !

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais il est regrettable que, dans le même temps, l'instruction civique enregistre un net recul dans les nouveaux programmes de l'éducation nationale : les horaires dans les collèges ont été réduits de moitié, passant d'une heure en 1985 à une demi-heure... Le savez-vous ?

Vous prétendez faire jouer bien des rôles à ce rendez-vous citoyen : présentation des enjeux de la défense, des diverses formes de volontariat, lutte contre l'illettrisme, contrôle du niveau sanitaire des jeunes... Ne vaudrait-il pas mieux d'abord conforter des institutions comme l'éducation nationale ou la santé publique, dont c'est après tout la mission ?

Ce qui est certain, c'est que le rendez-vous citoyen ne permettra en aucune manière de maintenir le lien armée-nation, de susciter ou préserver l'esprit de défense et de sensibiliser nos jeunes compatriotes à l'idée qu'ils sont collectivement comptables de la sécurité de la France. Cinq jours, c'est trop court.

Le rendez-vous citoyen pose plus de problèmes qu'il n'en résout. A quoi bon allonger le conseil de révision si c'est pour supprimer le service militaire ? A quoi cela

rime-t-il ? A moins que le propos soit de pouvoir un jour le rétablir, comme vous l'avez d'ailleurs envisagé dans l'exposé des motifs... Et comment réglera-t-on le problème des réserves ?

M. Michel Meylan. Mais c'est prévu !

M. Jean-Pierre Chevènement. Pour ma part, je ne sais pas comment vous gérerez, cinq jours durant, et dans un cadre non militaire de surcroît, cette confluence d'hommes aux niveaux de formation et aux préoccupations très divers, destinés à être mesurés et fichés, sans qu'aucune ambition commune exaltante ni aucun exercice exigeant ne leur soit proposé.

M. Jacques Boyon, *président de la commission, de la défense nationale et des forces armées, rapporteur.* Comment fait-on aujourd'hui ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Je ne visualise pas ce que pourra être ce rendez-vous citoyen. La jeunesse n'est pas un bétail dont on puisse disposer à volonté.

Toute velléité d'allonger le rendez-vous citoyen se heurte aujourd'hui au veto de Bercy, comme en témoigne la surréaliste audition du directeur de cabinet du ministre de l'économie, venu le 15 janvier menacer de l'article 40 nos collègues de la commission de la défense ! Vous avez même protesté, monsieur le président de la commission. C'était un bon mouvement ; il faudrait aller au bout. *(Sourires.)*

Le maintien d'un recensement ne permettra pas, à lui seul, d'assurer un retour rapide et opérationnel à la conscription si nécessaire, comme l'affirme le Gouvernement. Le fait même que vous envisagiez néanmoins qu'on puisse y revenir démontre que vous sentez bien les failles de votre dispositif et les dangers qu'il recèle en cas de crise grave.

Passons au deuxième volet de votre projet de loi, tout aussi bancal. Le volontariat, étendu en principe aux jeunes filles à compter de 2003, pourra concerner trois domaines dont un seul – et pour partie – a un caractère lié à la défense, sous l'intitulé, « Défense, sécurité, prévention ». La faible solde – un RMI minoré – et le flou du projet font de ce volontariat un objet de forte interrogation quant à son bien-fondé et à son avenir. Qui d'ailleurs procédera à l'orientation et à la sélection des jeunes ?

Ce volontariat à 2 000 francs, monsieur le ministre, c'est une insulte à la jeunesse. C'est une provocation beaucoup plus forte que celle du CIP qui avait mis les jeunes dans la rue il y a quelques années ! Mais comme cela ne marchera pas, il sera facile, dans les prochaines années, de réduire les crédits consacrés à ce volontariat. Sa suppression ne fera pas sortir les porteurs de pancarte. Ou alors vous voudrez le revaloriser, mais comment éviterez-vous alors la concurrence avec les autres formes d'emploi ?

En tout état de cause, ce système de volontariat ne constituera ni un instrument de sensibilisation de la jeunesse à l'esprit de défense, ni un vivier potentiel pour le recrutement de soldats professionnels de qualité. Et vous aurez plongé dans une crise profonde un grand nombre d'institutions essentielles à la défense, auxquelles le service militaire procurait une ressource de qualité, qu'il ne sera plus possible de mobiliser, sauf à prix d'or : je pense en particulier à l'informatique de l'armée de terre, à la gendarmerie et à la DGA.

Je terminerai par quelques considérations relatives à ce que pourrait être un service national rénové. Car je suis convaincu qu'il faudra y revenir. Je n'entrerai pas dans la

logique qui consisterait à tenter d'améliorer ou de compléter votre projet de loi, car vos propositions ne sont pas amendables.

Une armée demeurant mixte, même si elle inclut – ce que je suis prêt à admettre – une forte composante professionnelle, constitue la voie raisonnable. Il faudra donc un jour rétablir le service militaire, mais dans un cadre entièrement nouveau pour redonner à nos citoyens le sentiment que la chose publique est leur affaire et qu'ils ont par conséquent quelque chose à défendre.

D'ailleurs, l'Allemagne n'a pas supprimé le service militaire. Cela devrait vous faire réfléchir.

M. Guy Teissier. Ça va venir !

M. René Galy-Dejean. Ça ne tardera pas !

M. Jean-Pierre Chevènement. Ce ne serait pas une bonne chose ni pour l'Allemagne ni pour l'Europe !

L'effectif de l'armée de terre pourrait être maintenu à 200 000 hommes. En tout cas, il devrait l'être. La défense opérationnelle du territoire devrait rester de la compétence de l'armée de terre, la gendarmerie ne devant pas être détournée de ses missions normales de maintien de l'ordre.

Des régiments de défense opérationnelle du territoire, majoritairement composés d'appelés, pourraient être organisés sur une base régionale.

Le service militaire devrait être, bien entendu, significativement revalorisé tant au plan de la solde que du point de vue de la densité des activités qui seraient proposées aux jeunes : formation au combat, sports, qualification professionnelle.

J'ajoute que le service militaire devrait concerner une majorité de jeunes au sein du service national, même si, pour en assurer l'universalité, les formes civiles devraient être développées pour concerner, à terme, 40 % d'une classe d'âge. Il pourrait s'effectuer sur dix mois, soit dans les unités largement professionnalisées – on a vu en Bosnie que les appelés volontaires remplissaient parfaitement leurs tâches –, soit dans les régiments de défense opérationnelle du territoire pour six mois, assortis de deux périodes de rappel, sur le modèle suisse. Et, en Suisse, on ne va pas supprimer le service militaire !

Monsieur le ministre, il y a dans l'exposé des motifs une phrase clé qui justifie le projet de loi qui nous est soumis par la nécessité de s'adapter « à l'aspiration des jeunes Français ». Voilà l'un des principaux ressorts qui vous a conduit à la suppression du service national. Mais ne sentez-vous pas qu'il y a là-dedans comme un parfum de démagogie ? Supprimer un devoir est toujours populaire dans l'immédiat. Avant les élections, on baisse les impôts, on supprime le service national. Mais êtes-vous bien conscient que vous supprimez une des bases de l'intégration républicaine, un des derniers repères qui existent dans un pays où il n'y en a déjà plus beaucoup ?

Il est vrai que l'affaiblissement des valeurs collectives et l'exacerbation parallèle de l'individualisme constituent des tendances lourdes de cette fin de siècle. Je constate cependant que la plupart des associations et mouvements de jeunes ont clairement pris position en faveur du maintien de l'armée de conscription.

Ces tendances lourdes à la démission de la citoyenneté ne sont par irréversibles. Je sais, par expérience, que les jeunes générations sont en quête d'explication et qu'une fois bien informées, elles sont capables de trouver les ressorts nécessaires pour un sursaut citoyen et un engagement collectif.

Monsieur le ministre, vous assumerez seul, avec votre majorité, la responsabilité de ce choix néfaste. Ne comptez pas sur les républicains qui siègent encore sur ces bancs pour vous accompagner dans une réforme, qui est certes cohérente avec le reste de votre politique...

M. Charles Cova. Ne serions-nous pas, nous aussi, des républicains ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Si, mais on a l'impression que les dirigeants de notre pays n'ont pas de souci plus grand que de se débarrasser des derniers attributs du pouvoir, des derniers oripeaux de la souveraineté.

M. Charles Cova. Vous nous insultez ! Nous sommes tout aussi républicains que vous !

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais comment prétendre faire vivre la République si on lui ôte toutes ses compétences, tous ses pouvoirs,...

M. Pierre Lellouche. La citoyenneté ne passe plus par l'armée depuis longtemps !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et si l'on prive le débat républicain de ce qui est son objet même ? Voilà ce qui nous oppose !

M. Pierre Lellouche. Vous faites du terrorisme idéologique, rien d'autre !

M. Jean-Pierre Chevènement. Cela n'a rien d'idéologique ! Vous abandonnez la souveraineté monétaire, budgétaire et fiscale ! Votre politique étrangère, votre politique de défense, tout est à l'avenant ! Que reste-t-il de la France ?

M. Michel Meylan. C'est de la démagogie !

M. Jean-Pierre Chevènement. Et pour les citoyens, quel moyen reste-t-il de peser dans la vie politique et de la prendre encore au sérieux ? La République, c'est la France et c'est le parti de ceux qui prennent au sérieux ces principes.

M. Charles Cova. Nous estimons être républicains autant que vous, et peut-être plus !

M. Patrice Martin-Lalande et M. Michel Meylan. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. L'histoire jugera mais je crains qu'elle ne soit sévère avec vous. Je pense que cette politique efface un des derniers repères de la République et porte atteinte au plus solide fondement d'une défense nationale efficace. On aurait pu l'éviter, dans l'intérêt du pays et de sa défense.

Il n'est pas question pour moi, qui m'exprime à titre personnel mais qui engage aussi les députés du Mouvement des citoyens, de me joindre à ce convoi funèbre. Je pense d'ailleurs qu'il faudra faire marche arrière dans les années qui viennent. Vous allez au devant de graves difficultés et de grandes déconvenues. Vous prenez une responsabilité dont je crains que vous ne l'ayez pas mesurée. Et, même, je veux le croire. Mais, un jour, il faudra rénover profondément le service national et, en son sein, le service militaire, parce qu'il en ira de l'intérêt du pays.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Charles Cova. On reviendra au fusil Lebel et à la baïonnette !

M. Pierre Lellouche. C'est du conservatisme éloquent !

M. le président. La parole est à M. René Galy-Dejean.

M. René Galy-Dejean. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est le recul de l'histoire qui permettra de mesurer l'ampleur du bouleversement militaire, sociologique, politique, dont notre assemblée va avoir à assumer la responsabilité en discutant, en amendant, puis en adoptant le troisième texte fondamental que lui soumet le Gouvernement pour réformer notre système de défense.

Comme toujours, lorsqu'il s'agit non seulement d'innover mais de changer profondément l'état des choses touchant au fonctionnement du corps social et, plus encore, de faire bouger ce que l'on peut considérer comme constitutif des fondements de la nation, la résistance à ce changement se manifeste naturellement.

Et c'est vrai que nous-mêmes, depuis dix-huit mois, très exactement depuis la déclaration du Président de la République du 22 février 1996 sur la professionnalisation des armées et la réforme du service national, nous n'avons pas manqué d'être bousculés dans les schémas de pensée et les conceptions traditionnelles qui étaient les nôtres. Nous les avons hérités de nos très anciens collègues, acteurs d'une histoire dont nous nous sentions en quelque sorte les dépositaires et donc les défenseurs. C'étaient la conscription, l'idée de la levée en masse, le creuset républicain, le lien armée-nation.

Or, voici qu'il nous était demandé, et au peuple français avec nous, de toucher à ce corpus d'idées, de souvenirs, parfois glorieux, d'engagements fondamentaux du citoyen français, qui cimentaient, d'une certaine manière, l'idée de patrie.

La charge était rude, il est vrai. Mais au fil des mois et à la suite d'un travail de réflexion, de recherche et de consultation, peut-être sans précédent de la part de tous les élus de la nation, après les travaux conduits par les instances gouvernementales, celles de votre ministère au premier chef, monsieur le ministre, enfin grâce à l'étroite collaboration qui s'est établie entre vous-même et notre assemblée, force nous est d'admettre aujourd'hui l'architecture générale de la réforme et sa cohérence.

Cohérence dans la démarche générale, d'abord. Il faut, à cet égard, rappeler l'engagement de tous les maires de France dans la campagne de consultation et d'explication lancée au printemps dernier dans nos communes, et même élargie aux lycées et collèges. Et comment ne pas souligner l'apport considérable des travaux de la mission Séguin, qui ont permis à la fois de décanter les problèmes et d'en mesurer l'ampleur et la difficulté mais, dans le même temps, de faire évoluer les esprits et finalement, d'enrichir les bases du texte de loi qui nous est aujourd'hui soumis par le Gouvernement ?

Cohérence dans les discussions et décisions de notre assemblée ensuite, le groupe du RPR ayant apporté aux initiatives du Président de la République et aux propositions du Gouvernement un soutien sans faille.

C'est ainsi que, comme il convient dans nos institutions de la V^e République, et pour ce qui touche à la principale fonction régaliennne, tout a procédé du chef de l'Etat, chef des armées. Les orientations étant fixées de la sorte, il convenait, comme il est sage en toutes circonstances, de prendre la mesure des moyens financiers qui pouvaient être consacrés aux nouvelles missions de nos armées, telles qu'élaborées dans le Livre blanc de 1994 et arrêtées par le Président de la République.

Ce fut donc l'adoption, par notre assemblée, de la loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002, loi qui comportait, pour la première fois, je crois qu'il faut le souligner, une programmation des effectifs.

Puis, nous avons adopté la loi dite d'accompagnement de la professionnalisation des armées, découlant directement du choix d'une armée professionnelle, au format progressivement réduit, mais financièrement gagé et programmé par la loi précédente dont je viens de parler.

Vient aujourd'hui devant nous le texte qui constitue le troisième volet de la réforme en cours, et non le moindre puisqu'il touche l'ensemble de notre jeunesse, avant que nous ayons à connaître prochainement de la réforme des réserves.

Le texte qui nous est soumis par le Gouvernement, et qui a été assez abondamment approfondi et enrichi par notre commission de la défense, présente une caractéristique particulière : il crée de toutes pièces un système original, organisant sous des formes entièrement nouvelles la relation physique, fût-elle brève, entre notre jeunesse et la nation en devenir, et prévoyant la mise en garde rapide de celle-ci, si besoin était, au-delà de l'engagement des forces professionnelles.

La France est le seul pays européen qui ait ainsi organisé la suspension de la conscription. Ni l'Angleterre, ni la Belgique, ni les Pays-Bas, n'ont procédé à une telle création. Recensement et rendez-vous citoyen obligatoires, institution de divers volontariats au service de la nation, telles sont les deux novations principales que nous allons proposer au pays. Il conviendra de les expliquer, d'en faire comprendre la finalité, de les mettre en œuvre avec conviction et d'y faire adhérer nos concitoyens, notre jeunesse tout particulièrement.

C'est l'ensemble de ces éléments que je vais évoquer maintenant.

La conscription telle que nous l'avons tous connue, pratiquée depuis bientôt un siècle, va donc être suspendue.

Ayant toujours vécu au sein d'une famille de pensée, le gaullisme, pour laquelle la chose militaire est, en quelque sorte, consubstantielle à son existence, et m'exprimant au nom d'un groupe politique qui a toujours su marquer sa vigilance pour tout ce qui touche à notre défense, je voudrais dire ici avec force à tous ceux qui aiment aujourd'hui, ont bâti hier et accompagnent tous les jours notre institution militaire, que les dispositions nouvelles que nous allons voter ne constituent en aucune manière un désaveu de la conscription.

La situation ancienne était bien perçue, majoritairement acceptée comme positive, même s'il fallait pour cela un peu de recul et quelques bons souvenirs, mais aussi le sentiment d'y avoir gagné en maturité, en responsabilité et en savoir-faire. C'était là d'ailleurs une position dérogatoire au sein de l'Europe. La France, c'est vrai, gardait, contrairement à l'Allemagne par exemple, où 50 % des appelés sont objecteurs de conscience, une bonne image de son service militaire.

Je crois que notre représentation nationale doit aujourd'hui avoir une pensée de reconnaissance pour tous ces officiers et sous-officiers qui, pendant des décennies, ont accueilli, encadré et formé notre jeunesse. La tâche n'était pas simple. L'école n'avait pas forcément bien joué son rôle et le sentiment, erroné certes, était fort répandu que la sanctuarisation nucléaire garantissait la paix : autant de facteurs qui affaiblissaient l'ardeur à servir sous les armes. Ce sont donc de bons serviteurs de la patrie qui voient aujourd'hui, avec une nostalgie que nous comprenons, leur grande famille se transformer.

Nous ne devons donc pas être étonnés si l'institution militaire a pu manifester quelque réserve lors du lancement de la réforme qui nous occupe. Cependant, à tra-

vers les très nombreuses investigations que notre commission de la défense a conduites et à partir des contacts personnels que nous pouvons avoir, je crois pouvoir vous dire, mes chers collègues, que la perception de cette réforme s'est améliorée, tant pour ce qui concerne le rendez-vous citoyen que le volontariat.

De fait et comme on pouvait l'espérer et s'y attendre, je dirai de nos armées, et dans le langage qui est leur : « elles prennent ».

Mais cela ne va pas sans risques et suppose certaines conditions dont nous devons être conscients et que je vais maintenant développer en évoquant d'abord le problème de la période de transition, puis en abordant la partie du texte de loi organisant le nouveau service national sous la forme temporairement réduite, mais obligatoire, du recensement et des rendez-vous citoyens. Je terminerai par les volontariats.

La période transitoire, qui commence cette année pour s'achever en 2002, recèle deux types de dangers.

Le premier, et le plus grave, porte sur le maintien en condition opérationnelle de nos forces jusqu'au moment où elles seront totalement professionnalisées, dans leur format nouveau, dotées de tous les engagés nécessaires, aidées de tous les volontaires escomptés, c'est-à-dire en 2002. Jusque-là, il faudra gérer en même temps la montée en puissance de la professionnalisation, mais aussi, d'une autre manière, la régression maîtrisée du format actuel.

Cette opération, complexe, construite en tuilage, qui consiste à bâtir quelque chose de nouveau sans casser brutalement l'ancien, rendra absolument indispensable la présence des appelés sursitaires jusqu'en 2002. Ceux-ci font partie intégrante du mécanisme de transition. Ils en assurent en quelque sorte le bon fonctionnement. Ce serait compromettre ce dernier que de laisser prospérer de fausses espérances, comme on l'entend déjà ici ou là, à propos d'une suspension de l'appel des sursitaires, en 1999 par exemple. Au demeurant, il y va d'une élémentaire notion de justice et d'égalité des charges devant la loi, au sein des classes d'âge concernées. Je crois que la représentation nationale doit être consciente de ceci et l'intégrer, dès maintenant, dans sa propre réflexion comme un gage important de bon aboutissement de la réforme. Le groupe du RPR, pour sa part, restera vigilant sur ce point.

L'autre préoccupation porte sur la mise en œuvre du rendez-vous citoyen. Il s'agit d'une opération singulière pour laquelle nous n'avons ni repère ni précédent. Les risques de dérapages et de dysfonctionnements peuvent être imaginés à loisir. Ils ne doivent pas se produire.

Dès le début de la discussion du présent texte de loi, on a pensé à une éventuelle remise en cause du rendez-vous citoyen tel que proposé par le Gouvernement, soit du point de vue de sa durée, soit du point de vue de son contenu, ce qui revenait au même, les deux choses étant liées.

Le groupe RPR, pour sa part, dans sa quasi-totalité et malgré l'attachement et le sentiment positif qui étaient les siens vis-à-vis de la conscription et que je rappelais au début de mon propos, a toujours considéré que la proposition du Gouvernement était, en définitive, la plus sage à tous égards, compte tenu du contexte général, des objectifs poursuivis et surtout du fait que toute augmentation de la durée se serait traduite par une progression exponentielle des coûts, sans bénéfice avéré pour la défense, s'agissant de la formation des jeunes.

Pour le reste des craintes que certains peuvent nourrir, c'est le moment d'évoquer ici un service de nos armées, peu et mal connu, sur lequel va reposer l'essentiel de la réussite du rendez-vous citoyen, je veux parler de la direction centrale du service national. Pour mal connue qu'elle soit, cette direction a déjà, à mon avis, fait ses preuves dans la gestion d'une conscription devenue de plus en plus complexe au cours de la période récente. C'est là une assurance de solidité et de savoir-faire qui doit nous rassurer.

Au surplus, et pour conclure sur le rendez-vous citoyen, je me réjouis qu'un certain nombre d'amendements, dont j'espère qu'ils seront adoptés, tendant à conférer à notre démarche un regain d'esprit de défense qui répondait aux préoccupations du groupe du RPR.

M. Jacques Boyon, *président de la commission, rapporteur*. Très juste !

M. René Galy-Dejean. L'introduction d'un article nouveau en tête du projet de loi précisant : « Tous les citoyens doivent concourir à la défense du pays. Cette obligation s'exerce dans le cadre du service national » ; le fait que le service national effectué sous les armes ne serait que suspendu et que « l'appel sous les drapeaux peut être rétabli à tout moment, si la défense de la nation le justifie » ; l'intégration du recensement dans la partie obligatoire du service national en sus du rendez-vous citoyen : voilà autant d'ajouts au texte de loi qui vont dans le sens que beaucoup d'entre nous estimaient indispensable.

Les choses étant ainsi posées pour la partie obligatoire des dispositions prévues par le texte, reste à évoquer le grand challenge national que constitue la mise en œuvre des divers volontariats qui seront proposés à notre jeunesse.

Faut-il avoir peur de l'inconnue qui réside dans le fait que les offres de volontariats civils ou militaires ne seront plus demain intégrées dans la contrainte de service national qui pesait hier sur les jeunes ? Le risque de la désaffection constitue-t-il une réalité ?

Plusieurs éléments sont à considérer à cet égard. Il nous faut tout d'abord revenir sur le rendez-vous citoyen et, ensuite, nous interroger sur l'engagement interministériel que supposent les volontariats.

Le rendez-vous citoyen, si modeste et si bref soit-il, représentera un temps fort, un moment singulier dans la vie de tous les jeunes Français. Il constitue ainsi un facteur de cohésion sociale. A ce titre, il peut être considéré comme un acte global de défense répondant pour partie aux types nouveaux de menaces pesant désormais sur nos sociétés. Il ne sera pas perçu comme un service militaire mais comme un acte de citoyenneté, ce qui est déjà un engagement.

Le jeune appelé au rendez-vous citoyen s'identifiera comme citoyen, d'une nation certes en paix mais devant faire face aux difficultés normales de fonctionnement de toute société moderne engagée dans la compétition internationale. De même, on lui rappellera qu'il y a lieu d'assurer la défense des valeurs républicaines même si celles-ci ne sont apparemment pas menacées dans l'instant. C'est dire que c'est le caractère civil du rendez-vous citoyen qui apparaîtra comme le plus marquant, mais dans une forme non dénuée de sens du point de vue de l'avenir de notre pays et de sa sécurité.

Ce sera la responsabilité d'acteurs civils que de parvenir à motiver notre jeunesse en faveur des volontariats, tous considérés comme une contribution importante au déve-

loppement harmonieux de notre société, à son équilibre, à son progrès. A cet égard, le rendez-vous citoyen doit être source de volontariat. On trouvera là, d'ailleurs, la pierre de touche de sa réussite ou, au contraire, de son échec relatif.

Dès lors, ce challenge citoyen doit mobiliser l'ensemble des responsables du pays, de toutes catégories, venant de tous les horizons, porteurs de toutes sortes d'expériences, privées ou publiques.

Mais tout le monde sent bien que l'essentiel des vocations pour le volontariat et, dans plusieurs cas, la majorité des besoins qui appellent ce volontariat relèvent des administrations de l'État.

De ce point de vue, on ne peut pas dire que le texte en discussion apporte de nombreuses satisfactions. Au stade où l'on en est, c'est comme si la mobilisation des administrations civiles ne s'était pas produite, ni dans les esprits ni dans les budgets, à l'exception peut-être du secrétariat d'État à l'action humanitaire. Il y a là une grave lacune que deux exemples particuliers, que je connais bien, viennent illustrer : la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le bataillon des marins-pompiers de Marseille.

M. Guy Teissier. Tout à fait !

M. René Galy-Dejean. Ces deux corps sont militarisés et largement aidés par les jeunes du contingent choisissant de faire leur service en leur sein. En l'absence de ces jeunes et à défaut de volontaires, le coût d'une professionnalisation totale sera difficilement supportable. Or, en l'état actuel de mes informations, aucun des trois ministères concernés – la défense, l'intérieur et les finances – n'a vraiment abordé le problème posé.

Certes, l'on sent bien que, au-delà des armées, au-delà des administrations civiles de l'État, c'est la nation elle-même, dans toutes ses composantes, qui est en cause au seuil du bouleversement profond que la France va devoir maîtriser.

Ce bouleversement était inéluctable et rendu indispensable par la transformation radicale des menaces qui pèsent sur les sociétés industrialisées en général, sur l'Europe et sur la France en particulier.

Ces nouvelles menaces ont pour noms destruction sociale, guerre économique et financière, intégrisme, drogue, atteinte à l'environnement, désespérance des banlieues, illettrisme.

M. Jean-Claude Lefort. Cela ne se combat pas à coups de bombes !

M. René Galy-Dejean. Tels sont les défis mortels à relever par notre pays, qui n'ont plus rien à voir avec les déboulés de chars sur nos frontières. Il fallait donc un nouveau système de défense et de mise en garde du pays qui, fondé sur la dissuasion nucléaire et capable de projection grâce à la professionnalisation, organise en même temps la contribution de notre jeunesse à la lutte contre les défis que je viens d'évoquer.

Une seule chose, en effet, n'a pas changé depuis des temps immémoriaux : c'est que la défense de la nation, la mise en garde du pays, en un mot la sûreté de la France, ne sera assurée par personne d'autre que par le peuple français lui-même et, en première ligne, par notre jeunesse.

Le texte que nous allons voter organise précisément, à travers le rendez-vous citoyen et les volontariats, l'engagement civique de la jeunesse dans le combat toujours présent, toujours renouvelé, des nations pour survivre.

Pourquoi douterions-nous aujourd'hui plus qu'hier des réserves d'enthousiasme, de dévouement et de combativité qui ont toujours caractérisé nos jeunes ? Cela n'est pas de mise. Faisons donc confiance à notre jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons à débattre et à nous prononcer sur un texte éminemment politique dès l'instant où il conduit à la disparition du service militaire de conscription et à l'institution de l'armée de métier. Ce texte apparemment anodin et technique est en réalité d'une importance politique considérable.

Il convient de répondre à la question fondamentale de savoir si la défense du pays doit être assurée par les citoyens ou si elle doit être déléguée à des personnels engagés pour cela.

A notre avis, il n'est pas acceptable de déléguer à un corps professionnel, aussi compétent soit-il, la responsabilité de la défense de notre pays. Cela présente un risque réel de rupture entre l'armée et la nation que le rendez-vous citoyen ne pourra éviter.

Notre opposition à l'armée de métier n'a pas pour origine une quelconque défiance à l'égard des cadres militaires professionnels. Notre conception d'une armée fondée sur la conscription suppose en effet l'existence de sous-officiers et d'officiers de carrière, absolument indispensables à l'encadrement des appelés, à la continuité et à l'efficacité de la défense.

Nous ne sommes pas les seuls à avoir cette préoccupation. Au cours d'une réunion de la commission, M. Galy-Dejean a déclaré que le groupe du RPR était attaché au principe de participation du citoyen à la défense du pays...

M. René Galy-Dejean. Bien sûr !

M. Paul Mercieca. ... et Olivier Darrason, député UDF, a insisté sur la nécessité d'affirmer dans la loi le lien entre le citoyen et la défense. Ils viennent de le répéter à cette tribune.

M. Guy Teissier et M. René Galy-Dejean. On est bien d'accord !

M. Paul Mercieca. La commission a adopté un amendement présenté par son président instituant l'obligation pour tous les citoyens de concourir à la défense du pays et précisant que cette obligation s'exerce dans le cadre du service national. Un autre amendement prévoit que l'appel sous les drapeaux pourra être rétabli à tout moment si la défense de la nation le justifie.

M. Olivier Darrason et M. René Galy-Dejean. Très bien !

M. Paul Mercieca. Curieusement, ces notions sont absentes dans le texte présenté par le Gouvernement.

M. René Galy-Dejean. On va voter les amendements !

M. Paul Mercieca. Ces prises de position de députés de la majorité, ces amendements adoptés démontrent que le doute – c'est le moins que l'on puisse dire – s'est installé au sein des députés favorables au pouvoir sur la volonté de celui-ci de maintenir la conscription.

M. Robert Poujade et M. René Galy-Dejean. C'est le dialogue !

M. Guy Teissier. C'est la démocratie en marche !

M. Paul Mercieca. Commentant les travaux de la commission de la défense nationale et des forces armées, la presse souligne le manque d'enthousiasme, c'est le moins que l'on puisse dire, des parlementaires de la majorité. Après mon ami Jean-Claude Lefort, je citerai *Le Figaro* qui affirme que le RPR, à l'unanimité, l'UDF, avec quelques abstentions, approuveront la réforme lorsqu'elle viendra en discussion. Les uns et les autres, est-il écrit, voteront plus par cohérence avec leurs votes précédents, sur la professionnalisation des armées et la programmation militaire, que par adhésion enthousiaste à un projet qu'ils jugent au mieux confus au pis « utopique ».

Plus de 300 amendements, peut-être 400, ont été déposés par la majorité, dont près de 150 adoptés en commission, ce qui doit représenter un record absolu pour le nombre d'amendements présentés par la majorité sur un texte gouvernemental.

M. René Galy-Dejean. C'est dire si le texte sera bon !

M. Charles Cova. Cela prouve que l'on a bien fait notre travail !

M. Paul Mercieca. Cela prouve que le texte ne vous donnait pas satisfaction. C'est le moins qu'on puisse dire.

Monsieur le ministre, les commentaires de vos amis politiques siégeant à la commission me donnent le sentiment qu'ils s'appêtent à voter une réforme à laquelle personne ne croit.

Il faut bien le dire, cette réforme risque de conduire à la désorganisation de notre défense et jouit de peu de crédit auprès de la représentation nationale.

Ce projet est l'une des pièces maîtresses du dispositif décidé par le Président de la République seul.

Ce dispositif a plusieurs aspects.

Premièrement, la poursuite du renforcement qualitatif, mais très coûteux et inutile, du système nucléaire, avec la poursuite des investissements sur les essais en laboratoire, ou la réalisation de nouveaux missiles à tête nucléaire. Et que dire de la dissuasion nucléaire concertée avec l'Allemagne dans le cadre de l'OTAN, qui vient de faire l'objet du désormais fameux accord entre le Président Chirac et le chancelier Kohl à Nuremberg le 9 décembre ?

Deuxièmement, le dépeçage de notre industrie nationale d'armement en vue de bâtir une politique européenne de défense commune comme vous y engage le traité de Maastricht.

Troisièmement, la substitution de l'armée de métier à l'armée mixte organisée avec une forte proportion de citoyens soldats.

Les prétextes des dispositions relatives aux personnels reposent sur les mêmes postulats que ceux qui guident la casse de notre industrie de défense : européanisation, abandon du concept de défense de la nation au profit d'un rôle, certes limité mais bel et bien recherché, de gendarme dans le monde.

Il est évident qu'une telle ambition, que nous contestons, nécessite des personnels plus liés à l'autorité et aux projets d'un seul homme plutôt qu'une armée fortement intégrée dans la société.

Il y aura bel et bien une rupture du lien armée-nation avec l'adoption de votre projet de loi.

Certes le Gouvernement a dû faire la concession du rendez-vous citoyen né de la mission d'information commune, réticente devant l'élimination complète d'un

rapport de la jeunesse à la défense nationale, mais, s'il en a accepté le concept, son projet l'a vidé de son sens, excluant de son champ toute logique militaire pour ne l'intégrer que dans un parcours de formation civique.

Le rendez-vous citoyen de votre projet, « sans logique militaire », ne peut être présenté comme le successeur du service national actuel. Trop court disent certains, trop long selon les autres.

Le rendez-vous citoyen, de quoi s'agit-il d'après votre projet de loi ? D'une phase d'évaluation au cours de laquelle les jeunes appelés bénéficieront d'un bilan médical, scolaire et socioprofessionnel – et, à cette occasion, on pourra leur donner des conseils pour s'orienter dans la vie –, d'une phase d'information civique, qui aurait trait aux enjeux de la défense et aux valeurs qui fondent la République, et d'une phase de présentation des volontariats.

A qui fera-t-on croire que le rendez-vous citoyen aura, comme cela est affirmé, un rôle d'insertion sociale ? Avec quels moyens peut-il en être ainsi ?

Comment s'étonner alors d'entendre parler du rendez-vous citoyen comme d'un gadget, dès l'instant où celui-ci ne possède aucun critère militaire et de défense, ce qui n'empêche pas de le présenter comme la continuité du service national.

Aucune latitude n'est laissée aux députés, lorsque le représentant de Bercy vient menacer la commission de la défense de recourir à l'article 40 si les membres de la représentation nationale osent proposer un allongement de la durée du rendez-vous citoyen ou demander l'accroissement du nombre des volontaires.

Alors que l'on sait que, sur le plan financier, l'armée de métier sera beaucoup plus onéreuse pour les finances publiques que la conscription, n'est-ce pas une inacceptable menace ?

Quand on résume ce projet de loi, on se rend compte de sa pauvreté, de son incohérence, et l'on se demande même pourquoi votre ministère a la charge du rendez-vous citoyen.

Où est la cohérence d'un rendez-vous citoyen médical, scolaire et d'instruction civique dépendant du ministère de la défense ?

Pour le volontariat, qui concerne si peu la chose militaire, l'on peut s'interroger. Quelle autorité en assurera la compétence globale ? L'on pourrait également s'étonner d'en voir la gestion assurée par le ministère de la défense lorsqu'il sera organisé par les ministères civils. De quels crédits disposeront-ils pour assumer ces dépenses nouvelles ?

Finalement, cette réforme est ficelée de telle manière qu'on peut légitimement se demander si elle verra pleinement le jour.

Chers collègues, ce projet de loi, en premier lieu, vide le code du service national. Est-il justifié ?

De nombreux officiers se sont exprimés pour s'inquiéter de la disparition de la conscription militaire, faire part de leurs doutes quant au volontariat et prendre à contrepied les allégations sur le manque de compétence des appelés. Oui, les responsables militaires auditionnés par la mission commune ont, comme l'a titré *Le Monde*, trouvé des vertus au service national que l'on s'appête ici à faire disparaître.

A la fin de 1993, nos différents groupes participaient à un débat organisé par le Comité national de liaison défense-armée-nation et animé par l'amiral Pierre Lacoste.

Lors du débat sur le thème du débat sur le thème « Des armées et des hommes », pas un des représentants de nos groupes n'a mis en cause la conscription militaire.

Permettez-moi de rappeler ce que disait le président de la commission de la défense, lors de ce débat : « Quand nous comparons les contingents français aux autres, ils ont à la fois un esprit plus ouvert, plus humain, plus proche des populations que les autres et, en même temps, ils ont une plus grande rigueur et un plus grand sens militaire. »

En disant cela, je n'ignore pas que notre système actuel possède également des insuffisances. C'est pourquoi, depuis longtemps, les communistes proposent de revoir le contenu et le déroulement du service militaire.

Oui, une réforme s'impose pour rendre le service militaire plus intéressant pour notre jeunesse.

Est-il impossible de maintenir un service national en prise avec l'outil de défense tout en développant encore plus des formations intéressantes et choisies par les jeunes et, ainsi, transformer l'impression, parfois, de perte de temps en un atout professionnel ou culturel ?

Est-il impossible d'aller vers une réforme qui conjugue formation militaire, formation citoyenne et aspiration à la liberté ?

Ne peut-on concevoir un service militaire de courte durée ?

L'incorporation des jeunes se ferait en tenant compte au mieux de leur formation, de leurs aptitudes et de leurs goûts au terme d'un cycle d'études ou de formation professionnelle.

Dans ces conditions, le passage à l'armée ne serait pas considéré comme une coupure inutile, mais comme un complément enrichissant pour les jeunes, dont l'institution militaire ne pourrait que tirer bénéfice pour la qualité et l'efficacité de son fonctionnement.

Ainsi, l'armée trouverait, pour servir les armes les plus modernes, des servants tout à fait avertis, aptes à utiliser des armes à base d'électronique et d'informatique alors que, dès leur plus jeune âge, nombre d'entre eux se sont familiarisés dans d'autres domaines à manipuler des techniques de pointes similaires.

Les principes d'égalité et d'universalité, prétexte aux critiques peuvent être restaurés dès l'instant où l'on remet en cause les formules qui n'ont rien à voir avec le service militaire même avec l'intérêt de la nation.

Oui, une modernisation du service militaire est possible, et l'on peut regretter aujourd'hui que cette question n'ait pas fait l'objet d'un véritable débat national.

Des propositions allant dans ce sens ont été formulées par des associations, des militaires et des groupements politiques.

Je voudrais appeler votre attention sur l'avis très pertinent adopté par le Conseil économique et social, à la fin de l'année 1995, sur les formes civiles du service national. Cet avis démontre que la transformation du service militaire en service national par la loi du 10 juin 1971 est à l'origine de la mise en cause de l'universalité et de l'égalité devant le service à rendre à la nation. Le Conseil économique et social met en exergue un développement désordonné des formes de service civil allant jusqu'à remettre en cause la cohérence et les finalités du service national.

Autant dire que le ver était dans le fruit dont nous constatons la maladie. Toutefois, à la grande différence du Gouvernement, le Conseil n'en tire pas la conclusion

qu'il faut abattre l'arbre : il préconise un ensemble de mesures découlant de nos principes républicains afin de remettre en ordre et maîtriser le développement des formes civiles et, dans le même mouvement, il propose une revalorisation du service militaire.

Je m'étonne d'ailleurs, au vu de l'important et sérieux travail réalisé par le Conseil économique et social, qu'il n'ait pas été entendu par la mission commune.

On ne peut réformer que ce qui existe. C'est pourquoi, avec le texte qui nous est soumis, il est pour le moins abusif de parler de « réforme du service national » alors qu'il s'agit de la liquidation de son aspect principal : le service militaire.

Les députés communistes contestent l'affirmation selon laquelle le calendrier législatif est logique du fait que la loi de programmation aurait approuvé les objectifs de la défense et fixé un cadre financier à l'intérieur duquel devraient s'insérer les dispositions législatives. Qu'est-ce que ce carcan qui empêcherait la représentation nationale de rechercher et de définir un dispositif de défense cohérent, répondant aux besoins et aux aspirations du pays ?

Au lieu de cela, on nous dit : « avec la loi de programmation "la messe est dite", le reste doit suivre ! ». Fort de cet argument d'autorité, vous instituez l'armée de métier, puis la suppression du service militaire et, dans quelques mois, vous demanderez au Parlement d'entériner votre projet relatif aux réserves. Où est la cohérence dans cette méthode de gouvernement ?

Déjà, la presse s'est fait l'écho de « déviances » dans le cadre du plan Vigipirate de la part de certains légionnaires, et des policiers auraient indiqué « craindre de tourner avec ceux-ci ». Cette polémique publique est révélatrice de la crainte qu'inspirent une armée de métier et la disparition des appelés dans nos régiments. Elle est un sérieux avertissement pour tous ceux qui s'appêtent à enterrer le service militaire de conscription.

Le vote solennel qui aura lieu mardi prochain aura une force historique, mais le rendez-vous avec l'Histoire est devant nous. Je souhaite que personne n'ait un jour à regretter son vote !

Pour ce qui concerne le groupe communiste, sa position est claire : il votera contre ce texte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Rappels au règlement

M. Jean-Claude Lefort. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Lefort, comme je doute fort que le règlement n'ait pas été appliqué ou ait été violé au cours de cette séance paisible, je vous demande d'être bref pour faire ce rappel au règlement.

Vous avez la parole.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, n'interprétez pas mon intervention comme la manifestation du désir de vouloir occuper votre place.

M. le président. Il ne faut jamais être candidat à un poste qui n'est pas vacant !

M. Jean-Claude Lefort. Selon les termes du 1 de l'article 58 du règlement de l'Assemblée nationale, « les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ; ils en suspendent la discussion ».

Et selon le 2 de ce même article, si, manifestement, l'intervention du député ayant demandé la parole en vertu dudit article « n'a aucun rapport avec le règlement ou le déroulement de la séance, ou si elle tend à remettre en question l'ordre du jour fixé, le président lui retire la parole ».

Par conséquent, monsieur le président, je suis dans mes droits, et vous dans vos torts. (*Sourires.*)

M. Charles Cova. Vous y allez fort !

M. le président. On va bien voir !

M. Jean-Claude Lefort. Je tiens à lire à l'Assemblée une dépêche qui est tombée à vingt heures dix sur les téléscripteurs de l'AFP et qui concerne directement l'objet de notre discussion.

M. Jean Glavany. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Jean-Claude Lefort. Je cite : « Le ministre allemand de la défense Volker Rühle a estimé mercredi soir que Paris avait reconnu pour la première fois, avec le récent accord stratégique franco-allemand, la prééminence de l'OTAN en matière de dissuasion nucléaire. »

M. Jean Glavany. Et voilà !

M. Jean-Claude Lefort. Je poursuis : « Dans le document signé le 9 décembre dernier – dont nous avons eu connaissance seulement hier à dix-huit heures quinze – par le président Jacques Chirac et le chancelier Helmut Kohl lors du sommet franco-allemand de Nuremberg, les armes nucléaires de l'OTAN, “et surtout celles des Américains”, sont qualifiées de décisives, les armes nucléaires des Français et des Britanniques constituant seulement un complément, a expliqué M. Rühle lors d'un entretien devant être diffusé mercredi dans la soirée sur la chaîne de télévision publique ARD. »

Mme Ségolène Royal. C'est le contraire de ce qu'a dit M. de Charette cet après-midi !

M. Jean-Claude Lefort. Et le ministre allemand de la défense d'ajouter : « Et cela, les Français l'ont aussi signé. »

Monsieur le président, si quelqu'un osait prétendre ici que cette déclaration n'a rien à voir avec notre ordre du jour, il ferait preuve de mauvaise foi.

En conséquence, je demande une suspension de séance...

M. Pierre Lellouche. Et voilà !

M. Jean-Claude Lefort. ... afin de permettre aux groupes politiques – et cela concerne aussi ceux de la majorité, monsieur Lellouche – de se réunir et au Gouvernement de venir s'expliquer, car cette dépêche contredit formellement les déclarations faites cet après-midi par le ministre des affaires étrangères.

Mme Ségolène Royal. C'est vrai !

M. le président. Monsieur Lefort, je ne doute pas de l'importance d'une telle déclaration, mais, manifestement, votre intervention n'a aucun rapport avec le règlement ou le déroulement de la séance, comme peut le confirmer toute une jurisprudence sur ce sujet.

Néanmoins, comme je ne veux pas créer d'incident, je vais également, par mesure de simple tolérance, donner la parole très brièvement à M. Paul Quilès qui me l'a demandée pour faire un rappel au règlement.

Monsieur Quilès, vous avez la parole.

M. Paul Quilès. Je vous remercie, monsieur le président, de votre tolérance.

Pour ma part, je ne ferai pas appel à la lettre du règlement, mais plutôt à l'esprit qui régit le fonctionnement de notre assemblée depuis hier. Je rappelle que nous vivons une situation très particulière, puisque le Gouvernement a été forcé, devant l'émotion suscitée par le document sur le concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense, de le rendre public, de le distribuer aux députés et de venir s'expliquer devant l'Assemblée.

Or la dépêche dont M. Lefort vient de donner lecture, et qui n'est pas le fruit d'une excitation quelconque de l'opposition ou des socialistes, montre que le ministre allemand de la défense donne une interprétation de ce document conforme à celle que nous ne cessons de donner depuis que nous en avons connaissance. Nous n'inventons rien, c'est écrit noir sur blanc !

M. Jean Glavany. Eh oui !

M. Paul Quilès. Pour être sûr que je ne rêvais pas, j'ai relu la déclaration de M. de Charette et j'y ai trouvé la phrase suivante : « Ce document représente un pas important et utile, mais il ne remet en cause aucun élément essentiel de la politique française de sécurité et de défense. »

Eh bien, monsieur le président, je veux savoir qui ment et qui dit la vérité ! Je demande très explicitement au nom du groupe socialiste que, devant ce cafouillage, le Premier ministre vienne s'expliquer demain devant notre assemblée (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) sur cette importante évolution de notre doctrine de défense, évolution reconnue par le ministre allemand de la défense.

M. Pierre Lellouche. Décidément, vous ne voulez pas parler de la suppression du service militaire !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Mon intervention sera brève car je pense que ni les débats de l'Assemblée ni les prises de position des uns et des autres doivent être rythmés en fonction des dépêches. Ce qui importe plutôt, ce sont les documents officiels.

Vous avez demandé hier qu'un document vous soit communiqué. Cela a été fait à dix-huit heures quinze. Il a pu être étudié par M. Fabius qui s'est exprimé au nom du groupe socialiste, par M. Bocquet, qui est intervenu au nom du groupe communiste, ainsi que par M. Chevènement, qui, lui aussi, a eu la parole.

Je vais vous en relire deux paragraphes qui devraient vous faire méditer.

Il est écrit à la page 3 : « Nous entendons rénover l'Alliance, afin qu'elle demeure un outil militaire efficace dans le nouveau contexte stratégique, que le maintien du lien transatlantique soit assuré sur la base d'un partenariat durable avec les Etats-Unis d'Amérique, que l'identité européenne de défense et de sécurité et la capacité des Européens d'agir de façon indépendante et solidaire soient assurées. » (*« C'est faux ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

A la page 5, on peut lire : « La défense collective repose sur une combinaison entre forces conventionnelles et forces nucléaires adaptée à la nouvelle donne stratégique. La garantie suprême de la sécurité des alliés est

assurée par les forces nucléaires stratégiques de l'alliance, en particulier celles des Etats-Unis ; » – comme dans la déclaration d'Ottawa de 1974 – « les forces nucléaires indépendantes, je dis bien indépendantes, du Royaume-Uni et de la France, qui remplissent un rôle de dissuasion qui leur est propre, contribuent à la dissuasion et à la sécurité globales des alliés. »

M. Jean-Claude Lefort. Contribuent !

M. le ministre de la défense. Je poursuis ma citation : « Nos pays sont prêts à engager un dialogue concernant la fonction de la dissuasion nucléaire, dans le contexte de la politique de défense européenne. »

C'est clair, net et précis. Il n'y a pas d'autre explication à donner.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Pierre Lellouche. L'opposition utilise des procédés dilatoires !

M. le président. Je demande à M. Mercieca, qui a délégué pour le groupe communiste, si la demande de suspension de séance pour réunir son groupe est maintenue.

M. Paul Mercieca. Oui, monsieur le président.

M. le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinquante-cinq, est reprise à vingt et une heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Reprise de la discussion

La parole est à M. Jean Glavany.

M. le président. Nous reprenons la discussion générale du projet de loi.

M. Jean Glavany. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon premier propos rejoindra l'appréciation déjà portée par plusieurs orateurs : le débat qui nous occupe ce soir et qui se poursuivra demain est un débat politique lourd, essentiel, l'actualité brûlante et la spontanéité d'un ministre allemand le rendant encore plus fondamental.

Il dépasse largement le cadre de ce que d'aucuns appellent déjà les deux gadgets, le rendez-vous citoyen et le service facultatif, et nous permet d'aborder l'ensemble des problèmes de la défense nationale et de son organisation nouvelle, de porter un jugement sur la politique qui se met lentement mais sûrement en place sous nos yeux depuis bientôt deux ans.

Nous, socialistes, avons beaucoup de raisons de nous opposer à la nouvelle politique de défense proposée par le Président de la République, que vous mettez en œuvre, monsieur le ministre, avec un enthousiasme sûrement respectable, mais aussi dangereux.

Nous contestons une analyse précipitée des menaces qui pèsent sur notre pays. Comme si la France pouvait durablement baisser sa garde ; comme si la fin de la guerre froide, et l'effondrement du mur de Berlin, et la

désintégration des pays de l'Est pouvaient nous faire pousser une sorte de « ouf ! » de soulagement ; comme si une ère d'instabilité ne s'était pas ouverte à l'Est ; comme si les nationalismes n'y présentaient aucun risque ; comme si les frontières étaient sûres et stables ; comme si les armements ne s'y étaient pas accumulés.

Nous nous opposons aussi à un retour explicite dans le giron de l'OTAN, sans discussion, sans préparation, sans conditions, qui nous conduit à une impasse. Celle-ci a été révélée par l'évocation d'incidents diplomatiques franco-américains au caractère désuet, elle se focalise sur le problème du commandement Sud et elle est officialisée par la publication – si l'on peut dire – récente du protocole franco-allemand sur la défense, qui révèle spectaculairement toutes ses ambiguïtés, ce caractère ambigu disparaissant d'ailleurs peu à peu.

Ce serait une bonne chose pour l'Europe s'il s'agissait de faire vivre le noyau franco-allemand, d'en faire le moteur de l'Europe et de sa défense commune. Mais ce protocole devient dangereux s'il s'agit, ce qui semble de plus en plus le cas, de nous pousser un peu plus sous le parapluie nucléaire américain, qui offre une « garantie suprême » tournant le dos à la doctrine élaborée par le général de Gaulle il y a quarante ans. Pardonnez-moi cette référence, messieurs les gaullistes !

Vous avez, monsieur le ministre, répondu à la demande de suspension de séance et aux rappels au règlement en affirmant que la doctrine de la France n'avait pas changé d'un iota depuis 1974, époque où nous n'étions pas dans le commandement intégré puisqu'il s'agissait de l'Atlantique Nord. M. de Charette nous a affirmé que ce protocole d'accord n'avait pas changé d'un iota la politique de défense et de dissuasion nucléaire de la France.

M. Boyon, président de la commission de la défense et rapporteur de ce texte, a affirmé, spontanément et de bonne foi selon moi, que Jacques Chirac n'avait rien lâché, qu'il n'y avait rien de nouveau dans ce protocole. Et patatras ! Voilà qu'un ministre allemand, M. Volker Rühe – retenez bien son nom, on entendra beaucoup parler de lui dans les jours qui viennent –, souligne que c'est la première fois que la France reconnaît la prééminence de l'OTAN.

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. La politique de la France se définit à Paris, pas en Allemagne ! Vous nous refaites le coup de la dépêche d'Ems !

M. Jean Glavany. J'aurais pu poser la question : « Qui ment ? » Mais restons courtois et détendus ! Peut-être ne s'agit-il pas de mensonge. Parlons plutôt de légèreté, car nous sommes en fait en présence d'une formidable ambiguïté, d'une de ces ambiguïtés qui ne sont pas fécondes puisqu'elles révèlent un double langage.

Concluons provisoirement ce chapitre par un faire-part de deuil : le concept franco-allemand de défense, né le 9 décembre à Nuremberg, est mort ce soir faute de parents le reconnaissant conjointement. Mais l'incident est fâcheux, grave, et il montre que ce n'est pas avec une telle absence de sérieux qu'on peut gérer la défense de notre pays et la construction de la défense européenne.

Nous nous opposons également à l'abandon de toute ambition en matière de défense européenne ou, pour être plus précis, à l'abandon d'une politique de défense européenne autonome, c'est-à-dire échappant au giron américain.

Nous nous opposons aussi à une conception de la défense qui se résume à l'addition réductrice de la force de dissuasion et d'une force de projection, comme si la défense nationale n'était pas aussi, n'était pas d'abord, la défense de la nation par la nation, c'est-à-dire la défense du territoire par le peuple. Tout cela est bien loin, mais je reviendrai sur ce point.

Nous nous opposons, enfin, à une politique de l'armement qui passe par un projet de privatisation du pôle industriel aérien et par le démantèlement des industries de défense, du GIAT à la DCN, ce qui provoque des ravages dans nos régions.

Certes, on a nommé un délégué interministériel, des conventions régionales sont signées, des missions locales de développement sont créées, bref, on s'agite beaucoup. Mais on attend toujours du concret, du positif, du constructif!

De tous ces problèmes, le Président de la République et le Gouvernement n'ont jamais voulu débattre. Un vague débat d'orientation sans vote, sans engagement, en mars de l'an dernier, aura suffi. Sous prétexte qu'il s'agit des compétences constitutionnelles du chef de l'État, chef des armées, le Parlement n'avait pas à être saisi, les Français n'avaient pas à connaître du problème. Seul l'avenir du service national a été soumis au débat, et de façon d'ailleurs très biaisée, dans le cadre d'une mission parlementaire.

Cette mission parlementaire fut longue, passionnante pour ceux qui y ont participé scrupuleusement – ce qui fut le cas de certains d'entre nous –, édifiante, aussi, par l'état d'impréparation du dossier et les contradictions entre le Gouvernement et la majorité qu'elle a révélées, par l'humiliation, enfin, sur laquelle elle a débouché: « Cause toujours, tu m'intéresses! ».

Je dirai sans solennité excessive, avec l'humilité d'un parlementaire novice – c'est mon premier mandat, j'observe et je regarde – qu'alors même que nous réfléchissons tous à voix haute sur la meilleure manière de revaloriser les droits du Parlement eu égard à l'équilibre fragile de nos institutions, nous avons eu l'exemple type de ce qu'il ne fallait pas faire! La mission parlementaire a été présidée par le président de l'Assemblée, elle a travaillé consciencieusement, et non pas, comme j'ai été stupéfié de le lire, avec une volonté de retardement. Elle a étudié le dossier avec sérieux et efficacité, avec une ouverture d'esprit et la volonté de rechercher les bases d'un consensus démocratique qui, pour une fois, n'était pas mou. Et tout cela pour que, au bout du compte, ses conclusions soient jetées aux orties! Triste bilan pour la revalorisation des droits du Parlement! J'en connais qui ne s'y feront pas reprendre une deuxième fois!

Arrêtons-nous une seconde sur la situation cocasse devant laquelle nous nous trouvons. Un large accord était sur le point de se dégager au sein de la mission parlementaire, personne ne peut le nier, et ce n'est pas un secret de dire que l'opposition était toute prête à appuyer cet accord qui se dessinait autour des propositions du président et du rapporteur. Diverses personnalités avaient été auditionnées, ce qui traduisait ce consensus et la volonté de parvenir à un accord. Les réunions que nous avons tous organisées dans nos circonscriptions traduisaient la volonté de préserver coûte que coûte la conscription, pilier du pacte républicain, et le large consensus qui s'était dégagé n'était pas mou, je le répète, il transcendait les clivages politiques. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui tourne radicalement le dos à ce consensus républicain. Situation cocasse!

Nous acceptons d'autant moins cette conception régalienne – appelons les choses par leur nom – de la politique de défense que les problèmes sont tous liés. L'avenir du service national peut-il être abordé indépendamment des menaces qui pèsent sur notre pays, de notre stratégie ou de notre politique extérieure? En particulier, si l'on considère que la défense nationale, c'est d'abord la défense du territoire par le peuple, on pose le problème du service national d'une manière tout à fait différente que si l'on présuppose qu'il n'y a plus de menace sur le territoire et qu'il n'y a donc pas à organiser sa défense.

Nous acceptons d'autant moins cette approche qu'elle aboutit à la méthode irrationnelle, et à bien des égards ridicule, qu'a stigmatisée Paul Quilès.

Nous avons débattu l'an dernier de la loi de programmation militaire et cette année de l'avenir du service national. Comment pouvions-nous programmer des dépenses sans connaître l'avenir de la conscription et les limites de la professionnalisation?

Vous avez forcé le trait, vous avez tordu la réalité, monsieur le ministre, en affirmant en réponse à l'exception d'irrecevabilité que tout cela était au fond écrit dans la loi de programmation. Vous savez bien que ce n'est pas vrai! Car ce sont essentiellement, exclusivement, de considérations budgétaires que nous avons débattu lors de l'examen de la loi de programmation, ce qui n'est pas plus acceptable.

Mais nous ne sommes ni aveugles ni sourds et, comme certains observateurs attentifs l'ont écrit, la loi de programmation militaire sous-entendait en fait cette réforme du service national. Parlementaire novice, soucieux d'améliorer mon apprentissage, je brûlerais d'envie d'entendre le président de la commission des lois nous exposer son avis éclairé et compétent sur cette nouvelle manière de légiférer: la législation par sous-entendus!

Oui, nous essayons de refuser cette conception, cette approche, d'autant plus que, parlementaires soucieux, nous défendons, à notre manière, les droits du Parlement et les équilibres de notre constitution. Ces équilibres sont ici foulés aux pieds: le Parlement est mis devant le fait accompli, un grand principe républicain, la conscription, rayé de la carte par un simple trait de plume présidentiel, et la professionnalisation mise en œuvre sans débat, sans vote. Circulez! Il n'y a rien à voir!

D'ailleurs, j'avoue ne plus savoir sur quel pied danser cette espèce de danse de Saint-Guy autour du totem républicain de la conscription: déclarée hier archaïque, démodée, dépassée et donc abandonnée, elle était tout à l'heure, par la voix du ministre, rétablie, maintenue, puis, quelques minutes après, par la voix de l'orateur du groupe du RPR, suspendue. Il y aura donc, mes chers collègues, du suspense dans ce débat!

Quant à la mission parlementaire – et je clos sur ce chapitre –, interrogez tous ses membres: ils sont au mieux écoeurés, au pire ulcérés d'avoir fait tout ce travail pour rien ou presque. Ce n'est pas une heure de gloire pour notre Parlement.

Mais il y a pire encore! Savez-vous, monsieur le ministre – j'espère que vous ne le savez pas – savez-vous, mes chers collègues, que, alors même que nous débattons du futur rendez-vous citoyen, dont nous avons vu, au travers des différentes interventions, qu'il avait encore besoin d'être précisé et qu'il devait encore faire l'objet de nombreux débats, les armées, elles, le présentent déjà aux jeunes Français dans les lycées depuis plusieurs mois?

Nous ne l'avons pas encore voté, mais l'armée l'a déjà adopté, certifié, proposé ! C'est un père de famille qui vous parle. Ma fille m'a demandé, il y a quelques jours : « As-tu voté le rendez-vous citoyen ? » « Non, pourquoi ? » lui ai-je répondu. « Parce que des militaires sont venus au lycée, cet après-midi, nous le présenter », a-t-elle précisé. Je considère, mes chers collègues, que c'est là une grave entorse à une tradition républicaine que l'on croyait restaurée par le général de Gaulle en 1962, tradition selon laquelle l'armée doit obéir au pouvoir démocratique. Obéir, cela veut dire attendre l'ordre.

Je peux vous dire en tout cas que ce formidable impair n'est pas fait pour enrichir l'efficacité de l'instruction civique dans l'éducation nationale. Mais on sait que ce n'est pas le principal souci de votre collègue responsable de ce secteur.

Cela dit, puisque le débat sur le service national nous est proposé, saisissons-le et exprimons hautement et clairement nos convictions.

Je ferai deux réflexions préalables.

D'abord, nous n'acceptons pas le lien automatique qui est fait entre professionnalisation de l'armée de terre et fin de la conscription. Cela n'a rien à voir : la marine et l'armée de l'air sont professionnalisées depuis longtemps et elles ont maintenu la conscription.

Chacun sait que, s'il fallait professionnaliser l'armée de terre, puisque c'est une nécessité, il n'était nullement obligatoire d'en faire *l'alpha et l'oméga* de notre doctrine. A cet égard, l'idée que le format futur de l'armée de terre soit accompagné d'une professionnalisation de celle-ci laissait une grande marge de manœuvre, car faire passer le pourcentage d'appelés de 60 % environ à 33 %, comme c'est le cas en moyenne dans l'armée de l'air ou la marine, permettait d'y affecter encore beaucoup d'appelés, surtout si c'est sur un nombre de mois plus restreint, ce qui représentait un effet multiplicateur d'affectation des appelés chaque année.

Seconde remarque : ce n'est pas parce qu'une institution ne fonctionne pas au mieux qu'il faut la supprimer ! La conscription était inégalitaire ? Réformons-la mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain !

Il est vrai que, comme l'écrivait un ancien gouverneur militaire de Paris – je crois d'ailleurs que c'était encore dans votre journal officiel, messieurs de la majorité *Le Figaro* –, il est profondément paradoxal que, au moment où l'on parle de réduire la fracture sociale – mais on en parle de moins en moins –, on veuille supprimer un instrument d'intégration qui fonctionne bien ou, en tout cas, pas si mal.

Mais, au-delà, c'est un des piliers du pacte républicain qu'il faut défendre : la défense nationale ne se délègue pas, elle est l'affaire de tous. Je dois vous avouer, monsieur le ministre, que nous avons été quelques-uns, hier, à admirer la magnifique démonstration que vous avez faite de ce que les psychiatres appellent la « dénégration-aveu » : votre obsession à parler de la République, le temps que vous y avez consacré, les mots employés – parfois emphatiques, à défaut d'être convaincants –, étaient directement proportionnels à l'ampleur du coup que vous portiez au pacte républicain. Nous vous reconnaissons le mérite d'avoir repéré que c'était bien là que le bât blessait et qu'il importait de recouvrir la gravité du fait par un filet de camouflage.

Renan, Jaurès même, appelés à la rescousse, vous ne reculez devant rien ! Cela me faisait penser à M. Bayrou lorsqu'il s'est mis à parler de la laïcité une fois porté le coup de l'aggravation de la loi Falloux.

Oui, monsieur le ministre, nous sommes ici un certain nombre et pas seulement dans les rangs de la gauche et de l'opposition car les choses ont été dites par d'autres de manière différente mais elles révélaient, au fond le même souci – nous sommes un certain nombre, disais-je, qui craignons le risque du fossé qui va se creuser entre la nation, la société et une armée de métier. Oui, nous craignons le sentiment d'indifférence qui risque de se propager dans notre société et, en particulier, dans notre jeunesse qui se sentira déchargée d'une obligation, d'un devoir civique puisqu'elle aura délégué cette responsabilité à des professionnels payés pour cela. Et, puisque nous le craignons, pourquoi, en toute bonne foi, ne pas le dire ?

Au-delà, ce que nous voulons défendre, c'est le sentiment de défense nationale qui doit concerner le peuple tout entier, le sentiment républicain qui fait des soldats-citoyens les acteurs du pacte entre l'armée et la nation. Tout cela serait-il désuet ? Méfions-nous, mes chers collègues ! A l'heure où la nation, et où l'identité nationale font l'objet des spéculations anti-républicaines les plus nauséabondes, méfions-nous des conséquences d'une suppression aussi rapide d'un fondement républicain et identitaire aussi fort.

C'est pourquoi nous nous sommes prononcés clairement et sans réticence pour le maintien de la conscription, lien républicain entre l'armée et la nation.

Pour des raisons stratégiques d'abord : comme l'a dit Pierre Joxe devant la mission parlementaire, « la situation des menaces qui pèsent sur la France est telle qu'on peut sûrement se contenter aujourd'hui d'un format réduit de nos armées. Mais l'absence de toute menace n'est pas telle qu'on puisse s'abstenir de prévoir un système de montée en puissance de notre défense opérationnelle à tout moment ».

Raisonnement stratégique : quelle pourrait être la « remontée en puissance » du système de défense ? Le rétablissement de la conscription ? Il s'apparenterait à une sorte de mobilisation générale. La vérité, c'est que, si on supprime la conscription – et le rapporteur de la mission d'information, M. Darrason, l'a, tout à l'heure, dit avec pertinence – on n'y reviendra pas. C'est le caractère définitif de la réforme que vous proposiez qui était sans doute le plus choquant. Mais vous faites désormais un tête-à-queue spectaculaire sur le sujet. Le débat permettra d'y voir plus clair.

Pour des raisons de politique extérieure ensuite, à savoir notre engagement européen. On ne peut pas dénoncer les risques d'une Europe seulement économique, plaider pour l'urgence d'une politique européenne de sécurité commune et ne pas en tirer les conséquences.

La France a un partenaire privilégié : l'Allemagne. J'en disais un mot il y a un instant. Avec lui, avec d'autres, elle a créé l'ébauche d'une défense commune, l'Eurocorps, principalement composé d'appelés. Imagine-t-on laisser la seule Allemagne avec une conscription en Europe et dans l'Eurocorps ? Est-ce un hasard – et l'on en parle justement moins – si, dans le texte franco-allemand du 9 décembre 1996 dont je parlais tout à l'heure – ce protocole mort-né – est inscrite la référence à la défense comme « responsabilité de toute la jeunesse » à la demande, semble-t-il, des Allemands ? Au fait, c'est un texte à peine publié, un texte à peine renié, peut-être même un texte à peine mort !

Pour des raisons républicaines, enfin : la conscription est un des piliers du pacte républicain, je le disais à l'instant. Elle est à la fois facteur d'intégration, malgré ses inégalités, qu'il faut corriger, et quoi qu'en disent ceux

qui dénoncent le caractère inégalitaire du système, et l'assurance que la défense nationale est, nous le répétons, la défense de la nation par la nation, c'est-à-dire la défense d'un territoire par son peuple. La défense nationale ne se délègue pas à un corps de professionnels, coupé de la nation. D'ailleurs, l'histoire des conflits dans lesquels notre pays a été engagé lors des cinquante dernières années montre que ceux où des appelés, fussent-ils volontaires, ont été engagés, ont mobilisé l'opinion dans quelque sens que ce soit.

La proposition socialiste pour le service national – qui eût pu être celle de toute la mission pour peu que celle-ci eût bien voulu aller jusqu'au bout – reposait donc sur quelques principes simples et clairs : maintien du principe de conscription, c'est-à-dire de son caractère obligatoire ; réforme profonde, à la fois pour lutter contre les inégalités des jeunes devant cette obligation et pour accroître son attractivité pour les jeunes, notamment en assurant leur liberté de choix, et, en réduisant notablement sa durée – mais vous avouerez que de dix mois à cinq jours, il y a une marge – et, enfin, prise en compte de la réduction du format des armées et de la professionnalisation de l'armée de terre.

Le service national que nous, socialistes, nous proposons et que nous étions susceptibles de proposer tous ensemble reposait sur « un tronc commun de formation militaire pour tous », d'une durée suffisante mais limitée, et « un système optionnel » à durée et à contenu variables.

Le « tronc commun de formation militaire pour tous » aurait pu, aurait dû, être effectué par tous les appelés, y compris ceux dont la suite du service national serait civile, et ce afin de maintenir et de développer l'esprit de défense, de lutter contre les inégalités de traitement des jeunes et de faciliter le brassage social.

Quant au « système optionnel à durée et à contenu variables », il s'inscrivait dans le prolongement du « tronc commun de formation militaire » et reposait sur un principe d'incitation combinant la nature du service, la durée et le montant de la solde. Il aurait pu, il aurait dû, permettre aux appelés d'exercer leur libre choix entre un service national purement militaire court, un service national militaire plus long sur la base du volontariat, ou un service national civil de diverses formes, de durée et de solde variables dans des domaines très variés.

C'est une sorte de « service national à la carte » que nous proposons et que vous n'avez pas voulu étudier, forts de vos certitudes, du refus des états-majors de se compliquer la tâche et, je le concède, de la précipitation présidentielle.

Mais, bien sûr, on ne peut pas traiter de ce problème indépendamment de sa perception par la jeunesse et, donc, indépendamment de la politique et du projet que l'on propose à la jeunesse, et c'est sur ce point que je voudrais conclure.

De ce point de vue, je ne peux m'empêcher de vous livrer deux réflexions, l'une sur la forme, l'autre sur le fond.

Première réflexion : qu'on ne parle pas de l'obligation dans le mauvais sens du terme. Le service national obligatoire, c'est d'abord, pour nous, l'obligation faite à la société d'offrir à tous les jeunes une période de formation au sentiment de défense, à l'esprit de défense, qui passe par l'éducation et la formation aux notions de territoire et d'identité nationale et par des expérimentations concrètes, que ce soit celles des armes ou celles des instruments de la cohésion sociale.

Seconde réflexion : il faut qu'on élargisse le débat à la politique de la jeunesse, et notamment à l'avenir que l'on propose aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans. Tout est lié, bien sûr. Peut-on supprimer le service national sans penser aux conséquences sur le chômage des jeunes ? Je suppose que vous avez envisagé la question, monsieur le ministre.

L'année 1997 a été sacrée année de l'emploi des jeunes. Ça commence bien ! Il va en falloir des « cybercafés » pour occuper tous les jeunes que l'armée n'accueillera plus ! Peut-on parler de formation à la citoyenneté quand on se prive d'un tel outil ?

Nous savons tous qu'il y a un parcours d'insertion professionnelle à inventer, à proposer, un parcours personnalisé fait de formation, d'alternance, de stages en entreprise, d'activités civiques, voire de voyages d'études ou humanitaires, parcours dans lequel le service national, facteur d'intégration, avait un rôle essentiel à jouer. Bref, ce doit être un des éléments du contrat entre le jeune et la société, un contrat de droits et de devoirs où chacun est lié par une obligation, un contrat fondateur d'une majorité, d'une citoyenneté, un contrat où l'on reçoit de la société et où, donc, on lui donne de son énergie et de son temps en échange. Si l'on reçoit moins, faudra-t-il s'étonner que l'on donne moins ? Si l'on donne moins, en tout cas, on s'étonnera moins de moins recevoir...

D'ailleurs, parlons franc : il paraît que, vous-même, monsieur le ministre, et certains membres de votre majorité, seriez ravis de votre « bon coup » politique : les jeunes Français vous seraient reconnaissants de cette décision. Il paraît même que cet argument expliquerait certaines prudences çà et là. Je n'en crois rien.

M. Jean Glavany. La démagogie du « jeunisme » s'est toujours retournée contre ses auteurs.

M. le ministre de la défense. Je suis tout à fait d'accord !

M. Pierre Favre. Vous en savez quelque chose !

M. Jean Glavany. Et les jeunes ont toujours préféré ceux qui, tel Jaurès, les appelaient à l'effort, Jaurès que vous n'avez pas craint de citer hier. Je crains pour vous une désillusion.

Dans ce contrat, on pouvait proposer concrètement que le service national développe sa mission de « deuxième chance » et propose, systématiquement, une formation qualifiante à tous les appelés : de la lutte contre l'illettrisme en passant par le permis de conduire ou les formations qualifiantes, l'armée de la République aurait développé ses liens avec la nation. Tout cela, l'armée sait le faire et, pour dire le fond de ma pensée, elle le fait même plutôt très bien. Je crains de dire, mes chers collègues, qu'elle ne le fera plus, faute d'appelés du contingent.

Au lieu de tout cela, vous nous proposez donc le « rendez-vous citoyen », le difficile rendez-vous citoyen, qui ne tient la route ni sur le fond ni sur la forme. S'il tenait la route, ferait-il l'objet de tant d'amendements de la commission de la défense et aurait-il été aussi sévèrement étrillé par le rapporteur dont personne, ici, ne conteste la compétence ? S'il tenait la route, serait-il à l'abri des risques d'inconstitutionnalité soulevés opportunément par Paul Quilès tout à l'heure ?

Sur le fond, tout le monde sait, y compris vous, sans doute, monsieur le ministre, que, en cinq jours, on ne pourra faire passer aucun message, aucune formation. On ne pourra rien faire de sérieux, en tout cas rien qui res-

semble à l'« esprit de défense » si nécessaire, rien qui permette de sauvegarder, d'entretenir et de développer ce pilier du pacte républicain, rien qui ressemble à cette prudente « veilleuse » d'un système de défense national.

Quant à la forme, bonjour !

On passe sur la période transitoire où il vous faudra assumer la coexistence des deux systèmes, source de frustration. Mais, surtout, on tremble à l'idée de ce qui va se passer dans les centres concernés : quelle autorité, quelle discipline y régnera quand on n'y sera que « de passage », j'allais dire « de corvée » ? Comment empêcher que ces centres ne soient autre chose que de merveilleux et joyeux centres de dévouement collectif ? Puis-je vous faire une confiance, monsieur le ministre ? Je connais des élus qui se battent déjà pour ne pas être choisis par souci de préserver la tranquillité de leurs cités.

Plus sérieusement : quelle concentration demander, quel sérieux exiger, quand on sait, d'entrée de jeu, que c'est un passage obligé sans conséquences ?

Tout cela n'a pas de sens et ne manque pas de poser des questions lourdes.

Quel avenir pour un volontariat aussi peu, aussi mal mis sur les rails par un rendez-vous citoyen qui n'y incitera pas ? Comment voulez-vous inciter, convaincre en cinq jours, dans d'aussi mauvaises conditions ?

Quelle perturbation pour les services publics qui seront demain dépourvus de volontaires ?

Que sera l'éducation nationale, qui supprime des milliers de postes dans son budget, sans ces milliers d'appelés ? Une machine à produire encore plus d'échecs...

Si, à l'inverse, le système se développait par une sorte de CIP – je rejoins la remarque de Jean-Pierre Chevènement – devenu CIV, contrat d'insertion par le volontariat, 2 000 francs par mois, nourri et logé, comment ne pas craindre la réaction des salariés du secteur public devant le risque de démantèlement que cela entraînerait ?

Quelles assurances donner aux associations qui œuvrent depuis longtemps dans un domaine concerné par le futur service volontaire et facultatif et qui s'inquiètent de la confusion des genres, de l'imprécision des définitions des responsabilités, voire des menaces de transfert de charges ?

Les conséquences en cascade sont encore loin d'être mesurées.

Ce sont toutes ces raisons de forme et de fond qui nous font combattre votre texte, monsieur le ministre. Nous avons le sentiment profond qu'il se passe quelque chose de grave dans l'histoire de la République : la coupure délibérée d'un lien qui risque singulièrement de manquer un jour, le lien entre l'armée et la nation, qui était un pilier du pacte républicain et que vous semblez aujourd'hui vouloir rayer d'un trait de plume.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 29 janvier 1997, de M. le Premier ministre, un projet de loi renforçant la prévention et la répression des atteintes sexuelles commises sur les mineurs et des infractions portant atteinte à la dignité de la personne.

Ce projet de loi, n° 3322, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 29 janvier 1997, transmise par le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à organiser la lutte contre les termites.

Cette proposition de loi, n° 3319, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 29 janvier 1997, de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'infiltration des sectes dans les pouvoirs publics.

Cette proposition de résolution, n° 3320, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

7

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 29 janvier 1997, de M. Louis de Broissia, un rapport, n° 3323, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés (n° 2814) et sur la proposition de loi de M. René Couanau tendant à créer une procédure de recours administratif contre les décisions des architectes des bâtiments de France (n° 159).

J'ai reçu, le 29 janvier 1997, de M. Rudy Salles, un rapport, n° 3324, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif au renforcement de la lutte contre le travail illégal (n° 3296).

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 29 janvier 1997, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 3321, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour

l'Union européenne, sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 1^{er} janvier au 23 janvier 1997 (n^{os} E 762 à E 769 et E 771).

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 30 janvier 1997, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n^o 3177, portant réforme du service national ;

M. Jacques Boyon, rapporteur au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (rapport n^o 3309).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE

***Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être
apportée au plus tard le jeudi 30 janvier 1997***

N^{os} 28113 de M. Philippe Chautet ; 34876 de M. Arnaud Cazin d'Honinchtun ; 35758 de M. Marcel Roques ; 39255 de M. Léon Aimé ; 40867 de M. Jean-Pierre Philibert ; 42638 de M. Jacques Féron ; 42681 de M. Gérard Saumade ; 42682 de M. Gérard Saumade ; 42942 de M. Jean Marsaudon ; 42954 de M. Louis Le Pensec ; 43107 de M. André Fanton ; 43487 de M. Frédéric de Saint-Sernin ; 43695 de M. Gérard Jefferay ; 43799 de M. Michel Terrot ; 44475 de M. Alain Rodet ; 44858 de M. Gilbert Biessy ; 44888 de M. Jean-Yves Le Déaut ; 45103 de M. Francis Saint-Ellier ; 45245 de M. Jean-Claude Bois ; 45440 de M. Gilbert Biessy ; 45640 de M. Georges Gorse.

